

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1994-1995

(33^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du vendredi 21 octobre 1994



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD

1. **Loi de finances pour 1995 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5837).

ENVIRONNEMENT

M. Jean-Jacques de Peretti, suppléant M. Denis Merville, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. François-Michel Gonnor, président de la commission de la production, suppléant M. Ambroise Guellec, rapporteur pour avis.

MM. Pierre Albertini, Patrick Ollier, Jean-Pierre Brard, Michel Barnier, ministre de l'environnement ;

M^{me} Ségoïène Royal, M. le ministre,

MM. Michel Habig, Daniel Arata.

M. le rapporteur spécial.

M. le rapporteur pour avis.

M. le ministre.

Réponses de M. le ministre aux questions de : MM. Gérard Saumade, Pierre Lang, Georges Mesmin, Patrick Ollier, Alain Poyart, Paul-Louis Tenailon, Pierre Cardo.

M. le président.

ENVIRONNEMENT

Etat B

Titres III et IV. - Adoption (p. 5871)

Etat C

Titres V et VI. - Adoption (p. 5871)

Renvoi de la suite de la discussion à une prochaine séance.

2. **Dépôt de projets de loi modifiés par le Sénat** (p. 5871).
3. **Ordre du jour** (p. 5871).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD,
vice-président

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1995

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1995 (n° 1530, 1560).

ENVIRONNEMENT

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'environnement.

La parole est à M. Jean-Jacques de Peretti, suppléant, M. Denis Merville, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Jean-Jacques de Peretti, rapporteur spécial suppléant. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'environnement, mes chers collègues, j'ai l'honneur de suppléer mon collègue Denis Merville et je voudrais à cette occasion remercier toutes celles et tous ceux qui ont contribué à faire en sorte que l'environnement et le cadre de vie soient aujourd'hui mieux pris en compte qu'il y a vingt ans. Ces questions concernent chacun de nous. Personne ne saurait y échapper, même si tous n'agissent pas avec la même ferveur. Mais c'est à nous de poursuivre nos actions pour convaincre de l'intérêt qu'il y a pour nous et les générations futures à mener ce grand combat.

La situation budgétaire de l'environnement n'a pas beaucoup évolué depuis l'an passé. En effet, l'effort du ministère ne représente toujours qu'une part limitée, de 16,7 p. 100, de la contribution totale de l'Etat, qui s'élève à 10,4 milliards de francs. Il n'est nul besoin d'insister sur l'importance, en la matière, des ministères de la recherche, de l'industrie, ou même de l'équipement. La multiplicité des acteurs budgétaires n'est, en fait, que la conséquence du caractère protéiforme et omniprésent des problèmes liés à l'environnement.

Si l'on s'intéresse à un agégat encore plus large, mais aussi plus représentatif de la globalité de la dépense environnementale nationale, la part du budget du ministère apparaît encore plus mince, de l'ordre du centième. Ce budget n'en constitue pas moins, sans que le doute soit permis, un véritable levier, un catalyseur incitatif, et sa croissance a accompagné celle de l'effort de la nation. Cette croissance, pour 1995 mais aussi pour les années ultérieures, est donc d'autant plus justifiée.

Le projet de budget de 1995 est en effet satisfaisant. Il se caractérise par une croissance très marquée, de 5,3 p. 100, de ses crédits de paiement, qui s'élèvent à 1,74 milliard de francs, et de 6,7 p. 100 des moyens d'engagement.

En cette période de contrainte budgétaire intense, caractérisée par un gel des dépenses en francs constants, le caractère prioritaire de ce budget apparaît sans ambiguïté. D'ailleurs, il devrait indubitablement participer au soutien à la reprise de la croissance économique du pays et à la lutte pour l'emploi.

Cela dit, et on pouvait s'y attendre, le budget de l'environnement n'a bien sûr pas été épargné, cette année encore, par les régulations budgétaires opérées par les arrêtés du 30 mars et du 29 septembre, qui ont principalement porté sur des crédits d'équipement.

S'il est difficile de croire que les crédits supprimés étaient effectivement devenus sans objet, comme le voudrait l'ordonnance organique de 1959, on ne peut pourtant nier que les ouvertures de crédits qui ont accompagné ces suppressions ont plus que comblé le manque à gagner budgétaire, puisque ce sont globalement près de 8 millions de francs de crédits de paiement supplémentaires nets dont le ministère a pu bénéficier.

Ainsi, le ministère a été en mesure d'engager la mise en œuvre du plan « Loire grandeur nature » et du plan décennal de prévention des risques naturels, adoptés par le Gouvernement en janvier 1994, en réaction aux inondations majeures qui, en 1993, avaient affecté plusieurs régions, dont le sud de la France. Nous y reviendrons.

Pour 1995, les efforts budgétaires proposés touchent, en premier lieu, les forces vives du ministère, c'est-à-dire les agents et les moyens de l'administration. Celle-ci a été largement réorganisée depuis le mois de mars 1993 par le biais d'une concentration des structures centrales jugées trop nombreuses au regard de leurs personnels, et insuffisamment synergiques.

Une cellule de prospective permet également au ministre de disposer maintenant d'une force de réflexion qui lui est directement rattachée. Une « mission » se voit dotée de la lourde mais indispensable tâche d'animer les services déconcentrés, afin que puisse émerger une politique de l'environnement plus proche des citoyens.

Une direction générale de l'administration et du développement regroupe ainsi l'ensemble des fonctions transversales auxquelles chaque direction recourt pour ses tâches quotidiennes, qu'il s'agisse des ressources humaines, de la logistique, de la recherche et des études économiques, ou des affaires internationales.

En termes numériques, ce sont 21 effectifs budgétaires nets que gagne le ministère, essentiellement destinés aux DIREN, les directions régionales de l'environnement, et notamment à celles en voie de constitution dans les départements d'outre-mer, ainsi qu'aux missions d'inspection des installations classées.

Inversement, l'administration centrale se contracte, ce qui traduit un double mouvement particulièrement favorable à l'action concrète sur le terrain et à une meilleure reconnaissance du ministère.

M. Patrick Ollier. C'est vrai !

M. Jean-Jacques de Peretti, rapporteur spécial suppléant. Sur place, dans les régions, au fil des possibilités qui s'ouvrent, est également en cours un rapprochement géographique des services compétents dans des domaines connexes, comme les DIREN, les agences de l'eau, ou encore les délégations du conseil supérieur de la pêche. L'idée est de constituer progressivement de véritables pôles de compétences sur l'environnement. On peut toutefois se demander si la baisse des crédits d'équipements prévus pour les DIREN, qui passent de 55 à 26,7 millions de francs, est parfaitement cohérente avec cet objectif louable et si l'effort entrepris l'an dernier ne devrait pas être maintenu dans les années futures.

Quant à l'administration centrale, elle se trouve depuis le début de l'année à pied d'œuvre, près du ministre et de son cabinet, dans des locaux en partie domaniaux, qui lui coûtent 35 millions de francs de moins qu'auparavant. Il s'agit là d'une économie qu'il convient de souligner et nous vous en félicitons, monsieur le ministre, surtout à l'échelle du budget de fonctionnement du ministère.

M. Patrick Oiller. Bravo !

M. Jean-Jacques de Peretti, rapporteur spécial suppléant. Par ailleurs, les pratiques administratives en matière d'appel à la concurrence se sont clarifiées.

De même, la nomenclature budgétaire a commencé à être améliorée, de façon que la destination des crédits votés par le Parlement par chapitre soit un peu plus évidente. Cet effort se doit d'être signalé, mais il faut le poursuivre.

Enfin, le fonctionnement du fonds d'intervention pour la qualité de la vie a fait l'objet d'une simplification significative. En ont été exclus les crédits contractualisés qui en constituaient ces dernières années une part prépondérante, mais qui rendaient sa gestion lourde et sujette à critique, notamment de la part de la Cour des comptes. Cet instrument budgétaire va ainsi retrouver sa vocation initiale d'instrument souple, non affecté, disponible pour des actions qui engageraient plusieurs ministères.

Malheureusement, il connaît une contraction massive, puisqu'il passe de 50 à seulement 15 millions de francs d'autorisations de programme, ce qui est bien peu, notamment pour le soutien d'actions innovantes.

En ce qui concerne les organismes qui contribuent à l'action pratique du ministère, on peut légitimement s'interroger sur le devenir de l'ADEME, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. Ses moyens en provenance du ministère de l'industrie demeurent quasiment au niveau de 1994, c'est-à-dire qu'ils sont nettement inférieurs à ceux de 1993. Les subventions de l'environnement tendent également à diminuer en crédits de paiement.

En revanche, les recettes parafiscales affectées aux actions de défense de l'environnement vont probablement d'une manière considérable augmenter qu'il s'agisse de la taxe sur les déchets, dont le taux pourrait doubler en quelques années - à ce sujet, les collectivités locales sont un peu inquiètes - ou de la taxe sur la pollution atmosphérique, dont l'assiette pourrait être élargie.

Le recentrage de l'ADEME sur la fonction environnementale semble ainsi déjà écrit.

Après la rationalisation en cours de sa structure administrative, qu'il conviendra de poursuivre, la conclusion rapide d'un contrat d'objectif interministériel, qui détermine clairement la ligne tracée par les pouvoirs publics pour l'Agence, s'impose maintenant absolument.

Parmi les politiques voulues pour 1995 par le ministère, la prévention des risques naturels constitue indéniablement « la » priorité. Il s'agit, en l'espèce, de l'application de deux grandes décisions prises par le Gouvernement au mois de janvier 1994 : le plan décennal de prévention des risques et le plan « Loire grandeur nature ».

Le plan décennal de prévention des risques comprend la mise en œuvre d'un volet de cartographie réglementaire, avec le nouveau document dénommé « plan de prévention des risques », ou plus simplement « PPR », inscrit dans le projet de loi récemment adopté par le Sénat. Il viendra utilement se substituer aux anciens plans d'exposition aux risques et aux périmètres de risques délimités au titre de l'article R. 11-3 du code de l'urbanisme, ainsi qu'aux plans de surface submersibles. Un programme sur cinq ans devrait permettre de couvrir les 2 000 communes les plus exposées à ces risques naturels, avec une dotation budgétaire qui passe de 15 à 40 millions de francs et qui financera également l'atlas des zones inondables, pour 5 millions de francs.

Dans le cadre du même plan est également budgétée l'amélioration du système d'annonce des crues, dont les crédits s'élèvent à 25 millions de francs en autorisations de programme.

Pour le plan de restauration et d'entretien des rivières, d'un coût estimé à 10 milliards de francs, dont 40 p. 100 à la charge de l'Etat, le ministère disposera de 30 millions de francs par an pour ses responsabilités propres concernant les rivières domaniales non navigables. Seront également ouverts 40 millions de francs pour les cours d'eau non domaniaux et 25 millions de francs pour les travaux de protection contre les inondations dans les départements d'outre-mer. Au total, ce plan représentera 200 millions de francs en 1995, contre 160 millions seulement en 1994.

Le plan « Loire grandeur nature », décidé au mois de janvier 1994, est quant à lui très largement inspiré des travaux de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale, à laquelle il faut rendre ce qui lui appartient.

Il s'étalera lui aussi sur une période de dix ans, pour un coût total de l'ordre de 1,8 milliard de francs. Pour le seul ministère de l'environnement, 90 millions de francs seront mobilisés l'an prochain au titre d'autorisations de programme anciennes reportées d'année en année. Viendront les compléter 70 millions de francs de nouveaux crédits d'engagement soit, au total, 160 millions de francs, dont 110 correspondront en pratique aux travaux de Brives-Charensac, en Haute-Loire.

La recherche et l'amélioration des connaissances constituent la deuxième priorité du projet de budget. L'ayant demandé l'an dernier à cette tribune, M. Merville ne peut que s'en féliciter.

Il est vrai qu'une meilleure connaissance quantitative et qualitative de l'environnement est la condition *sine qua non* pour que l'on soit en mesure de mieux percevoir les problèmes, les solutions à y apporter, et évaluer correctement les actions menées. Cette priorité se traduit par le recentrage de l'IFEN, l'Institut français de l'environnement, sur la production de statistiques et par les quatre nouveaux emplois de catégorie A qui lui sont accordés.

L'INERIS, l'Institut national de l'environnement et des risques, dont les recherches porteront en priorité sur l'écotoxicologie, domaine jusqu'ici trop longtemps négligé, bénéficiera pour sa part du transfert de certaines dotations antérieurement dévolues à l'IFEN, ainsi que de nouveaux moyens d'engagements.

Globalement, la dotation du ministère au titre du budget civil de recherche et développement croîtra ainsi de près de 20 p. 100 par rapport à 1994, ce qui va dans le bon sens.

La préservation des paysages constitue la troisième priorité du ministère pour 1995.

Le conservatoire du littoral bénéficiera d'un maintien de sa subvention d'intervention pour de nouvelles acquisitions au niveau élevé de 135 millions de francs atteint l'an dernier. Il faut rappeler que, l'an passé, sa dotation budgétaire avait augmenté de 25 p. 100.

Deux nouveaux parcs nationaux pourraient voir le jour l'an prochain, en Corse et en Guyane. Malheureusement, il semble que la Dordogne ait été oubliée. Au total, les parcs nationaux bénéficieront de 50 millions de francs d'autorisations de programme, comme en 1994, mais aussi de près de 4 millions supplémentaires de crédits de fonctionnement.

Les réserves naturelles connaîtront un traitement similaire avec la reconduction de leurs 16 millions de francs de crédits d'engagement de l'an passé, et une mesure nouvelle de fonctionnement de près de 3 millions de francs.

La situation est nettement moins favorable pour les parcs régionaux, dont les dotations paraissent d'ores et déjà insuffisantes compte tenu des projets de création qui abondent, après des années de stagnation, et dont le nombre s'élève à vingt-sept. Il est vrai que ce sont des exemples de coopération intercommunale et des outils d'aménagement du territoire souvent remarquables. Le recours aux amendements parlementaires, déjà mis à contribution l'an passé, ne me semble toutefois pas constituer un mode de gestion budgétaire adéquat pour des besoins qui se révéleront permanents. Il y a là un problème auquel il faudra trouver une solution. Je tenais à le signaler.

Au-delà de son ambition directe et immédiate, l'environnement constitue également un instrument efficace et utile de la lutte pour l'emploi, comme l'a reconnu le Gouvernement en janvier 1994 en ouvrant une enveloppe de 100 millions de francs à cet effet. Ce sont ainsi plus de 9 200 contrats d'emplois verts qui avaient été signés à la fin de septembre pour les associations et les collectivités locales. Les agences de l'eau participent elles aussi à la bataille de l'emploi, dans le cadre de leur 6^e programme, avec la création de 365 emplois prévue entre 1992 et 1995.

Le service national de l'environnement est une réalité en 1994 avec 250 appelés, qui devraient devenir 500 l'an prochain, pour un coût limité à 15 millions de francs. Cela va incontestablement dans la bonne direction et correspond à un souhait des jeunes. Votre rapporteur ne peut que souhaiter que l'on aille même au-delà.

En ce qui concerne la politique de l'eau, il est clair qu'en 1995, elle sera pour l'essentiel monopolisée par les mesures de prévention des risques. Il serait toutefois souhaitable de connaître l'état actuel de publication des décrets d'application de la loi sur l'eau et de savoir pourquoi aucun effort n'est proposé pour le financement réaliste de la police de l'eau, dont les chapitres budgétaires demeurent dotés à un niveau très en retrait des besoins.

Enfin, des incertitudes semblent encore peser sur l'accord conclu en octobre 1993 entre les ministères de l'agriculture, de l'environnement, les agences de l'eau, les organisations professionnelles agricoles et les collectivités locales pour remédier aux pollutions agricoles. Sans doute des précisions pourront-elles être apportées sur ce sujet.

Après cette analyse rapide du projet de budget, M. Merville souhaite exposer certaines préoccupations qui lui tiennent à cœur.

En premier lieu, il se réjouit que le projet de loi relatif à la clarification des compétences ait été déposé devant le Parlement, adopté par le Sénat, et arrive à l'Assemblée nationale qui devrait prochainement en discuter. Il avait souligné, l'an dernier, l'intérêt que pouvait présenter le grand débat national sur l'énergie et l'environnement. Celui-ci est en cours, mais sans doute pourrions-nous en connaître les premières conclusions. Il n'est nul besoin de rappeler ici les difficultés de l'agriculture. Son apport potentiel a-t-il été correctement évalué comme contribution utile à de nouvelles formes énergétiques ?

Les contrats de plan Etat-régions du XI^e Plan ont maintenant été élaborés et signés. Selon certaines informations, ils prendraient mieux en compte les efforts à faire dans le domaine de l'environnement en prévoyant un total de 1,2 milliard de francs sur le budget du ministère sur la durée des plans. Peut-être quelques éléments d'informations complémentaires pourront-ils là aussi nous être apportés.

La recherche en matière d'environnement que nous avons souhaité voir mieux prise en compte l'an passé, constitue la deuxième priorité du projet de budget pour 1995. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Enfin, les emplois verts ont pris corps et démontrent la réelle capacité de l'environnement à contribuer à la lutte contre le chômage.

Pour autant, certaines attentes demeurent. Le code de l'environnement, qui doit mettre les multiples textes à la disposition du plus grand nombre, n'est pas achevé. Dans le même ordre d'idées, nous aimerions que puissent être donnés quelques éléments d'informations concernant le bilan des textes d'application de la loi sur l'eau, et notamment le terme auquel ils devraient tous être publiés. Nous souhaiterions aussi avoir quelques assurances concernant l'élaboration des textes d'application de la future loi relative au renforcement de la protection de l'environnement qui lui donneront une traduction concrète.

Certains grands établissements publics, comme France Télécom et EDF, peuvent et doivent apporter leur pierre à l'effort national d'amélioration des paysages. Des engagements ont été pris, par l'un et par l'autre. Ils doivent être respectés, mais il ne nous est pas toujours facile de le vérifier. En outre, sur le terrain, des problèmes demeurent pour coordonner les travaux. L'enrichissement de la « culture environnementale » des agents de ces établissements serait une excellente chose.

Les pistes cyclables, au sujet desquelles a été annoncé, en juillet, un ensemble d'actions en collaboration avec le ministère de l'équipement, pourraient faire l'objet d'une attention toute particulière sans que cela entraîne forcément des dépenses importantes. Songeons un instant que le taux de déplacement à vélo à Montpellier n'est que le 1 p. 100 alors que celui des Pays-Bas dépasse les 30 p. 100. Quelques mesures simples, mais qui doivent être réellement soutenues, peuvent effectivement améliorer les choses.

J'insisterai également sur la nécessité de ne pas relâcher l'effort de pédagogie de l'environnement que ce soit à l'école, au collège, au lycée ou à l'université. Les collectivités locales pourraient, par exemple, relayer l'opération « Mille défis pour ma planète », qui s'est révélée un réel succès.

En matière de droit administratif, certaines procédures, parmi lesquelles les permis de construire et les autorisations d'exploitation, mériteraient d'être améliorées dans le sens d'une meilleure prise en compte de l'environnement.

Soulignons également le problème de la lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement des eaux pluviales, conséquences des remembrements, des nouvelles méthodes culturales, de la réforme de la politique agricole commune et, plus généralement, de la diminution des surfaces en herbe. Il me semble que le ministère de l'environnement, avec les DIREN, serait le mieux à même de coordonner les efforts à ce sujet, à la condition *sine qua non* de disposer des crédits nécessaires.

L'écologie urbaine, composante fondamentale de la qualité de la vie dans les banlieues, pourrait utilement être plus largement développée dans le cadre de la politique de la ville.

Enfin, et je terminerai par là, l'action internationale du ministère devrait être plus soutenue qu'elle ne l'est et contribuer notamment à la création d'une véritable Europe de l'environnement tout en visant à une harmonisation des règles, afin d'éviter une nouvelle forme de « dumping » par l'environnement. L'Europe, c'est bien, encore faut-il que des règles communes soient édictées et respectées de tous. Nous avons encore des efforts à accomplir pour y parvenir.

Pourriez-vous, monsieur le ministre, nous donner quelques éléments d'information concernant vos moyens et vos perspectives pour l'action internationale de la France ? Tous les pays sont loin d'être aussi avancés que nous dans la prise en compte de cette préoccupation. Je souhaiterais, pour ma part, que la France exploite mieux ses remarquables atouts et son savoir-faire reconnu.

Ce projet de budget va dans la bonne direction et la commission des finances vous propose de l'adopter. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. François-Michel Gonnot, président de la commission de la production et des échanges, suppléant M. Ambroise Guellec, rapporteur pour avis.

M. François-Michel Gonnot, président de la commission de la production et des échanges, rapporteur pour avis suppléant. Monsieur le président, monsieur le ministre, chers collègues, je vous prie tout d'abord de bien vouloir excuser notre rapporteur pour avis, M. Ambroise Guellec, qui va nous rejoindre dans quelques instants. Je me propose de vous communiquer les avis, commentaires et remarques de la commission de la production et des échanges sur ce budget.

Les crédits de l'environnement connaissent, depuis cinq ans, une progression constante que les impératifs de rigueur budgétaire n'ont pas remise en cause.

Le projet de budget du ministère pour 1995 s'inscrit parfaitement dans cette logique. Alors que le budget général n'augmente que de 2,2 p. 100, marquant ainsi la volonté du Gouvernement de poursuivre la maîtrise des dépenses publiques, les crédits de l'environnement progressent de 5,3 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale pour 1994. Les moyens d'engagement sont en croissance de 6,5 p. 100 et les moyens de paiement de 5,3 p. 100. Ces chiffres placent l'environnement parmi les ministères les mieux dotés en 1995.

Certès, ce budget reste l'un des plus modestes de l'Etat et toute augmentation des crédits, aussi minime soit-elle - 87,7 millions de francs en 1995 - prend des allures de

progrès décisif. Il n'en demeure pas moins que cette évolution confirme que l'environnement reste une priorité, et ce d'autant plus que le budget propre du ministère ne représente qu'une très faible part de la dépense publique consacrée à ce secteur. En effet, si les moyens de paiement du ministère s'élèvent, pour 1995, à 1,7 milliard de francs, ceux de l'ensemble du budget civil de l'Etat au titre de la protection de l'environnement atteignent près de 10,5 milliards de francs.

A ces ressources d'origine exclusivement budgétaire s'ajoutent les moyens d'intervention des établissements publics, pour l'essentiel les agences de l'eau et l'ADEME.

Les moyens financiers dont disposent les six agences de l'eau se sont élevés, en 1994, à 12 milliards de francs. Ils seront accrus, en 1995 et 1996, de sorte que le montant total du 6^e programme s'élève à près de 40 milliards de francs d'aides permettant de financer plus de 90 milliards de francs de travaux.

Quant à l'ADEME, ses moyens d'interventions sont stabilisés à leur niveau de l'an dernier.

Les dotations inscrites au budget du ministère de l'environnement passent de 25 millions de francs à plus de 30 millions en autorisations de programme, soit une augmentation de 20 p. 100. L'essentiel de ces crédits, soit 25 millions de francs, est destiné à cofinancer des opérations de réhabilitation des sites pollués orphelins. L'an dernier, ces opérations avaient bénéficié d'une dotation exceptionnelle de 50 millions de francs dans le cadre du plan de relance. La diminution de moitié des crédits disponibles engendrera inévitablement une réduction de ce programme. D'autres sources de financement devront donc être recherchées pour répondre aux besoins.

Les crédits en provenance des deux autres ministères de tutelle - recherche et industrie - se situent à un niveau quasiment équivalent à celui de l'an dernier.

Au total, les ressources budgétaires de l'ADEME passent de 333 millions de francs en 1994 à 343 millions de francs en 1995.

Quant aux recettes extra-budgétaires, soit 710 millions de francs en 1994, elles devraient également progresser. Le projet de loi relatif au renforcement de la protection de l'environnement, adopté il y a quelques jours par le Sénat, prévoit en effet l'augmentation de la taxe sur la mise en décharge des déchets. Le Gouvernement souhaitait relever la taxe de 20 à 50 francs la tonne. En première lecture, le Sénat a retenu une augmentation plus modérée et échelonnée dans le temps : la taxe serait portée à 25 francs au 1^{er} janvier 1995, puis progressivement relevée de 5 francs par an pour atteindre 40 francs à compter du 1^{er} janvier 1998. L'Assemblée nationale examinera ce texte dans les semaines à venir. Quel que soit le taux finalement retenu, la part des taxes affectées poursuit sa croissance et les crédits budgétaires ne représentent plus qu'un tiers des moyens d'intervention de l'ADEME.

Par ailleurs, les collectivités locales deviennent des acteurs prépondérants de la politique de l'environnement. Les dépenses qu'elles y consacrent sont particulièrement importantes. En 1994, elles sont évaluées à 54,5 milliards de francs. L'essentiel de ces dépenses est réalisé dans le domaine de l'eau, notamment pour les réseaux d'assainissement et l'évacuation des eaux usées. Elles sont appelées à connaître une forte croissance dans les prochaines années. Il en est de même pour le traitement des déchets. La mise en œuvre de la loi du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets aura des conséquences financières excessivement lourdes pour les collectivités. Le coût de la nouvelle politique des déchets a été évalué par l'ADEME à 114 milliards de francs.

Il est manifeste que les moyens de financement actuels ne sont pas à la hauteur des objectifs fixés et que les collectivités locales supporteront l'essentiel des investissements réalisés. Il est tout aussi évident que les capacités d'investissement des collectivités ne sont pas illimitées. En dépit des mécanismes d'aides mis en place, la question de l'adéquation des moyens aux objectifs reste donc posée.

Je voudrais vous faire part des interrogations du rapporteur pour avis, ainsi que de la plupart des commissaires, sur ce problème complexe. Il nous semble nécessaire que soit engagée une réflexion d'ensemble avec tous les partenaires concernés pour trouver des réponses à ces interrogations et dégager des solutions à la fois plus pragmatiques et plus proches des réalités locales.

A plus court terme, le projet de budget met l'accent sur trois domaines prioritaires : la prévention des risques, la protection des espaces naturels et l'amélioration des connaissances en matière d'environnement.

Je ne consacrerai que peu de développements à l'évolution des crédits, parfaitement retracée par le rapporteur spécial il y a quelques instants. Je voudrais simplement souligner la forte croissance des moyens consacrés par l'Etat à la prévention des risques dans le domaine de l'eau. En effet, 1995 est la première année entière de mise en œuvre des deux plans décennaux adoptés par le Gouvernement en janvier dernier, je veux parler du plan « Loire grandeur nature » et du plan « Prévention des risques naturels ». Ceux-ci ont notamment pour objectif de lutter contre les risques d'inondation. Je me permets d'insister sur la nécessité de respecter les engagements de l'Etat, tant en ce qui concerne l'aménagement des zones à risques que les actions d'entretien régulier et de restauration du lit des cours d'eau.

La protection des espaces naturels, déjà considérée comme prioritaire en 1994, enregistre, cette année encore, une progression sensible des crédits qui lui sont consacrés.

Le projet de budget maintient l'effort consenti en faveur du Conservatoire du littoral, dont les crédits de paiement progressent de 10,5 p. 100. Les dotations des parcs nationaux connaissent également une évolution satisfaisante. En revanche, les crédits destinés aux parcs naturels régionaux et aux réserves naturelles paraissent insuffisants compte tenu des nombreux projets de création engagés.

Le rapporteur pour avis se félicite, par ailleurs, de la progression notable des crédits de la recherche, en augmentation de 19 p. 100, tout comme du recentrage des missions de l'Institut français de l'environnement sur le développement des statistiques et leur diffusion. Les crédits de fonctionnement de l'Institut progressent de 20,5 p. 100.

Au-delà du cadre strictement budgétaire se dessine une nouvelle approche de la politique initiée par le ministère. Cette approche pragmatique et ouverte a permis de débloquer de nombreux dossiers qui paraissaient complètement enlisés. Je ne prendrai que deux exemples pour illustrer ce propos.

En arrêtant un programme décennal pour la gestion du bassin de la Loire, le Gouvernement a mis fin à plusieurs années de tergiversations, voire d'inertie. De même, l'adoption du programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole n'était pas une tâche aisée, mais elle a été conduite avec succès par le Gouvernement. Ces deux plans ont pour mérite de s'inscrire dans la durée et de prévoir des moyens de financement adaptés.

Des moyens renforcés, des priorités clairement définies, une nouvelle dynamique dans l'action sont autant de points positifs que je tenais à souligner et qui ont conduit la commission de la production et des échanges à donner un avis favorable à l'adoption des crédits de l'environnement.

Cependant, au nom du rapporteur pour avis, je voudrais également faire part des interrogations que suscite la mise en œuvre des lois récentes sur l'eau et les déchets. Ces textes reposent sur des constructions théoriques, d'une logique formelle indiscutable certes, mais dont on n'a évalué ni les chances de réussite ni les conséquences financières. Selon leurs prescriptions, on élabore, non sans difficulté, schéma sur schéma, plan sur plan. La multiplication des outils, la complexité et la lourdeur des procédures sont incontestablement des freins à l'action. Plus de deux ans après leur publication, ces lois ne sont, pour l'essentiel, toujours pas appliquées.

Mme Ségolène Royal. Manque de volonté politique, c'est tout !

M. François-Michel Gonnot, président de la commission de la production et des échanges, rapporteur pour avis suppléant. Certes, le ministère s'est attaché à la lourde tâche consistant à passer au plus vite de la théorie à la pratique.

Mme Ségolène Royal. Il faut du courage !

M. François-Michel Gonnot, président de la commission de la production et des échanges, rapporteur pour avis suppléant. Mais peut-être conviendrait-il d'aller plus loin.

Mme Ségolène Royal. Eh oui !

M. François-Michel Gonnot, président de la commission de la production et des échanges, rapporteur pour avis suppléant. Il nous paraît opportun de procéder à une « remise à plat » générale reposant sur la mise en œuvre effective du principe de subsidiarité et qui se fixerait pour objet de traiter les problèmes en fonction de leur nature et de leur intensité réelles, au lieu d'appliquer indifféremment sur l'ensemble du territoire des procédures et des règles uniformes comme le prévoyaient les projets des gouvernements précédents.

Enfin, la multiplication des taxes et redevances affectées, tout comme les projets de nouvelles taxes, commence, à juste titre, à provoquer l'incompréhension de nos citoyens. Elles introduisent des éléments d'opacité dans le dispositif des prélèvements publics, au risque de lasser le citoyen et d'affaiblir son adhésion à une politique de l'environnement dynamique et efficace. De toute évidence, il conviendra d'y être très attentif à l'avenir.

Telles sont, monsieur le ministre, les remarques que la commission de la production et des échanges tenait à faire sur ce budget dont elle souhaite l'adoption. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Albertini.

M. Pierre Albertini. Monsieur le ministre, l'examen annuel du budget de l'environnement est toujours l'occasion d'un double exercice. D'abord survoler de façon un peu critique mais constructive les crédits affectés aux différentes actions du ministère, ensuite porter un jugement sur les priorités qu'ils traduisent.

Je serai très bref sur les crédits, parce qu'ils ont déjà donné lieu à une analyse attentive de la part des rapporteurs, ce qui me dispensera de la litanie d'un examen chapitre par chapitre. Je dirai simplement, pour reprendre une expression chère aux économistes, que l'évolution tendancielle est favorable : depuis quelques années, on

voit bien la lente mais régulière progression des crédits. En ce qui concerne leur niveau, les choses sont évidemment perfectibles, mais il faut se garder d'une vision trop statique et prendre la mesure du chemin parcouru. Depuis le célèbre ouvrage publié en 1975 par Robert Poujade, *Le Ministère de l'impossible*, bien des progrès ont marqué la pénétration délicate, lente, parfois conflictuelle des impératifs environnementaux dans l'action des pouvoirs publics.

Au-delà de la stricte évaluation financière, pour laquelle je renvoie donc à l'analyse des rapporteurs, quelles priorités, quelles capacités de mobilisation ce projet de budget permet-il d'identifier ?

L'environnement est une œuvre collective. Autrement dit, c'est l'affaire de tous : celle de l'Etat d'abord, celle aussi des collectivités locales et des entreprises, celle enfin des citoyens. A tel point d'ailleurs que, dans une expression peut-être exagérée, on parle d'« éco-citoyenneté ». Personnellement, je ne connais qu'une citoyenneté et je ne pense pas qu'il soit bon de la diviser. Je crois au contraire qu'il faut mettre en évidence les préoccupations en matière d'environnement sans les exacerber. Là comme ailleurs, tout est question d'équilibre.

Je n'en suis que plus enclin, monsieur le ministre, à rendre hommage à l'action patiente, à l'action résolue, à l'action sans tapage que vous conduisez depuis le printemps 1993. A long terme à très long terme, même, la meilleure traduction du succès du ministère de l'environnement - et des ministres - ne sera-t-elle pas sa propre disparition, une fois que l'imprégnation sera complète ?

M. Jean-Pierre Brard. Pour la disparition, c'est bien parti !

Mme Ségolène Royal. Hélas !

M. Pierre Albertini. Je dis « à très long terme », monsieur Brard. Lorsque la pénétration sera suffisante, nous n'aurons sans doute plus besoin d'un ministère de l'environnement. Mais bien des efforts seront nécessaires et nous en sommes encore très loin.

Mme Ségolène Royal. Très, très loin !

M. Pierre Albertini. Cela étant, monsieur le ministre, les signes de succès sont incontestables et je veux, pour ma part, évoquer trois aspects de la politique globale en faveur de l'environnement : le droit, la prévention des risques, l'action internationale.

Une question d'abord, familière de longue date à tous ceux qui se penchent sur l'action du ministère et des collectivités locales : comment mieux répartir les rôles des acteurs de l'environnement ?

On parle souvent de « clarifier » les compétences, expression qu'il faut manier avec une certaine prudence. C'est l'un des objets du projet de loi que vous avez présenté au Sénat et qui viendra prochainement en discussion à l'Assemblée. Cet exercice de clarification est assurément nécessaire, mais il a, à mon sens, une double limite.

La première, c'est qu'il existe, en matière d'environnement, de très nombreuses compétences de fait, c'est-à-dire des compétences qui ne sont pas encadrées par les textes et que s'approprient tout naturellement l'Etat, les collectivités locales ou les établissements publics : agences diverses ou organes de coopération intercommunale. Que ces compétences non encadrées, non réglementées, soient utilisées par la pluralité des acteurs est pour moi un très bon signe, parce que c'est le signe d'une société innovante. Si l'on voulait bien un instant s'interroger sur notre évolution législative, on constaterait avec effroi que,

de plus en plus, on tend à inverser le principe sain selon lequel « tout ce qui n'est pas interdit est permis », postulat qui était le fondement de la législation du XVIII^e siècle, pour lui substituer ce nouvel axiome : « tout ce qui n'est pas expressément prévu par le législateur ou par le pouvoir réglementaire est interdit ». Voilà, hélas ! une inversion complète des perspectives, contre laquelle, je crois, il faut s'inscrire.

Seconde limite à la clarification des compétences par la voie législative : la nécessité croissante d'impulser un véritable partenariat. Ce n'est pas un hasard si les techniques contractuelles se sont multipliées. Même si on a quelquefois du mal à identifier les actions qui relèvent de tel ou tel niveau, le partenariat est une exigence de notre société, notamment sur le plan financier. A cet égard, il serait judicieux de mettre en œuvre - et le ministère de l'environnement est d'ailleurs l'initiateur de cette recherche - le principe de l'affichage d'une collectivité « pilote » pour chaque type d'opération. Pas nécessairement celle qui aurait reçu expressément compétence de la loi, mais celle qui a le plus d'aptitude pour conduire telle opération, qu'il s'agisse des études, des procédés d'information ou de l'exécution même.

Toujours dans la perspective d'une meilleure identification des rôles respectifs, je veux aussi saluer, monsieur le ministre, la façon dont vous avez rattrapé, depuis le printemps 1993, le retard qui s'était accumulé en matière de décrets. Si mes renseignements sont exacts, le passif était tel que pas moins de trente-quatre décrets d'application ont été publiés à votre initiative, sans doute parce qu'en 1992 et 1993, certaines lois avaient été un peu hâtivement rédigées.

Mme Ségolène Royal. Très bonnes lois, excellentes lois ! (*Sourires.*)

M. Pierre Albertini. Gardons-nous de trop légiférer. Faisons moins de lois, mais faisons-les mieux !

La fin de l'année marquera sans doute l'achèvement d'un important travail : le code de l'environnement. Faisant partie moi-même de la commission supérieure de codification, j'ai été au cœur des problèmes et vous me permettez, monsieur le ministre, de vous livrer quelques réflexions.

Evidemment, à droit constant, la codification a ses limites. Mais c'est aussi un outil, un instrument de décryptage, un moyen d'offrir un repérage simple aux différents acteurs. La rédaction du code de l'environnement a d'ailleurs donné lieu, je le signale, à de sérieux problèmes de territoire, et je me réjouis personnellement de la tendance, pour l'instant, consiste à y intégrer les monuments naturels et les sites et à faire ainsi du code du patrimoine un code « suiveur », par rapport au code « pilote » que doit rester le code de l'environnement.

Vous me permettez d'exprimer un regret, car j'ai plaidé, sur un autre point, un peu dans le désert. Mais il faut savoir, quelquefois, se contenter de prendre date. J'avais souhaité que les règles édictées par le code forestier soient incluses dans le code de l'environnement. Je savais que les intérêts en présence étaient très importants. Le code forestier ne viendra donc pas se ranger sous le code de l'environnement. Mais le travail de mise en ordre, de classement, de délimitation d'un premier territoire doit être salué, et je tiens à vous remercier, monsieur le ministre, d'avoir plaidé dans le même sens.

De temps en temps, il faut aussi savoir innover. J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le dernier rapport public du Conseil d'Etat, celui de 1993, qui affirme la nécessité, à situation nouvelle, de forger des concepts nouveaux. Malheureusement, quand on passe du stade de l'affirmation à

celui de l'application, on se heurte au conservatisme ambiant et l'on n'obtient pas nécessairement de ce grand corps les soutiens que l'on serait en droit d'attendre.

J'en viens, après les aspects juridiques, au second volet de mon intervention, qui concerne la prévention et le contrôle des risques.

Dans la chaîne : évaluation, prescription de normes, contrôle, nous avons des points faibles qui se situent différemment selon la nature des risques : au niveau du contrôle pour les risques industriels, au niveau des prescriptions, c'est-à-dire des interdictions, pour les risques naturels. Je pense notamment au problème des zones inondables, illustré par les récentes inondations du Gard.

Vous-même avez reconnu que les PFR, les plans d'exposition aux risques naturels prévisibles, sont en nombre insuffisant, alors que 2 000 communes environ sont concernées. Malgré les difficultés rencontrées, ces plans doivent se multiplier et être mieux appliqués.

Je souhaite bonne chance au nouvel instrument proposé dans le projet de loi en cours d'examen, à savoir les plans de prévision des risques. Au moment où l'Assemblée s'apprête à en délibérer, je pense néanmoins devoir formuler une exigence de simplicité dans la procédure. Faisons simple ! Evitons les enchevêtrements ! Notre code de l'environnement est déjà suffisamment encombré de procédures pour que nous recherchions l'allègement et l'efficacité.

Je lance aussi un appel à ce sujet aux collectivités locales. Il est très important de mettre en œuvre, à leur intention, une pédagogie de la vigilance, s'agissant notamment des documents d'urbanisme, qui sont la traduction *in fine* des risques pressentis. Et si cette fonction de vigilance n'est pas exercée localement, il faut que l'Etat assume pleinement ses responsabilités, que ce soit par le truchement du préfet ou, mieux encore, du ministre. Il faut savoir à un moment rendre à l'Etat le rôle qui est le sien : réguler, arbitrer et indiquer le cap.

Enfin, puisque le temps qui m'est imparti s'épuise inexorablement, j'évoquerai très brièvement quelques aspects internationaux en matière d'environnement. C'est un domaine où il ne suffit pas d'affirmer la solidarité écologique entre les pays de la planète, car des conflits d'intérêts parfois très violents - hélas ! - s'y manifestent entre les pays industrialisés et les pays économiquement faibles.

Quel peut être le rôle de la France à cet égard ?

La préoccupation première, nous le savons, est d'ordre démographique. Or la conférence du Caire, au mois de septembre, n'a fait que traduire l'amorce d'une évolution. Nous sommes loin encore d'une prise de conscience complète et profonde des problèmes de population.

Quant à « l'après-Rio », c'est une expression convenue mais mal choisie, car elle laisse à penser que la page serait déjà tournée alors que nous devons l'écrire ensemble. L'« après-Rio » a-t-il créé une nouvelle dynamique ? Les résultats ne sont pas négligeables - gardons-nous du masochisme à outrance - mais ils sont encore faibles.

Pour ce qui concerne d'abord la lutte contre la désertification, nous avons un rôle essentiel à jouer vis-à-vis de l'Afrique, notamment subsaharienne. On estime que la planète, au cours des cinquante dernières années, a perdu environ 10 p. 100 du couvert végétal. Les problèmes sont donc considérables, même si les rapports d'experts hésitent à en mesurer l'ampleur.

S'agissant de la protection des forêts, nous aurions tout intérêt à ne pas nous contenter de déclarations de principe et à leur donner de la substance en entrant dans une phase plus opérationnelle. Je pense notamment à la défense de la forêt tropicale, qui est surexploitée.

Les initiatives françaises en matière d'environnement pourraient être de deux ordres : il faudrait d'abord relancer la mécanique européenne, et il est évident que nous avons une responsabilité prépondérante à cet égard ; il faudrait accentuer notre effort d'aide publique au développement en vue d'atteindre le plus vite possible l'objectif de 0,7 p. 100 du produit national brut que nous nous sommes assigné. J'espère que nous atteindrons ce stade avant la date fatidique de l'an 2000.

Monsieur le ministre, j'ai relu avec intérêt la conclusion de votre présentation budgétaire de l'an dernier. Vous y indiquiez que l'environnement doit être un sujet de concertation, de dialogue et non de polémique. Reprenant ce jugement à travers les modestes exemples que j'ai choisis, on peut l'appliquer, je crois, à la notion de développement durable, qui implique le souci de ménager la nature et celui de ménager la ressource aujourd'hui de plus en plus rare, tout en procurant à l'homme les moyens de vivre.

Au nom du groupe UDF qui a toujours recherché cet équilibre, je dirai « non » aux ayatollahs de l'intégrisme, « oui » à ceux qui s'efforcent de mettre en œuvre une vision équilibrée ; « non » aux pilliers de la nature, « oui » à une sensibilité environnementale. La dimension mondiale des problèmes ne dispense pas la France d'agir. Je vous remercie et vous félicite des initiatives que vous avez prises dans cet esprit. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Pierre Brard. Vous n'êtes ni ayatollah, ni même enfant de chœur !

M. le président. La parole est à M. Patrick Ollier, pour le groupe du RPR.

M. Patrick Ollier. Monsieur le ministre, le projet de budget pour 1995 que vous nous présentez réunit les qualités essentielles d'un bon budget de l'environnement. Progression sensible des crédits, priorités clairement définies et travail de fond en amont : vous faites plus et mieux, si je puis dire.

M. Jean-Pierre Brard. C'est du vent ! Et celui-là en plus ne produit pas d'énergie !

M. Patrick Ollier. Vous n'avez pas étudié le budget, monsieur Brard, ça se voit !

Progression sensible des crédits, tout d'abord, par la hausse à structures constantes de 6,7 p. 100 des moyens de votre ministère par rapport à 1994 : c'est très satisfaisant, monsieur Brard.

M. Jean-Pierre Brard. Vous essayez de vous convaincre !

M. Patrick Ollier. Les arguties qui avaient émaillé nos débats l'année dernière sur la réalité de l'augmentation de votre budget, monsieur le ministre, seront d'autant plus vaines aujourd'hui à la présentation de ces chiffres.

Nous avons toujours la fâcheuse tendance de jauger les budgets des ministères à l'aune de leur progression, comme si plus signifiait nécessairement mieux. Il est toutefois des ministères où le plus est nécessaire au regard des besoins et des missions à remplir, et l'environnement est de ceux-ci. Je me félicite donc, au nom du groupe RPR, de votre performance.

Mais avoir plus est une chose, faire mieux ou davantage en est une autre. La seconde qualité de votre budget réside dans les priorités que vous avez clairement définies pour 1995 : prévention des risques, protection de la nature et amélioration des connaissances.

Le rapporteur nous a excellemment retracé les orientations de votre budget. Aussi n'y reviendrai-je que pour insister sur deux ou trois aspects qui me tiennent à cœur et qui tiennent également à cœur, monsieur le ministre, à mon collègue Jacques Vernier qui aurait aimé être sur ces bancs pour vous le dire.

Le premier concerne la poursuite de l'effort de renforcement des services déconcentrés de votre ministère, notamment pour l'inspection des installations industrielles classées et pour les DIREN, en vue de la préparation des plans de prévention des risques. A cet égard, les vingt et un emplois créés dans ce budget ne seront pas de trop, c'est évident. Je pense aussi à la création de pôles statistiques régionaux de l'IFEN dont j'espère une généralisation rapide tant les besoins sont également importants. Après la région Rhône-Alpes et le Grand Ouest, le Nord-Pas-de-Calais et le Sud-Est pourraient-ils être de ces régions ?

Deuxième sujet de satisfaction : la concrétisation financière de votre remarquable politique dans le domaine de l'eau. Elle apparaît dans les moyens engagés pour la réalisation du plan d'aménagement de la Loire et du plan décennal de restauration et d'entretien des rivières. Elle apparaît aussi dans l'effort engagé pour cartographier les zones inondables et doter ainsi l'Etat de l'outil lui permettant de stopper l'urbanisation des zones dangereuses. Elu de la montagne, comme vous d'ailleurs, monsieur le ministre, je sais à quel point ce genre de précaution devient indispensable.

Enfin, troisième satisfaction : le renforcement des moyens consacrés à la recherche dont bénéficieront trois domaines essentiels à mes yeux, l'écotoxicologie, la connaissance des milieux et l'économie de l'environnement. Trop de débats achoppent sur un manque de connaissances. Trop de décisions avortent en l'absence d'études fiables.

Comme l'an dernier, les sujets de satisfaction sont nombreux. Mieux doté et plus cohérent, votre budget fait plus et mieux. Le groupe du RPR le votera donc sans réserve. Je souhaite néanmoins vous faire part, comme nous l'avons déjà fait l'an dernier, de certaines inquiétudes ou interrogations.

Les premières concernent la situation budgétaire de l'ADEME. En effet, bien des difficultés rencontrées, hélas ! en 1994 perdurent, monsieur le ministre. Oh, je ne me lancerai pas dans un plaidoyer *pro domo*, d'autant que votre ministère augmente de nouveau sa dotation de 5 millions de francs en la portant à 30 millions en 1995, force est cependant de constater que la saignée dans les crédits provenant du ministère de l'industrie qu'a subie l'ADEME en 1994, reste d'actualité pour 1995. Vous en connaissez les conséquences notamment sur la politique de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables.

Le développement du solaire thermique nécessiterait par exemple 15 millions. Or nous ne disposons que de 5,5 millions en 1994. De même, alors que le développement des filières bois énergie auraient besoin de 77 millions, nous devons nous contenter de sept fois moins. Et, s'il suffisait de dix millions de francs pour assurer efficacement la promotion à l'exportation du savoir-faire français dans les domaines des énergies géothermiques, éoliennes et solaires, 500 000 francs seulement ont été affectés à cet objectif en 1994, ce qui est largement insuffisant.

Faut-il dès lors regretter les pertes de parts de marché que nous connaissons depuis quelques années ? J'espère monsieur le ministre, que vous pourrez nous rassurer pour l'avenir. Je vous sais acquis à cette cause mais comment la faire entendre au ministre de l'industrie ?

Mme Ségolène Royal. Eh oui !

M. Patrick Ollier. J'aurais dû dire aux ministres de l'industrie successifs, tant le problème est récurrent, n'est-ce pas madame Royal ?

M. François-Michel Gonnot, président de la commission de la production et des échanges, rapporteur pour avis suppléant. Cela fait dix ans que le problème se pose !

M. Patrick Ollier. Oh, bien plus de dix ans !

L'énergie est une nouvelle frontière pour l'environnement au sens propre et figuré du terme, une frontière sur laquelle nous butons, une frontière que nous devons déplacer et dépasser. De plus en plus, la problématique des questions énergétiques sera plus environnementale qu'industrielle. Le débat « énergie et environnement » engagé ces derniers mois peut aider à cette prise de conscience.

Voilà pour les inquiétudes. J'en viens maintenant, monsieur le ministre, aux interrogations.

Celles-ci portent d'abord sur les moyens mis en œuvre dans le cadre de la politique de lutte contre le bruit et plus largement sur ces orientations.

Votre budget subit, en effet, une baisse importante des crédits destinés au fonds d'intervention pour la qualité de la vie et une diminution drastique des subventions d'équipements destinées à la qualité de la vie, de l'environnement et des actions dans le domaine du bruit. Comme l'avait souligné la Cour des comptes en 1992, les missions du FIQV avaient été perdues de vue dans l'utilisation de ce fonds qui s'apparentait davantage à un chapitre réservoir qu'à un vrai fonds d'orientation. Cela était vrai dans le passé, bien entendu. S'agit-il d'une simple réorganisation ? Quelles orientations envisagez-vous dans ce domaine pour l'avenir ?

Autre sujet d'interrogation : la présidence de l'Union européenne au premier semestre de 1995. Plusieurs dossiers essentiels vous y attendent, à commencer par le projet de taxe sur le CO₂. Je citerai également dans le domaine de la pollution atmosphérique le projet de directive sur les émissions de composés organiques volatiles liés au stockage de l'essence et à sa distribution dont les enjeux environnementaux mais aussi industriels sont énormes. Il y a encore la préparation des travaux du comité commerce et environnement au sein de la future organisation mondiale du commerce. Quels seront vos objectifs au cours de votre future présidence sur ces trois points qui nous tiennent particulièrement à cœur et auxquels je me limiterai, faute de temps ?

Monsieur le ministre, l'environnement est une grande cause, si ce n'est la grande cause de l'an 2000, et le maintien de l'équilibre entre le développement durable et la protection de la nature nous tient véritablement à cœur. Incontestablement, c'est cet équilibre qui permettra de développer le territoire. Ce n'est pas le rapporteur du projet de loi sur l'aménagement du territoire qui pourrait dire le contraire ! Je souhaiterais même que dans ce texte nous puissions aller plus loin, dans le domaine de l'environnement, s'agissant notamment des risques naturels. Si vous en êtes d'accord, monsieur le ministre, nous aurons l'occasion de faire des propositions en ce sens lors de la deuxième lecture.

Le monde politique doit aujourd'hui prendre la cause de l'environnement plus au sérieux qu'il ne l'a fait jusqu'à présent. Elus nationaux, et souvent aussi élus locaux, il est de notre devoir, au-delà de tout ce qui peut nous séparer sur ces bancs et qui est plus politique que technique, de nous retrouver pour défendre avec le Gouvernement qui l'a prise à bras le corps, grâce à vous, la grande cause de l'environnement.

Monsieur le ministre, sachez en tout cas que le groupe du RPR sera à vos côtés pour mener ce combat et qu'il votera sans état d'âme et avec tout le soutien qu'il pourra vous apporter le budget que vous nous présentez. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

M. Jean-Pierre Brard. M. Ollier vient de nous dire que l'environnement est une grande cause, que c'est même la grande cause. Nouvelle démonstration qu'il ne faut pas croire les hommes politiques à ce qu'ils disent, mais à ce qu'ils font !

Votre budget, monsieur le ministre, représente 0,11 p. 100 du budget général. Au rythme où il évolue, c'est donc en 2800 qu'il atteindra environ 1 p. 100 du budget de la nation. Voilà qui permet de mesurer la réalité de votre engagement mieux que vos discours et que les discours de ceux qui vous soutiennent. En fait, monsieur le ministre, votre ministère n'est pas celui de l'environnement, c'est celui du vent. M. Albertini évoquait le jour où le ministère de l'environnement disparaîtrait. Mais existe-il seulement aujourd'hui ? Il faut toute la foi du charbonnier de M. Ollier pour trouver que ce budget est bon. Conscient tout de même qu'un tel discours n'est pas crédible, il a bien été contraint de formuler quelques critiques auxquelles vous n'aurez sûrement pas été sourd, monsieur le ministre !

Mais avant d'entrer plus avant dans le détail de votre budget, je tiens à évoquer l'ombre qui plane au-dessus de votre ministère, celle du mensonge d'Etat dont vous avez été le porteur à l'occasion de l'affaire Superphénix. Oh, vous allez sûrement protester et me dire que le nucléaire n'est pas de votre ressort ! Pourtant, vous avez été le ministre qui s'est le plus exprimé au moment où le Gouvernement a décidé de remettre en marche Superphénix, en essayant de faire croire aux Français que la centrale de production serait transformée en centre de recherche. Vous saviez pourtant, je l'ai moi-même entendu de la bouche du directeur de la centrale, qu'un tel objectif était irréalisable. On ne peut pas transformer la centrale en laboratoire de recherche. Dire le contraire, revient donc à mentir à l'opinion, et ce afin de préserver les intérêts du lobby nucléaire.

Mme Ségolène Royal. Très juste !

M. Jean-Pierre Brard. Voilà un exemple frappant des pratiques du gouvernement auquel vous appartenez, monsieur le ministre. Alors que vous ne vous êtes pas opposé à cette décision inique, ni à ses modalités, comment croire ensuite les propos que vous tenez ? Oui, on a peine à comprendre quelle est pour l'actuel gouvernement la définition d'une politique de protection de l'environnement.

Ainsi, il a été beaucoup question de l'ADEME. Mais le budget de cette agence est passé « en dessous du minimum vital » selon notre collègue Vernier, qui, vous l'avez noté, a préféré boycotter notre discussion, sachant qu'il n'était pas possible d'intervenir ici quand on est sincère sans critiquer votre budget, s'agissant notamment du sort que vous réservez à l'ADEME.

De fait, et M. Ollier, en fin de compte, l'a confirmé à sa manière, la disparition de cette agence est organisée. Son financement par l'augmentation à 50 francs de l'éco-taxe de mise en décharge prévu dans votre projet de loi relatif au renforcement de la protection de l'environnement est sérieusement remis en question après l'examen du Sénat qui n'a retenu qu'un échelonnement de 25 à 40 francs sur trois ans. L'ADEME ne disposera donc pas des ressources indispensables à l'accomplissement de ses missions : mise en place des programmes d'économie d'énergie, d'énergies renouvelables, de gestion des déchets, de réhabilitation des sites pollués.

Nous avons donc aujourd'hui à discuter d'un budget, certes en progression de 5,3 p. 100, mais qui reste un nain budgétaire avec 0,11 p. 100 du budget général et 0,14 p. 100 du budget civil, un budget très en deçà des prétentions que vous manifestiez, monsieur le ministre, avant d'occuper votre poste ministériel. A cet égard, je ne peux m'empêcher de penser à l'un de vos prédécesseurs qui abandonna, sitôt qu'il devint ministre, le discours vigoureux qu'il tenait auparavant. Il troqua en quelque sorte ses convictions écologiques contre un maroquin ministériel. (*Sourires.*)

M. François-Michel Gonnot, président de la commission de la production et des échanges, rapporteur pour avis suppléant. Mme Royal, peut-être !

M. Jean-Pierre Brard. Non, je ne parle pas de Mme Royal, mais du ministre qui alla batifoler dans les vagues de Mururoa pour montrer que les bombes atomiques françaises n'étaient pas dangereuses.

M. Frédéric de Saint-Sernin. M. Lalonde !

M. Jean-Pierre Brard. Exactement !

M. Gérard Saumade. On avait compris !

M. Jean-Pierre Brard. Refermons la parenthèse. Je m'en tiendrai à la politique des transports, compte tenu du temps qui m'est imparti. Au moment où l'IFEN vient de publier son rapport sur l'état de l'environnement, 87 p. 100 des émissions d'oxyde de carbone, 71 p. 100 de celles d'oxyde d'azote et un tiers de celles de gaz carbonique proviennent du transport. A ces pollutions chimiques, il convient d'ajouter la pollution par le bruit qui touche directement près de 8 millions de personnes.

Ces éléments, monsieur le ministre, sont en totale contradiction non seulement avec la relance du plan autoroutes annoncé par votre collègue des transports, mais aussi avec le relèvement des taxes sur le super sans plomb et l'absence d'ambition pour le développement du fer-routage ou des voitures électriques.

Des villes comme la mienne ont fait un effort pour relever le défi des voitures électriques. Mais quelle aide nous apportez-vous en dehors de quelques bonnes paroles ? Quels moyens efficaces mettez-vous en œuvre pour inciter les constructeurs afin que le véhicule électrique ait la place qu'il mérite dans le développement des transports et la protection de l'environnement ? Nous ne voyons toujours rien venir.

Dans le même esprit, vous avez organisé de grandes opérations médiatiques sur le vélo. Mais celui-ci a-t-il véritablement sa place dans la ville ? Il ne suffit pas de comparer, comme le faisait notre collègue de Peretti, la part qu'occupe le vélo dans les déplacements à Montpellier ou aux Pays-Bas, il faut voir quels moyens concrets sont consacrés pour développer sa pratique. Vous distribuez chichement quelques crédits, 100 000 francs par-ci, 100 000 francs par-là. Pensez-vous véritablement que dans un tissu très urbanisé, c'est avec ces crédits dont la

pingrerie est la principale caractéristique, qu'il sera possible de lancer une véritable politique en faveur du vélo ? Bien sûr que vous ne le pensez pas, monsieur le ministre ! Erant vous-même gestionnaire d'une collectivité locale, vous savez très bien ce qu'il en coûte.

En conclusion, tant que le ministère de l'environnement ne sera que ce qu'il est aujourd'hui, c'est-à-dire un alibi chargé de peindre en vert une politique qui ne l'est pas, son budget ne sera pas acceptable. Je précise que je mets dans l'environnement non seulement ce qui relève directement de votre département ministériel, mais également le nucléaire que j'ai évoqué au début de mon propos et pour lequel il reste à organiser un grand débat national. Je ne parle pas seulement d'un débat dans cet hémicycle : vous savez bien que ce n'est pas ici que les choses essentielles se décident quand il s'agit de problèmes de société, c'est dans le pays et avec la nation tout entière. Nous attendons toujours le Gouvernement qui aura le courage d'ouvrir ce débat qui ne porte pas seulement sur l'énergie elle-même, mais sur les modes de développement pour notre pays.

M. le ministre de l'environnement. Monsieur Brard, puis-je vous interrompre ?

M. Jean-Pierre Brard. Très volontiers. Je suis pour le dialogue et la confrontation - la « conflictualité positive », comme dit Philippe Herzog (*Sourires*) si l'on voit de qui il s'agit...

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jean-Pierre Brard. Ce dernier propos ne s'adressait pas à vous, monsieur le ministre, qui êtes, je le sais, un homme cultivé !

M. le ministre de l'environnement. Je connais bien Philippe Herzog, en effet. Mais permettez-moi de ne pas employer de mots trop compliqués... A « conflictualité positive », je préfère le mot de « débat », et, comme vous le savez, monsieur Brard, j'aime bien le débat quand il est sous-tendu par le respect de l'opinion d'autrui.

Tout d'abord, je n'accepte naturellement pas les mots « mensonge d'Etat » très graves et dont je pense que vous les avez pesés. Je n'accepte pas que l'on puisse dire que le Gouvernement a menti. Il s'est inspiré, à propos de Superphénix, de travaux qui avaient été conduits avant son arrivée : je pense notamment au rapport commandé par le Premier ministre de l'époque, Pierre Bérégovoy, à Hubert Curien, quand il était ministre de la recherche.

Notre décision a été prise au terme de cette réflexion, une fois vérifiées toutes les étapes de la sûreté, après avoir pris en compte l'avis de l'autorité de sûreté nucléaire, qui est d'ailleurs placée sous la tutelle conjointe du ministre de l'industrie et de celui de l'environnement - voilà pourquoi je suis heureux que nous abordions ce point. Nous avons pris une décision importante : faire progressivement redémarrer Superphénix en orientant, comme l'avait du reste suggéré M. Curien, cette installation vers un centre de recherche et d'expérimentation axé notamment sur la question des déchets, qui reste posée quoi qu'on pense de la stratégie électronucléaire suivie par notre pays. Nous avons en effet cinquante-sept réacteurs qui produisent des déchets, notamment du plutonium, et il est de notre responsabilité d'augmenter nos efforts de recherche afin de mieux traiter et de mieux gérer ces déchets. Telle est l'orientation qui a été prise.

La décision du Premier ministre, monsieur Brard revient donc à considérer que l'objectif prioritaire de Creys-Malville n'est plus de produire de l'électricité, mais qu'il deviendra progressivement de faire de la recherche et

de procéder à des expérimentations. Nous n'avons donc pas menti, même si, je le reconnais, il faudra être vigilant sur les étapes de cette réorientation.

Je vais vous poser une question, monsieur Brard, et c'est très directement au représentant du groupe communiste que je la pose : dois-je comprendre, à la manière dont vous parlez de « mensonge d'Etat », que le groupe communiste était favorable à l'arrêt définitif de Creys-Malville ? Je serai très attentif à votre réponse, comme d'ailleurs, sans doute, beaucoup de gens à l'extérieur de cet hémicycle. Ne fuyez pas une question qui répond à votre mise en cause de la décision du Gouvernement.

Car nous n'avons pas trente-six solutions. Ou bien nous faisons redémarrer Superphénix, comme si rien ne s'était passé, en surgénérateur de manière définitive. Ou bien nous adoptions la position recommandée par M. Curien en l'adaptant et en l'actualisant, c'est ce que nous avons fait. Nous aurions pu aussi arrêter Superphénix.

J'aimerais savoir ce que pense le groupe communiste au nom duquel vous vous exprimez.

Dois-je comprendre aussi, à votre interpellation, que la position du groupe communiste a évolué, s'agissant de la stratégie de production électronucléaire dans laquelle notre pays s'est engagé il y a plus de vingt ans ?

Je serais très heureux d'avoir sur ces deux points votre réponse. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le président, me permettez-vous de répondre à M. le ministre ?

M. le président. En l'occurrence, c'est non seulement votre droit, mais votre devoir !

M. Jean-Pierre Brard. Je vous remercie, monsieur le président. Pour une fois que cet hémicycle est le cadre d'un véritable débat entre la tribune et le banc du Gouvernement, ne nous en privons pas !

D'abord, monsieur le ministre, je n'ai pas l'habitude de fuir les questions qu'on me pose et j'espère que vous ne fuirez pas non plus celle que j'ai l'intention de vous poser.

M. François-Michel Gonnot, président de la commission de la production et des échanges. La réponse d'abord !

M. Jean-Pierre Brard. Je suis maître de ma réponse, et ce n'est pas quelqu'un de la majorité qui se dit toujours d'accord avec le Gouvernement - même s'il ne l'est pas dans son for intérieur - qui va me la dicter !

Je pesais mes mots, monsieur le ministre, vous l'avez bien senti, quand j'ai dit qu'au nom de la raison d'Etat vous aviez commis un mensonge d'Etat. Je le pensais et je le pense toujours. Ce n'est pas vous personnellement que je mets en cause, chacun l'aura bien compris. Je ne doute pas que vous ayez bien réfléchi, mais ce n'est pas tant, je crois, à la décision que vous alliez prendre qu'à la façon dont vous alliez l'habiller pour l'opinion publique. C'est mon sentiment, je ne vous demande évidemment pas de le partager.

Que vous appeliez M. Mitterrand et M. Curien à la rescousse ne saurait me faire changer d'opinion, bien au contraire.

M. Patrick Ollier. L'environnement n'est pas une cause politique !

M. Jean-Pierre Brard. Oh non, c'est une cause humaine, beaucoup plus élevée que toutes les causes politiques ! C'est bien pourquoi il ne faut pas la pervertir par des considérations politiciennes...

M. Patrick Ollier. C'est pourtant ce que vous faites !

M. Jean-Pierre Brard. Pas du tout ! ... on peut céder aux pressions d'un lobby.

J'en reviens donc à la question que vous m'avez posée, monsieur le ministre. Vous savez certainement - même si ce n'est pas l'habitude ici ! - que le groupe communiste ne marche pas au son du canon. (*Exclamations sur divers bancs.*)

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Ah bon ?

M. Patrick Ollier. Au son des orgues de Staline, alors ?

M. Jean-Pierre Brard. Et depuis mars 1993, le groupe laisse une entière liberté d'expression et de vote à chacun de ses membres.

M. Jean-Claude Asphe. C'est nouveau !

M. Georges Mesmin. C'est l'anarchie ! (*Sourires.*)

M. Jean-Pierre Brard. C'est M. Mesmin, du XVI^e arrondissement de Paris, un suppôt des Versaillais, qui crie à l'anarchie ! On aura tout entendu ! (*Rires.*)

Je n'exprime donc, monsieur le ministre, que l'opinion d'une partie...

M. François-Michel Gonnot, président de la commission de la production et des échanges. D'une sous-tendance !

M. Patrick Ollier. D'un sous-groupe !

M. Jean-Pierre Brard. ... des députés communistes.

M. le président. Laissez parler l'orateur, mes chers collègues.

M. Jean-Pierre Brard. Merci, monsieur le président, de garantir ici la liberté d'expression !

M. le président. C'est parce que l'on vous écoute que l'on vous interrompt, mon cher collègue ! Poursuivez, je vous en prie.

M. Jean-Pierre Brard. Fallait-il arrêter Creys-Malville ? Je me suis déjà exprimé sur ce sujet. Il n'y a pas eu dans notre pays, jusqu'à présent, de débat ouvert et transparent sur le nucléaire en tant que mode d'énergie et sur les autres énergies à utiliser en complémentarité ; pas davantage sur le mode de développement économique qu'induit le nucléaire.

Tant que ce débat n'aura pas eu lieu, avec la participation de la nation tout entière, je suis pour un moratoire nucléaire, cela découle de ce que j'ai dit auparavant. Un moratoire nucléaire : il n'est pas besoin d'un dictionnaire pour comprendre le sens de ces mots !

M. François-Michel Gonnot, président de la commission de la production et des échanges. Il va se faire exclure du Parti !

M. Jean-Pierre Brard. J'ai répondu à votre question, vous le reconnaîtrez, monsieur le ministre. Je voudrais vous en poser une à mon tour.

Votre prédécesseur direct, Mme Royal, avait pris l'engagement, à la suite de mon intervention à cette tribune, d'ouvrir un débat national sur le nucléaire. Elle n'a pas eu le temps de concrétiser son engagement...

Mme Ségolène Royal. Hélas !

M. Jean-Pierre Brard. ... le suffrage universel en ayant décidé autrement.

Mme Ségolène Royal. Quel dommage !

M. Jean-Pierre Brard. Vous lui avez succédé. Ne pensez-vous pas que, sur cette question capitale, l'heure est venue d'un tel débat avec la participation de tous les spé-

cialistes et scientifiques, quelle que soit leur opinion ? Je ne suis, pour ce qui me concerne, ni un ayatollah de l'anti-nucléaire ni un ayatollah du nucléaire.

Je suis allé à Tchernobyl, que j'ai visité, comme vous-même certainement. Je suis allé dans d'autres sites nucléaires. Incontestablement, la technologie française est infiniment supérieure à celles qui sont responsables d'accidents. Qui pourrait néanmoins jurer que le nucléaire n'est pas dangereux ? Assurément personne. Et qui-conque, étant allé à Tchernobyl, dirait que le nucléaire ne pose pas de problème, serait un dangereux irresponsable.

Oui ou non, êtes-vous prêt, vous, ministre de l'environnement, à ouvrir un tel débat dans le pays, un débat qui ne se limite pas aux affrontements feutrés de cet hémicycle ?

M. François-Michel Gonnot, président de la commission de la production et des échanges. Le débat est en cours depuis six mois !

M. Jean-Pierre Brard. En y consacrant le temps nécessaire, en s'adjoignant les compétences utiles quelles que soient leurs obédiences, donc en faisant appel aux scientifiques reconnus, qu'ils soient pour ou contre le nucléaire ?

M. le ministre de l'environnement. Puis-je vous interrompre, monsieur Brard ?

M. Jean-Pierre Brard. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'environnement. Monsieur Brard, je suis extrêmement surpris de votre question, parce qu'elle me donne le sentiment que vous vivez dans votre tour de verre.

M. Jean-Pierre Brard. Oh non ! mais je ne vis pas au grand air des montagnes, c'est vrai !

M. François-Michel Gonnot, président de la commission de la production et des échanges. Place du Colonel-Fabien ?

M. le ministre de l'environnement. Peu importe le lieu : chez soi ou en montagne, on peut très bien ne pas regarder ce qui se passe ! Comment avez-vous pu ne pas vous apercevoir que le débat sur l'énergie se déroule depuis quelques mois dans le pays ?

M. François-Michel Gonnot, président de la commission de la production et des échanges. C'est incroyable !

M. le ministre de l'environnement. C'est bien en dehors du Parlement, comme vous l'avez vous-même souhaité à l'instant, que nous avons organisé vingt-deux débats régionaux et six grandes réunions décentralisées. La dernière réunion a eu lieu à Marseille il y a quelques jours. J'ai participé moi-même à trois de ces grandes réunions où tous les élus locaux étaient conviés, y compris ceux du parti communiste, et tous les scientifiques auxquels vous en appelez !

J'ai participé au débat à Caen, à Metz et à Lyon. Celui de Caen avait justement trait aux grands équipements électronucléaires et à la politique de production électronucléaire. Nous avons su éviter les grand-messes et les grands discours, pour tenir des débats très interactifs. Je peux en témoigner publiquement, ici, à l'Assemblée nationale, pour y avoir participé personnellement.

Et ce n'est pas fini, monsieur Brard ! M. Souviron va devoir rendre son rapport. Si d'ailleurs vous avez des suggestions à lui faire, ou simplement envie de l'écouter, ou de vous en faire entendre - il est dommage, en effet, que vous n'ayez pas pris contact avec lui - vous avez encore

quelques jours pour le faire puisque, après avoir écouté tout le monde, y compris vous-même, il rendra son rapport au Gouvernement avant la fin du mois de novembre. J'espère que nous serons alors en mesure de conclure, d'une manière ou d'une autre, ce débat national. La session ne permettra peut-être pas de le faire dans cet hémicycle, mais - nous en discussions avec M. Gonnot et les députés qui s'intéressent à l'énergie - sans doute aurons-nous une grande journée de débats à l'Assemblée nationale au cours de laquelle le Premier ministre ou en tout cas les ministres compétents pourront s'exprimer.

Toujours est-il que le débat que vous réclamez, monsieur Brard, a eu lieu. J'aurais aimé que vous en donniez acte au Gouvernement car c'est la première fois depuis une bonne quinzaine d'années qu'un tel débat est organisé. On ne s'est pas contenté de quelques heures au Sénat ou à l'Assemblée nationale ! Tous ceux qui y ont participé, qu'ils soient hostiles au nucléaire - je les ai rencontrés en de nombreuses occasions depuis quelques mois - qu'ils soient scientifiques ou non, gens de toutes sensibilités ou non, reconnaissent que le débat s'est déroulé de manière très ouverte. Comme il n'est pas totalement fini, vous aurez l'occasion d'y apporter votre propre contribution.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Brard.

M. Jean-Pierre Brard. Je crains monsieur le ministre, que nous n'ayons pas la même conception du débat. Pour moi, un débat, ce n'est pas réunir quelques milliers de personnes, c'est impliquer la nation tout entière, dans un débat de longue durée, tel celui qui a précédé le référendum sur Maastricht, auquel avaient déjà participé des centaines de milliers de personnes. Mon ambition, c'est que des millions de Français puissent s'exprimer sur un sujet qui met en jeu l'avenir de la société française et notre conception de la vie humaine.

Certes, on ne peut régler un tel problème d'un revers de la main. Je vous donne acte des réunions que vous avez organisées, mais quant à l'ambition, nous n'avons pas la même. La mienne est plus large.

Comme vous m'y invitez, je prendrai volontiers contact avec M. Souviron. Mais je vous signale que lorsque j'ai essayé de vous rencontrer après votre prise de fonctions pour vous demander de tenir, au nom de la continuité de l'Etat, l'engagement pris par votre prédécesseur, j'ai été reçu par un conseiller technique de votre ministère. Et depuis, c'est le silence ! En tout état de cause, je reste disponible pour un véritable débat, pour un échange sans anathème, où nous aurons le temps d'examiner au fond tous les problèmes induits par les choix qui ont été faits dans le passé mais dont on ne peut pour autant accepter l'idée qu'ils soient définitifs.

Monsieur le ministre, je ne vous demande pas de réponse maintenant. J'avais déjà posé à votre prédécesseur cette autre question, restée sans réponse, bien que lourde de conséquences : qu'en est-il des clauses secrètes qui seraient ajoutées à la fin des contrats qu'EDF signe avec des partenaires étrangers ? Est-il vrai qu'en cas de non-fourniture de quantités d'énergie prévues au contrat, les pénalités seraient telles que la France est impliquée de façon irréversible dans le tout nucléaire ?

En tout cas, merci de ce débat.

M. le président. La parole est à Mme Ségolène Royal, au nom du groupe socialiste.

Mme Ségolène Royal. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget qui nous est soumis s'inscrit dans le cadre d'une année plutôt triste pour l'environnement. En effet, sur ce budget pèse

d'abord - comme vient de le dire M. Brard - la réouverture de Superphénix. Je n'avais pas, pour ma part, l'intention d'aborder ce sujet mais le débat auquel je viens d'assister me pousse à apporter mon témoignage.

Je rejoins mon collègue quand il parle de mensonge d'Etat. Si l'on trouve le mot de mensonge un peu fort ou un peu brutal, je veux bien parler de « bobard » d'Etat. Vous et moi, monsieur le ministre de l'environnement, nous nous sommes trouvés dans les mêmes circonstances. Vous appelez à la rescousse le Président de la République et M. Curien, mais sachez qu'à partir des rapports qu'ils ont effectivement commandés, ils ont pris une décision tout à fait opposée à celle que votre gouvernement a prise, puisqu'ils ont décidé de ne pas faire redémarrer Superphénix.

M. le ministre de l'environnement. Madame Royal, puis-je vous interrompre ?

Mme Ségolène Royal. Non, monsieur le ministre, j'ai la parole, et je souhaite aller jusqu'au bout de mon propos.

M. le ministre de l'environnement. Vous ne voulez pas me laisser vous répondre ?

Mme Ségolène Royal. Vous me répondrez lorsque j'aurai fini d'apporter mon témoignage sur Superphénix.

Mme Ségolène Royal. Vous me répondrez plus tard !

M. le président. Monsieur le ministre, je vous donnerai la parole à la fin de l'intervention de Mme Royal.

Poursuivez, madame.

M. le ministre de l'environnement. Et l'enquête publique décidée par M. Bérégovoy ?

Mme Ségolène Royal. Si M. Balladur a refusé la constitution d'une commission d'enquête parlementaire sur ce sujet...

M. le ministre de l'environnement. C'est incroyable !

Mme Ségolène Royal. ... c'est parce qu'elle aurait montré que Superphénix est non seulement un danger pour l'environnement à cause de la production et du transport du plutonium...

M. François-Michel Gonnot, président de la commission de la production et des échanges. Un ancien ministre parler ainsi ! Quelle esbroufe !

Mme Ségolène Royal. ... mais que c'est une impasse industrielle et une faillite financière.

M. François-Michel Gonnot, président de la commission de la production et des échanges. N'importe quoi ! Dire qu'elle a participé au Gouvernement de la France !

Mme Ségolène Royal. Oui, c'est un bobard d'Etat que de prétendre que Superphénix est transformé du jour au lendemain en laboratoire de recherche. D'ailleurs, vous n'avez trouvé aucun scientifique pour venir cautionner cette version à la radio, à la télévision ou dans un journal ! Parce que ce n'est pas exact : Superphénix ne peut pas redémarrer en sous-génération. C'est en tant que sur-générateur qu'il a été remis en service, et ce contre toute logique, sans précaution, au mépris de la sécurité et de la transparence. J'en apporte ici le témoignage.

Je suis très contente que ce débat ait lieu.

M. le ministre de l'environnement. Moi aussi !

Mme Ségolène Royal. ... Vous savez bien, monsieur le ministre, puisque vous avez eu accès au dossier, quels arguments avançait le ministère de l'industrie, qui manifestement a eu gain de cause, alors que ce n'avait pas été le cas lorsque j'étais ministre de l'environnement, face aux mêmes objections.

Pourtant, personnellement, je le sais - mais, alors, dites-le nous - vous n'étiez pas favorable à ce redémarrage. Vous avez perdu cet arbitrage que j'avais gagné !

La vraie raison est que si Superphénix ne redémarrerait pas, il faudrait rembourser les partenaires industriels de la France dans cette opération, les Allemands, les Italiens, par exemple. Mais quand cet argument m'avait été opposé, j'avais réclamé les contrats au ministre de l'industrie ; j'ai voulu voir les clauses qui obligeaient la France à rembourser, pour vérifier si c'était vrai. Et quand bien même ! Il aurait alors fallu mettre en balance le coût de ce remboursement, le fonctionnement de Superphénix et les risques pour l'environnement, afin de trancher en connaissance de cause. Ces contrats, je ne les ai jamais vus !

M. François-Michel Gonnot, président de la commission de la production et des échanges. On vous cachait tout ! De toute façon vous ne pesiez pas au sein du Gouvernement, vous le savez bien !

Mme Ségolène Royal. Je ne veux pas croire que dans un contrat de cette importance, il n'existe pas de clauses qui permettent d'invoquer le cas de force majeure, la menace sur l'environnement, par exemple, pour se désengager.

Cela vous gêne, monsieur Gonnot ?

M. François-Michel Gonnot, président de la commission de la production et des échanges. C'est vous qui êtes gênée ! Vous avez tellement fait d'agitation pour rien pendant des années que maintenant vous êtes devenue sectaire et que vous trahissez la vérité !

Mme Ségolène Royal. Ce n'est pas du sectarisme ! Les fonds publics et la sécurité des Français sont en jeu ! Il faut aller jusqu'au bout de la transparence.

Le deuxième argument qui avait été opposé - je vous le dis pour votre information, vous ne le savez peut-être pas, monsieur Brard...

M. Jean-Pierre Brard. Je ne suis pas dans le secret du Gouvernement !

Mme Ségolène Royal. ... consistait à dire, comme certains ingénieurs d'ailleurs : « n'avouons jamais que nous avons commis une erreur en matière nucléaire ». Voilà qui est particulièrement grave, et d'autant plus que notre époque ne se prête plus à de telles attitudes. Il n'y a que ceux qui ne créent pas, qui ne cherchent pas, qui ne font jamais d'erreurs. Ce qui est grave, c'est de ne pas les reconnaître, sous prétexte de ne pas être affaibli. A terme, on provoque le contraire car un jour ou l'autre, tout se sait. C'est alors l'ensemble de la filière nucléaire qui est fragilisée. En reconnaissant nos erreurs, nous aurions conforté la filière là où elle a réussi.

La dernière raison pour laquelle c'est grave, c'est que le redémarrage de Superphénix coûte entre 600 et 700 millions de francs par an alors que nous avons en France un parc de centrales nucléaires vieillissant qui a besoin de travaux de sécurité importants. Dans ce domaine non plus, il n'y a pas de transparence ! Ces 600 ou 700 millions de francs seraient beaucoup mieux investis dans des travaux de sécurité que dans Superphénix qui ne sert plus à rien.

Voilà ce que je voulais vous dire, monsieur le ministre. Maintenant, si vous voulez me répondre, je vous autorise à m'interrompre.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'environnement. Je trouve que vos propos sont irresponsables, madame...

M. François-Michel Gonnot, président de la commission de la production. Tout à fait !

M. le ministre de l'environnement. ... pour quelqu'un qui a eu l'honneur - je pense que c'est ainsi que vous l'avez conçu - d'être membre du gouvernement.

M. François-Michel Gonnot, président de la commission de la production. C'était une erreur.

M. le ministre de l'environnement. Pierre Bérégozovoy avait lui-même relancé l'ensemble du processus du redémarrage de Superphénix. Quand nous sommes arrivés au gouvernement, nous n'avons pas voulu faire de cette question un sujet de polémique parce que nous sommes tous solidaires. Vos amis ont été pendant dix ans à la tête de l'Etat et le Président de la République y est toujours. Il a donc approuvé solidairement quand ce n'est pas amplifié la politique d'équipement électronucléaire du pays.

Mme Ségolène Royal. Cela n'a rien à voir !

M. le ministre de l'environnement. Si, c'est exactement le sujet.

M. Patrick Ollier. Tout à fait !

M. le ministre de l'environnement. Ne fuyez pas vos responsabilités !

Mme Ségolène Royal. La politique électronucléaire, ce n'est pas Superphénix, monsieur Barnier, ce n'est pas la Surrégénération. Ne mélangez pas tout.

M. le ministre de l'environnement. Non seulement vous tenez des propos irresponsables, mais vous dites n'importe quoi. Si Superphénix, tel qu'il était conçu pour être un surgénérateur produisant du plutonium, ce n'est pas l'électronucléaire français, qu'est-ce qui l'est, madame ? Vous dites n'importe quoi, mais ça ne me surprend pas parce que ce n'est pas la première fois.

C'est Pierre Bérégozovoy qui avait relancé lui-même, quand vous étiez son ministre, l'ensemble des procédures d'autorisation de Superphénix. Quand nous sommes arrivés, l'enquête publique pour le redémarrage de Superphénix avait été décidée par votre gouvernement. Nous avons poursuivi cette procédure, au-delà des délais légaux...

M. François-Michel Gonnot, président de la commission de la production. Exact !

M. le ministre de l'environnement. ... pour donner plus de temps au débat, notamment dans les départements riverains - je pense à la Savoie, que je connais bien - et même au-delà de nos frontières, pour écouter ce que d'autres avaient à dire, notamment du côté de Genève, mais c'est votre gouvernement, madame, qui a relancé l'ensemble du processus.

M. François-Michel Gonnot, président de la commission de la production. Elle a oublié !

M. le ministre de l'environnement. Je suis au regret de vous dire que, puisque vous avez ouvert cette polémique, sur un ton que l'on vous connaît bien, que c'est le seul moment où je prendrai la parole pour vous répondre parce que je n'ai pas envie de perdre du temps dans d'autres polémiques avec vous.

Mme Ségolène Royal. La démocratie, ce n'est pas une perte de temps, monsieur le ministre, ni le débat parlementaire. Alors, je vous en prie, modérez vos propos !

M. le ministre de l'environnement. J'ai été député bien avant vous et je sais...

Mme Ségolène Royal. Le débat parlementaire, ce n'est pas une perte de temps, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'environnement. Non, madame, sauf lorsque l'on s'exprime comme vous le faites, sans esprit de responsabilité.

Mme Ségolène Royal. J'ai exposé les faits dont j'avais connaissance...

M. le ministre de l'environnement. Vous étiez bien mal renseignée !

Mme Ségolène Royal. ... et vous les connaissez aussi bien que moi.

M. Patrick Ollier. Vous étiez ministre !

Mme Ségolène Royal. C'est pour cela que je connais le dossier !

M. le ministre de l'environnement. Vous êtes bien mal placée pour faire preuve aujourd'hui d'une telle irresponsabilité. Je pense que vos amis ne vous approuveraient pas, y compris Hubert Curien, y compris le délégué à l'énergie du parti socialiste - dont vous êtes membre -, délégué qui, quelques jours à peine avant qu'on prenne cette décision, demandait ce que nous avions exactement décidé.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. Exact !

Mme Ségolène Royal. Il ne s'agit pas du Gouvernement !

M. le ministre de l'environnement. Vous êtes décidément irresponsable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Poursuivez, madame Royal.

Mme Ségolène Royal. Cette accusation n'a rien à voir dans le débat public. Je crois que le débat est suffisamment important pour qu'il ne dérape pas en accusations personnelles !

M. François-Michel Gonnot, président de la commission de la production. C'est vous qui avez tiré la première !

Mme Ségolène Royal. Monsieur Barnier, le gouvernement de Pierre Bérégovoy a en effet relancé la procédure d'enquête publique...

M. le ministre de l'environnement. Vous venez de dire le contraire !

Mme Ségolène Royal. Il a refusé la réouverture de Superphénix, contre l'avis du ministre de la recherche et du ministre de l'industrie, et c'est le Président de la République et le Premier ministre qui ont tranché à ce moment-là.

Conformément aux procédures en cours, ils ont en effet ouvert à nouveau le débat public, ce que vous avez refusé de faire puisque vous avez refusé une enquête parlementaire sur le sujet. Pourquoi, puisque vous êtes si sûr de vous, avoir refusé une telle enquête ? Pourquoi avez-vous refusé une commission d'enquête parlementaire s'il n'y a rien à cacher, si tout est clair ? (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. François-Michel Gonnot, président de la commission de la production et des échanges. De toute façon, ce n'est pas le Gouvernement qui peut refuser la création d'une commission d'enquête parlementaire !

M. Patrick Ollier. Cela regarde l'Assemblée, madame ! Vous pourriez connaître le fonctionnement du Parlement !

M. le président. Chers collègues...

Mme Ségolène Royal. Le débat est-il transparent ou non ? M. Balladur a refusé la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire.

M. Patrick Ollier. Le Gouvernement n'a rien à voir dans une commission d'enquête parlementaire ! C'est stupéfiant d'entendre ça !

M. le ministre de l'environnement. Ce n'est pas le Gouvernement qui accepte ou refuse les commissions d'enquête !

M. François-Michel Gonnot, président de la commission de la production et des échanges. Enfin, madame, vous devriez le savoir depuis le temps que vous êtes député ! En plus, vous avez été ministre !

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie ! N'intervenez pas à tout propos dans cet échange entre le ministre et l'orateur ! Autrement, c'est le capharnaüm ! Seule Mme Royal a la parole. Poursuivez madame.

M. Jean-Pierre Brard. Madame Royal, m'autorisez-vous à vous interrompre ?

Mme Ségolène Royal. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Brard, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jean-Pierre Brard. Ce débat sur l'environnement commence à faire beaucoup de bruit...

M. François-Michel Gonnot, président de la commission de la production et des échanges. Et à consommer de l'énergie alors !

M. Jean-Pierre Brard. ... et une énergie dépensée inutilement pour masquer la réalité.

Je voudrais simplement dire deux choses, sous le contrôle de Mme Royal.

Il y a quelques mois, j'ai déposé une proposition tendant à la constitution d'une commission d'enquête - nous étions une demi-douzaine de députés signataires - pour examiner les problèmes nucléaires, notamment après les incidents graves qui ont eu lieu dans nos centrales - et non pas à l'étranger ! Cette proposition n'a pas abouti.

Par ailleurs, avec plusieurs parlementaires, nous avons visité la centrale de Creys-Malville il y a quelques mois, sous la conduite d'ailleurs de notre éminent président de séance. Le directeur de la centrale nous a expliqué qu'il n'était pas possible de la transformer en centre de recherche et que toute la difficulté, c'était précisément de savoir comment présenter cela. Je respecte, même si je ne la partage pas, la conviction personnelle de ces éminents spécialistes, le président de la NERSA ou le directeur de Superphénix, qui sont des pro-nucléaires convaincus, parce que, eux aussi, à mon sens, ont la foi du charbonnier. Néanmoins, on ne peut pas ne pas entendre ce qu'ils ont dit : il n'est pas possible de transformer cette centrale de production de courant électrique en autre chose ! Il faut le savoir et c'est ce qui m'a fait utiliser la formule de raison d'Etat. C'est mon opinion, monsieur le ministre, et j'ai bien compris que vous ne la partagiez pas. (*Sourires.*)

M. le président. Poursuivez, madame Royal !

Mme Ségolène Royal. Ce projet de budget s'inscrit donc dans une année plutôt triste pour l'environnement, je le répète. Indépendamment du sujet que nous venons d'évoquer, je voudrais citer les reculs législatifs dans le domaine de la protection des paysages avec la loi Bosson, dans le domaine de la transparence pour tout ce qui concerne l'eau avec la loi Alphanbéry.

Je voudrais surtout citer cette ombre qui plane sur le budget aujourd'hui, je veux parler de l'augmentation des taxes sur l'essence propre, l'essence sans plomb, M. Alberini expliquait tout à l'heure qu'il ne fallait pas faire de polémique dans le domaine de l'environnement, mais à condition qu'il n'y ait pas de gouffre entre le discours et les actes. Comment voulez-vous que le discours lénifiant sur la protection de l'environnement soit crédible alors que, dans le projet de loi de finances dont nous sommes en train de débattre, on taxe l'essence sans plomb plus fortement que l'essence avec plomb et que le gazole ? Comment voulez-vous que de telles décisions n'aggravent pas les problèmes de pollution, de congestion des villes ? Comment voulez-vous que l'on n'interprète pas cette décision comme une part belle faite aux lobbies du transport par camion ?

Vous auriez pu vous y opposer, tout simplement au nom des principes de Rio et notamment au nom de la convention sur la lutte contre l'effet de serre, ou alors vous auriez pu obtenir des contreparties en faveur du transport combiné ou de la voiture électrique. Mais ces contreparties, il n'y a nulle trace dans le projet de budget que vous nous présentez, pas même trace de mesures nouvelles en matière de fiscalité verte.

Que retenir de ce budget ? C'est vrai qu'il augmente d'un peu plus de 6 p. 100, mais c'est un ralentissement par rapport aux années précédentes puisque, bon an, mal an, les budgets de l'environnement augmentaient d'environ 10 p. 100 par an.

Les points positifs, c'est l'augmentation de 7,6 p. 100 des moyens des services, avec vingt et un emplois pour les DIREN et la relance du plan Loire, la protection de l'eau et des milieux aquatiques, l'augmentation des crédits du plan risques afin de permettre une cartographie des risques, et, enfin, la protection de la nature et des paysages.

Quant aux points noirs, et vous me permettrez de reprendre ce qu'ont dit les orateurs précédents, venant de tous les bancs de cette assemblée, il y a d'abord l'effondrement des crédits de l'ADEME, et l'absence de M. Vernier, son président, est un signe inquiétant. Je pense qu'il n'est pas d'accord avec cet effondrement des crédits...

M. Ambroise Guellec, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges. Il n'est pas effondré !

M. François-Michel Gonnot, président de la commission de la production et des échanges. Il va très bien !

Mme Ségolène Royal. ... car se trouvent ainsi mises en cause les actions liées à l'énergie renouvelable, à la gestion des déchets et à l'application de la loi contre le bruit.

Il y a aussi l'effondrement des crédits du FIQV et donc la remise en cause des actions innovantes du ministère, l'effondrement des crédits consacrés au bruit et l'on se demande comment vous allez pouvoir appliquer la loi de lutte contre le bruit.

Enfin, ce qui paraît encore beaucoup plus étonnant, c'est l'effondrement des crédits alloués aux actions internationales - avec une baisse de 70 p. 100 des autorisations de programme - alors même que la France va accéder à la présidence de l'Union européenne et que vous aurez des actions à lancer à ce titre. La pollution n'a pas de frontières, vous le savez bien. La coopération est essentielle et, avec cet effondrement des crédits internationaux, la France n'aura manifestement pas les moyens de respecter ses engagements internationaux.

Ce qui est en cause aussi, c'est tout ce qui est lié à « l'écocitoyenneté », et, là, vous m'en voyez surprise car vous en aviez fait l'une de vos priorités. Or qu'observe-t-on dans ce budget ? Une baisse des crédits concernant les campagnes de sensibilisation, les soutiens aux initiatives en direction des jeunes, la promotion auprès du public des métiers de l'environnement et des formations qui y conduisent, les aides et les conseils aux associations de défense de l'environnement, partenaires dans les domaines de l'éducation et de la formation, la baisse des crédits de l'action ministérielle connue sous le nom d'« emplois verts » à un moment où la priorité de la lutte contre le chômage devrait s'illustrer dans votre budget.

Et puis, surtout, on ne voit pas dans ce budget, ni d'ailleurs dans les actions du ministère, quelles sont les véritables actions lancées par le Gouvernement en matière de développement durable. Ainsi, depuis un an ou un an et demi, depuis le dernier budget en tout cas, trois urgences sont passées sous silence, tant au niveau de votre budget qu'au niveau de celui du ministère des transports et de celui de l'industrie. Ces trois urgences, vous les connaissez : ce sont la sécurité nucléaire, les déchets et la politique des transports.

Sur la sécurité nucléaire, où en est le plan de maîtrise des risques et d'amélioration de la sûreté des centrales nucléaires ? Une partie du parc français vieillit vite, des accidents arrivent régulièrement.

L'amélioration de la sûreté des centrales nucléaires doit porter sur deux actions, chacun le sait. La première, c'est l'anticipation des problèmes de vieillissement des réacteurs à eau sous pression et des couvercles de cuve. Les efforts d'EDF sont insuffisants pour anticiper la découverte des défauts, et des critères très restrictifs pour les tailles de défauts nécessitant réparation ont été posés. La seconde, c'est l'amélioration du confinement des prochains réacteurs, qui pourraient diviser les risques de rejet par un facteur de dix à cent. Le double confinement doit être réalisé sur les nouvelles tranches. Est-il normal que Framatome construite à l'étranger et pas en France des centrales à double confinement.

Ni le principe de précaution ni celui de transparence ne sont respectés dans ce dossier. D'ailleurs, pour la première fois, tous les syndicats d'EDF, par une action unitaire, ont tiré la sonnette d'alarme en soulignant notamment la diminution inquiétante des moyens consacrés au contrôle et à la prévention dans ce secteur. Il serait dommage que les réussites d'EDF, qui sont incontestables, et de la technologie française, qui est au premier rang mondial de la technologie dans ce domaine, soient remises en cause par l'arrivée d'accidents fréquents et graves et par le manque de transparence.

La deuxième urgence, ce sont les déchets. Dans ce domaine, la situation est devenue très inquiétante. Le premier bilan des fermetures vient d'être rendu public par l'ADEME. Il n'y a eu que 350 fermetures de décharges sauvages dans quarante-huit départements. Les communes coulent sous 30 millions de tonnes de déchets ménagers par an et vous avez supprimé le système des tableaux de bord qui étaient demandés trimestriellement aux préfets pour suivre, mois par mois, le rythme de fermeture de ces décharges, 6 000 d'entre elles devant être fermées avant l'an 2000. A ce rythme, la loi ne sera pas appliquée, monsieur le ministre. Vous avez supprimé ma circulaire aux préfets des départements frontaliers, soumettant à autorisation préalable toutes les importations de ce que les industriels appellent pudiquement les « matières

premières secondaires», c'est-à-dire les papiers, les plastiques, les métaux ferreux, qui désormais rentrent librement en France sous prétexte de retraitement.

Les importations de ce type de déchets étant de nouveau autorisées sans contrôle, la reprise des trafics a été encouragée, car rien n'est plus facile que de dissimuler des seringues à l'intérieur des camions de déchets plastiques. En plus ont été déstructurés tous les systèmes de récupération français.

Les conséquences de cette nouvelle pagaille sont graves. D'abord, les associations de réinsertion, notamment Emmaüs, ne peuvent plus fonctionner. Désormais, les papiers et les plastiques venant des déchets français atterrissent dans les décharges, les industriels préférant importer des déchets étrangers puisqu'ils sont payés, alors qu'ils devaient auparavant acheter les vieux papiers et les vieux plastiques qui étaient récupérés, notamment par les associations caritatives. Je vous demande donc, monsieur le ministre, de remettre de l'ordre dans ces mouvements de déchets, sinon la loi ne sera pas appliquée.

M. Gonnnot a expliqué tout à l'heure que les lois étaient trop compliquées et trop contraignantes ! Je suis très inquiète parce que vous ne prenez pas les dispositions permettant de faire appliquer ces lois, notamment dans le domaine des déchets.

La situation est devenue explosive dans certains quartiers et il y aura des révoltes locales d'exaspération. Je ne prendrai qu'un exemple, celui de la remise en cause de la fermeture de la décharge de Lapeyrouse-Fossat, qui se situe à quelques centaines de mètres d'une école. Je m'étais engagée au nom de l'Etat sur cette fermeture, dans un délai de quatre ans. Non seulement, vous avez remis en cause cette décision et la décharge a été maintenue mais, en plus, elle a été étendue.

Pour couronner le tout, vous venez de faire voter au Sénat un projet de loi qui ne fera manifestement qu'aggraver les difficultés relatives aux déchets. En effet, contre toute logique, et alors qu'il est déjà si difficile pour l'Etat de faire appliquer cette loi de lutte contre les déchets, en raison des lenteurs des collectivités locales, vous organisez la décentralisation en matière de déchets. Le plan d'élimination des déchets ménagers passe de la responsabilité du préfet à celle du conseil général, celui des déchets industriels, du préfet de région au conseil régional. Il s'agit là d'une mesure de décentralisation prise dans un domaine où les intérêts financiers sont considérables, - c'est la raison pour laquelle le rôle de l'Etat avait été affirmé dans la loi déchets que j'avais fait voter. Tout recul dans ce domaine est dangereux.

Votre projet prévoit en outre que la région peut engager des crédits pour la remise en état des « sites orphelins » : cette disposition, obtenue par les industriels, correspond à une rupture grave du contrat passé avec eux en 1992. En effet, les industriels avaient obtenu d'échapper à la taxe de mise en décharge, en contrepartie de l'engagement de prendre en charge le traitement des « points non orphelins ».

Aujourd'hui, grâce à une forme de rapprochement fort contestable entre certains intérêts industriels et gouvernementaux, est organisé un transfert financé vers les fonds publics, sans que la taxe sur les industriels soit rétablie.

Avec ce qui se passe dans le domaine de l'eau et tous les problèmes de corruption, les citoyens n'accepteront plus d'être taxés s'ils n'ont pas la conviction que le produit des taxes est bien destiné à ce pour quoi il est prélevé, et je sais que vous partagez mon point de vue à ce sujet. Pour rétablir une écocitoyenneté, il faut une très grande transparence dans des secteurs qui touchent aux

conditions de vie élémentaires des citoyens : l'eau et le traitement des déchets. Je crois qu'on ne pourra pas faire l'économie d'une réintroduction dans le service public de tous ces domaines importants, qui engagent des moyens financiers considérables.

J'aurais voulu évoquer aussi l'inertie qu'il faut déplorer dans la politique des transports et dans la lutte contre l'effet de serre, mais le temps me manque. Je me bornerai à insister sur les engagements que vous aviez pris lors du débat budgétaire de l'année dernière.

Vous vous étiez engagé à procéder à un rééquilibrage entre le rail et la route. Or on ne voit nulle trace de mesures nouvelles qui aillent dans ce sens dans le présent projet de budget, qu'il s'agisse de la suppression des transports non indispensables et du phénomène des stocks roulants grâce à des mesures fiscales, qu'il s'agisse du transfert de trafic vers le rail ou les voies d'eau en rétablissant la vérité des prix ou qu'il s'agisse enfin de la coopération entre les différents moyens de transport.

De même, ce projet de budget ne comporte aucune mesure de fiscalité écologique. Il contient même une mesure fiscale anti-écologique avec la taxation de l'essence sans plomb. Vos prédécesseurs avaient au contraire mis en place une fiscalité écologique : redevances sur la pollution de l'eau, de l'air, sur les huiles usagées et sur les emballages, taxe sur les déchets, taxe sur le bruit des avions.

Nous aurions aimé que ce budget soit l'occasion de faire progresser la fiscalité écologique. Et vous pouviez le faire lorsque le Premier ministre a pris des mesures destinées à alléger de dix milliards de francs les prélèvements fiscaux et sociaux des entreprises. Quelques-unes d'entre elles auraient pu constituer des incitations écologiques : je pense à des mesures destinées à favoriser les économies d'énergie, à rééquilibrer le prix de la route par rapport au fer pour les transports de marchandises, à décongestionner le centre des villes en favorisant les transports collectifs, à opérer une péréquation des dotations de l'Etat et des taxes communales entre les communes qui protègent ou celles qui aménagent.

Bref, je dirai pour conclure que, contrairement à ce que l'on a entendu ici ou là sur les excès de la loi, ma conviction profonde est que, pour protéger les générations futures, la volonté de l'Etat doit être sans faiblesse. Or ce projet de budget se caractérise par l'incohérence des mesures fiscales prises et le recul devant les contraintes à imposer. Tout cela est très inquiétant, monsieur le ministre, parce que la protection de l'environnement est toujours une contrainte.

Certes, vous avez déclaré vouloir substituer le contrat à la contrainte. On en voit le résultat dans le domaine des déchets : aujourd'hui, toutes les décharges débordent ! La protection de l'environnement, c'est d'abord une contrainte même si elle est volontairement consentie et même si l'objectif est d'associer les partenaires pour en définir les modalités. Car, dans le domaine de l'environnement, la loi protège les faibles contre les abus, les pollués contre les pollueurs, la nature contre la recherche de la rentabilité immédiate.

Chaque fois que la nature est souillée, chaque fois que l'environnement est dégradé, des hommes et des femmes sont humiliés. Et ceux qui subissent les dégâts et ceux qui en tirent profit ne sont jamais les mêmes.

Telles sont, monsieur le ministre, les raisons pour lesquelles nous ne voterons pas ce budget.

M. Ambroise Guellec, rapporteur pour avis. On s'en doutait !

M. le président. Chère collègue, je note malheureusement que vous avez beaucoup plus que doublé votre temps de parole, même en défalquant les cinq minutes de discussion avec le ministre. Vous savez bien qu'il ne faut pas le faire.

Il est vrai que l'on est toujours un peu plus libéral à l'égard d'un ancien ministre, surtout s'il s'exprime dans le domaine qui a été le sien. Mais enfin, vous n'avez pas donné un excellent exemple...

M. Jean-Pierre Brard. Quelle mansuétude, monsieur le président !

M. le président. C'est normal, je pense qu'il faut respecter les représentants du peuple et ceux qui ont eu des responsabilités ministérielles.

La parole est à M. Michel Habig.

M. Michel Habig. Monsieur le ministre, depuis votre prise de fonctions à la tête de ce ministère, vous avez affiché parmi vos priorités la volonté d'en faire un ministère que vous avez qualifié en son temps de « plein exercice », et vous avez mis en place progressivement les outils nécessaires à cette finalité, qu'il s'agisse des moyens humains ou des disponibilités budgétaires.

Le projet de budget qui nous est soumis confirme cette volonté, d'une part, grâce à l'augmentation des moyens d'engagement mis en œuvre, lesquels enregistrent une progression de 6,7 p. 100, et, d'autre part, par le renforcement des structures, puisque le projet prévoit la création de vingt et un postes, dont vingt pour les services déconcentrés.

A cet égard, deux axes de réflexion me paraissent mériter d'être développés, en particulier dans le domaine de la protection des espaces naturels.

Ainsi, la consolidation des moyens affectés à des organismes de statut public, tel le Conservatoire du littoral, mérite d'être saluée. Et l'approche consistant à privilégier l'injection de moyens publics en direction de telles structures, de préférence à des associations de droit privé, devrait être développée en ce sens qu'elle porte *a priori* en elle un gage d'obligation accrue de résultats et surtout de pérennité.

De même, et surtout, un surcroît d'efficacité en matière de protection des espaces naturels pourrait être obtenu par une clarification des compétences entre les différentes collectivités parties prenantes à la protection de l'environnement, clarification qui, bien entendu, devrait s'accompagner de la mise en œuvre des moyens nécessaires au plein exercice de ces compétences.

Ainsi, plutôt que de cogérer en quelque sorte – au demeurant dans des conditions satisfaisantes en termes de concertation et d'échange d'informations –, il vaudrait mieux confier l'inventaire et la gestion des espaces et patrimoines naturels à une collectivité bien définie par voie législative : Etat, conseil régional ou conseil général. Les procédures s'en trouveraient simplifiées, l'efficacité renforcée et les responsabilités mieux cernées.

Une telle approche s'inscrit parfaitement dans votre ambition clairement affirmée, monsieur le ministre, et à laquelle j'adhère totalement, d'une « écologie concrète et humaniste » et ne remettrait nullement en cause l'édification d'un ensemble cohérent au service d'une politique de l'environnement.

Bien au contraire, elle s'inscrit dans le droit fil de l'action que vous avez engagée et continuez à mener pour restructurer, déconcentrer, bref pour adapter l'état du droit à la réalité du terrain, pour rapprocher l'environnement et ceux de nos concitoyens qui s'en occupent.

Pour clore mon propos, je souhaiterais exprimer ma satisfaction de voir ce budget mettre l'accent sur les opérations de réhabilitation des sites orphelins pollués, puisque une bonne part des crédits alloués à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, soit 25 millions de francs, sera destinée au cofinancement d'opérations de cette nature. Représentant d'une région marquée dans ses paysages et son sous-sol par l'extraction centenaire de la potasse, vous comprendrez, monsieur le ministre, que j'y sois particulièrement sensible.

Ma satisfaction ne saurait rester limitée à cette seule considération, et c'est donc avec enthousiasme que j'apporterai ma voix au vote d'un budget en progrès sensible dans son volume, structuré autour de priorités clairement définies – mieux connaître, mieux prévenir, mieux protéger – et doté de surcroît dans la définition de ses priorités de ce supplément d'âme qui répond à l'attente de nos concitoyens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Pierre Brard. C'est la béatitude !

M. le président. Je vous remercie, mon cher collègue, d'avoir respecté votre temps de parole.

La parole est à M. Daniel Arata.

M. Daniel Arata. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce matin nous débattions du budget de l'aménagement du territoire ; cet après-midi, nous examinons celui de l'environnement : les deux sont complémentaires tant il est vrai qu'aucun aménagement de l'espace rural ne peut se concevoir sans une maîtrise de la sauvegarde de son environnement. Le rythme de vie dans nos campagnes ne peut que tirer des avantages d'un tel développement harmonieux. Cette complémentarité éclaire bien le contexte dans lequel nous devons appréhender ce budget de l'environnement.

L'enveloppe de 1 900 millions de francs allouée à votre ministère ne représente, rappelons-le, que 15 p. 100 des dépenses totales dans le domaine de l'environnement. Il faut donc espérer que cette hausse significative des crédits s'accompagnera d'une hausse semblable dans l'ensemble des administrations concernées, conformément en souhait de nos concitoyens. Non seulement cette hausse permettra de poursuivre l'action engagée par les gouvernements précédents mais, de surcroît, elle l'amplifie – et elle témoigne de l'évolution des mentalités et des comportements. L'environnement n'est plus un enjeu politique ; comme on le disait tout à l'heure, il est devenu une priorité absolue, sociale, économique et culturelle.

Mais pour en revenir à votre domaine propre, monsieur le ministre, je souhaite évoquer deux points précis.

Le premier concerne les déchets ménagers. Des efforts sont entrepris par les collectivités locales, en particulier depuis ces quatre dernières années, pour les contrôler, les traiter et parfois les recycler. Mais il faut faire plus et plus vite.

L'ADEME a estimé, pour les dix prochaines années, à 114 milliards de francs le coût de la nouvelle politique des déchets, alors que la taxe instituée par la loi de 1992 ne permettra, pour 1995, de collecter que 400 millions de francs – somme qui devrait être portée à 800 millions après l'augmentation de cette taxe votée par nos collègues sénateurs. Des solutions techniques existent dans d'autres pays de l'Union européenne : ne cherchons pas à réinventer des solutions déjà opérationnelles chez nos voisins. Ne cherchons pas non plus à nous en remettre à la seule volonté des collectivités locales : elles n'investiront massivement dans ce domaine que si des conditions avantageuses leur sont accordées. Elles considèrent malheureuse-

ment encore trop souvent qu'il s'agit de dépenses à fonds perdus et non d'investissements pour l'avenir. Il faut donc rester pragmatique.

Le deuxième point concerne la sauvegarde et l'entretien des voies navigables et des canaux français. J'ai bien conscience de l'effort entrepris par Voies navigables de France, qui engage un programme de restauration des cours d'eau de 2 milliards de francs sur dix ans. J'appelle votre attention, monsieur le ministre, sur la nécessité d'intervenir pour sauvegarder le patrimoine que représentent nos canaux; je plaide en particulier, vous le comprendrez aisément, vous qui vous êtes rendu récemment dans le département de l'Aude, pour le canal du Midi.

Monsieur le ministre, vous avez souvent eu l'occasion de le souligner, ce ministère, créé il y a vingt ans, a progressivement conquis sa légitimité en récupérant des pans entiers de services administratifs auprès de l'ensemble d'autres ministères. Mais l'exercice sur le terrain de toute action dans ce domaine nous rappelle combien il vous faut bâtir encore ce ministère et accroître son champ de compétences pour garantir son efficacité. Avec mes collègues, nous sommes là pour vous soutenir dans votre action. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Je vous adresse, mon cher collègue, les mêmes remerciements qu'à l'orateur précédent.

Je vais maintenant donner la parole pour quelques minutes aux deux rapporteurs, qui n'ont pu s'exprimer au début de la séance.

La parole est à M. Denis Merville, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Denis Merville, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mes premiers mots seront pour regretter de n'avoir pu vous présenter mon rapport, mais le début du débat a été avancé de deux heures trente et j'ai été retenu par d'autres obligations.

Cela dit, monsieur le président, je tiens à vous remercier de m'accorder quelques minutes, que j'utiliserai, non pour représenter mon rapport, mais pour insister sur quelques points.

Je voudrais d'abord rendre hommage à tous ceux qui ont permis que les problèmes d'environnement soient aujourd'hui mieux pris en compte dans notre pays qu'il y a vingt ans, même s'il reste encore beaucoup à faire.

Quant au projet de budget que vous nous présentez pour 1995, monsieur le ministre, il me paraît satisfaisant et prioritaire, même si en valeur absolue les crédits demeurent modestes.

Je vous félicite de vos efforts pour réorganiser votre administration, tout en réalisant des économies. Le transfert de vos services l'an passé a ainsi permis de réaliser des économies appréciables. J'apprécie également la création de vingt et un postes, essentiellement au profit des DIREN, ce qui va dans le sens de la politique que vous aviez initiée l'an passé et confortera l'action de votre ministère dans nos départements et nos régions - c'est absolument essentiel.

Je regrette un peu la diminution des crédits du FIQV et je m'interroge comme d'autres sur l'avenir de l'ADEME. Je souhaite par ailleurs qu'un contrat d'objectifs interministériel soit rapidement élaboré.

Ce projet de budget définit trois priorités qui me paraissent aller dans le bon sens: la prévention des risques naturels, l'amélioration des connaissances - j'avais

beaucoup insisté sur ce point l'an passé - et la préservation des paysages. Je les approuve. Vous poursuivez l'effort financier important en faveur du Conservatoire du littoral, et c'est une bonne chose.

Beaucoup de lois ont été votées ces dernières années. Où en sont les décrets d'application de la loi sur l'eau?

Vous avez, avec votre collègue de l'agriculture, signé un accord avec les agences de l'eau et les organisations professionnelles agricoles en vue de remédier à certaines pollutions agricoles. Sur le terrain, il semble qu'il y ait encore des problèmes. Pouvez-vous nous apporter des précisions à ce sujet?

Je me réjouis que le texte relatif à la clarification des compétences, que j'appelais de mes vœux l'an passé, ait été adopté par le Sénat. Nous devrions l'examiner bientôt.

Je souhaitais un débat sur l'énergie et l'environnement. Il est engagé. Peut-être pourriez-vous nous indiquer quelles en sont les premières conclusions? Ayons en particulier à l'esprit toutes les nouvelles formes d'énergie que peut nous procurer l'agriculture.

J'avais souhaité aussi que les contrats de plan Etat-régions prennent davantage en compte l'environnement. Je crois que c'est le cas, puisque votre budget y consacre 1,2 milliard pendant la durée du Plan. Pourrais-je avoir quelques informations complémentaires?

Je me réjouis de la création des emplois verts. Comme vous, je pense que l'environnement peut être créateur d'emplois. Je souhaite que nous allions plus loin encore dans ce domaine.

Pour autant, des attentes demeurent. Pour la plupart, je les avais déjà évoquées l'an passé, mais je sais bien que tout ne peut pas se faire en un an. Par exemple, où en est le code de l'environnement, après l'adoption de si nombreux textes ces dernières années?

Qu'en est-il des accords passés avec France Télécom et avec EDF? Ces grands établissements doivent contribuer à l'effort national pour améliorer les paysages.

Cela dit, je ne suis pas sûr que les maitres aient toujours les moyens sur le terrain de coordonner et de contrôler les travaux. Ça leur est même souvent très difficile.

Vous avez évoqué cet été les pistes cyclables, sujet qui me tient particulièrement à cœur. Qu'envisagez-vous en ce domaine?

Vous voulez développer à l'école la pédagogie de l'environnement. Pouvez-vous nous informer de ce qu'il en est exactement?

Certaines procédures relatives à délivrance des permis de construire et des autorisations d'exploitation mériteraient d'être améliorées afin de mieux prendre en compte l'environnement.

En 1993 et au début de 1994, beaucoup d'inondations ont eu lieu, et pas seulement en montagne. Dans les régions plates, il y a aussi des problèmes d'érosion des sols, de ruissellement des eaux pluviales dus au remembrement, aux nouvelles méthodes culturales et à la mise en œuvre de la politique agricole commune. Il me semble que le ministère de l'environnement pourrait peut-être coordonner les actions à entreprendre pour tenter de résoudre ces problèmes.

Où en est l'écologie urbaine, notamment dans le cadre de la politique de la ville?

Dans le domaine international, je suis favorable à l'Europe de l'environnement, à condition que les règles soient communes et respectées par tous.

Par ailleurs, nous sommes très sensibles à l'inventaire des sols pollués, qui doit être publié en décembre prochain, après dix-huit mois d'un travail important. Sept-cents sites devraient être concernés. Pouvez-vous nous apporter des précisions sur ce point et nous indiquer les mesures que vous comptez prendre pour résoudre ce problème ?

Enfin, vous avez évoqué ce matin les travaux de réhabilitation de la décharge de Montchanin et les nouveaux moyens visant au traitement des sites orphelins, avec la création d'une taxe sur les déchets industriels spéciaux, et des sites pollués anciens ; nous aimerions là aussi obtenir des précisions.

Je regrette à nouveau de n'avoir pu présenter l'intégralité de mon rapport mais je félicite M. le ministre pour le budget qu'il nous présente dans un contexte économique difficile et j'ai la certitude qu'il répondra aux questions que je lui ai posées. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Ambroise Guellec, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Ambroise Guellec, rapporteur pour avis. Les débats budgétaires suivent cette année un rythme météorique et il arrive parfois que les emplois du temps les mieux planifiés se trouvent pris en défaut.

Je vous remercie, monsieur le président, de m'accorder cinq minutes de temps de parole. Je ne répéterai pas ce qu'a dit mon ami François-Michel Gonnot, président de notre commission, mais j'ajouterai quelques réflexions au tableau qu'il a brassé, et qu'il a assorti de chiffres.

J'affirme tout d'abord que c'est un bon budget qui nous est présenté. Il faut le dire clairement car certains voudraient nous faire croire le contraire. Je prendrai à l'appui de ma démonstration des exemples très concrets car il se trouve que j'ai quelques responsabilités concrètes dans certains domaines de votre compétence, monsieur le ministre, qu'il s'agisse de l'eau ou du littoral.

Le Conservatoire du littoral aura, en 1995, les moyens de son action. Vous avez consolidé les 25 p. 100 supplémentaires que nous avons obtenus l'année dernière. Je ne citerai pas les chiffres de l'année précédente car je pourrais mettre en difficulté le ministre de l'époque.

Il est un autre dossier auquel nous sommes très sensibles et qui a fait l'objet d'une approche très différente de celle à laquelle on nous a habitués pendant des années, je veux parler du dossier extrêmement délicat du traitement des pollutions diffuses, d'origine essentiellement agricole.

Vous êtes parvenu, avec difficulté certes, à un accord associant votre collègue de l'agriculture et l'ensemble de la profession sur un schéma d'élimination de ces pollutions. Cette élimination prendra du temps, naturellement, et les agriculteurs seront assujettis à une redevance, mais des moyens importants sont mis en place. Nous attendions cette décision depuis longtemps, bien avant le mois de mars 1993 ; tout était prêt, il ne manquait que la signature du ministre de l'époque, mais celle-ci n'est jamais venue, car on était à un mois d'une échéance électorale.

Mme Ségolène Royal. Ce que vous dites est scandaleux ! Le contenu n'était pas le même !

M. Ambroise Guellec, rapporteur pour avis. Il faut le rappeler. On peut parler de Rio, d'autres points de la planète, mais il faut parfois revenir sur terre, dans notre pays, et aborder l'écologie et l'environnement au quoti-

dien ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Pierre Brard. Parlez-nous donc de l'ADEME !

M. Ambroise Guellec, rapporteur pour avis. Nous allons en parler.

Mais il faut cependant reconnaître que certains problèmes subsistent. La lutte contre les pollutions diffuses est d'une extrême importance, eu égard au poids de l'agriculture et de l'agro-alimentaire dans nos équilibres économiques. Chacun paye sa part, qu'il s'agisse de l'Etat, des régions, des départements ou des agences de l'eau. On a beaucoup demandé à ces dernières et elles ne pourront guère récupérer d'argent ; le dispositif n'est pas très au point et l'une d'elles supporte à peu près la moitié de l'effort mais n'a pas les ressources correspondantes. Nous avons déjà parlé de ce problème et nous aimerions que soit mis en place un dispositif permettant à l'agence en question, mais aussi aux autres, bien sûr, de disposer dans la durée des moyens nécessaires pour poursuivre son action.

Je dirai maintenant un mot de l'effort budgétaire en faveur des parcs naturels régionaux. Ceux-ci sont très convenablement dotés, mais plusieurs projets sont en préparation et devraient aboutir en 1995. Cela exigera des crédits supplémentaires ; or ceux-ci ne sont pas, pour l'instant, au rendez-vous.

Mme Ségolène Royal. Ils diminuent même en francs constants !

M. Ambroise Guellec, rapporteur pour avis. Pas du tout : ils sont maintenus et ils ont été sensiblement augmentés l'année dernière grâce au concours de la réserve parlementaire.

Mme Ségolène Royal. Mais cette année ? Six parcs nouveaux sont prévus !

M. Ambroise Guellec, rapporteur pour avis. Compte tenu du succès que rencontrent les parcs naturels régionaux, et nous nous en réjouissons, les crédits ne sont sans doute pas suffisants et il faudra certainement prendre des dispositions pour que ces projets, dont beaucoup sont de grande qualité, puissent aboutir.

J'en viens à un autre dossier, très important, dont nous avons pu constater, pas plus tard qu'hier, à Orléans, qu'il était en très bonne voie, je veux parler de l'aménagement de la Loire. Il était jusqu'à présent enlisé dans les querelles de toute nature et on ne savait plus comment l'en sortir. Il fallait une volonté politique ; elle a été au rendez-vous et le dossier « Loire » est maintenant sur les rails. Certes, là encore, il faudra des moyens, et nous serons vigilants sur ce point, mais la situation actuelle supporte courageusement la comparaison avec les pratiques antérieures. C'est un dossier qui tient la route.

J'insisterai après François-Michel Gonnot, sur certains risques de dérapage concernant le nombre de redevances. Mme Royal en a compté sept ou huit, mais elle aurait pu en trouver quelques autres ; à une certaine époque, ça pleuvait de tous les côtés, et ça continue. Mais nous sentons que le citoyen commence à trouver que ça suffit. Il faudra donc qu'il perçoive que tout est transparent et, en outre, efficace.

Il y a de ce point de vue beaucoup à faire, en particulier en ce qui concerne les déchets. Ceux-ci ne peuvent en effet être traités de la même façon sur l'ensemble du territoire, dans les grandes agglomérations comme dans les zones rurales. Et la panacée ne consiste certainement pas à envoyer tous les déchets dans d'énormes usines

d'incinération qui produiront des déchets ultimes dont personne ne sait comment on peut les éliminer. Dans un pays comme le nôtre, qui est si divers, d'autres formules conviennent parfaitement dans certaines zones.

Cela me conduit à dire : « Attention ! Avant d'instaurer des taxes et de mettre en place des budgets, sachons à quoi ils vont réellement servir. Faisons en sorte qu'ils soient efficaces ! »

Si je n'avais dépassé mon temps de parole, je vous aurais également parlé d'Eco-Emballage, sujet très intéressant.

M. Jean-Pierre Brard. Oui, parlons-en !

M. Ambroise Guellec, rapporteur pour avis. La démarche est sympathique mais elle a beaucoup de mal à avancer car elle a été trop limitée.

M. Jean-Pierre Brard. Absolument !

M. Ambroise Guellec, rapporteur pour avis. Elle doit être reprise et élargie.

M. Jean-Pierre Brard. Il n'y a pas de sous !

M. Ambroise Guellec, rapporteur pour avis. Là n'est pas la question ! On a légiféré, multiplié les décrets, les arrêtés, les circulaires et les textes de niveau inférieur, si bien qu'on ne s'y retrouve plus. Il faudrait que nous puissions y voir plus clair...

Mme Ségolène Royal. Quand on veut, on peut !

M. Jean-Pierre Brard. Les gens qui nous dirigent ne sont pas très compétents !

M. Ambroise Guellec, rapporteur pour avis. ... car ces textes-là datent d'un an et demi.

Sur tous ces points, il convient, monsieur le ministre, de consentir un effort important. J'espère que le temps vous sera donné car votre action au plus près du terrain, concrète et pragmatique, soucieuse de faire avancer les dossiers, nous convient tout à fait. Ainsi, comme François-Michel Gonnot l'a dit, sommes-nous tout à fait favorables à votre budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Pierre Brard. Vous aviez promis de nous parler de l'ADEME !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'environnement.

M. le ministre de l'environnement. Monsieur le président, monsieur le rapporteur, mesdames, messieurs les députés, je suis heureux de vous retrouver et de m'exprimer à mon tour sur le budget que j'ai l'honneur de vous présenter. Je vais donc tenter, sans trop vous lasser, de vous donner mon point de vue et de répondre le plus précisément possible aux questions que vous avez posées. J'observe cependant - mais c'est ce qui fait à la fois la difficulté et l'importance de la tâche que m'a confiée le Premier ministre - que nombre de ces questions concernent d'abord ou en même temps d'autres ministres.

Ainsi, Mme Royal, évoquant les problèmes des transports, m'a reproché que des crédits ne soient pas consacrés aux liaisons rail-route et aux transports combinés. C'est tout juste si elle ne m'a pas reproché de ne pas prévoir de crédits en faveur de l'autoroute ferroviaire ! Comme si elle avait oublié que le budget de l'environnement n'a jamais comporté de crédits pour les transports routiers et que les crédits liés aux transports, aux routes, au transport combiné et à l'autoroute ferroviaire figurent dans le budget du ministre de l'équipement et des transports.

M. Patrick Ollier. Elle a été ministre mais elle ne le sait pas ! Qu'a-t-elle appris au Gouvernement ?

M. le ministre de l'environnement. Je pourrais faire la même remarque à propos de l'énergie, de l'agriculture et de l'équipement. Cela ne me gêne d'ailleurs pas tellement car j'ai souvent dit que ce ministère voulait être fort et efficace pour les tâches les plus traditionnelles qu'il doit assumer, mais aussi fort et volontaire pour impulser, coordonner et encourager l'action des autres. Ce n'est pas toujours facile mais nous y parvenons, et il convient que le ministre de l'environnement ne soit pas le seul à parler d'environnement : il faut que tous les ministres agissent et s'expriment dans ce domaine.

M. Jean-Pierre Brard. C'est la Samaritaine, mais avec des rayons vides ! (*Rires.*)

M. le ministre de l'environnement. J'ai l'honneur de vous présenter, mesdames, messieurs les députés - donnez-m'en acte, même si vous êtes dans l'opposition - un budget dont les moyens d'engagement croissent de 6,7 p. 100. C'est un de ceux qui augmentent le plus et il convient de comparer sa progression à l'augmentation moyenne du budget dans une période très difficile de maîtrise des dépenses et des déficits publics. Je rappelle que la croissance globale du budget de l'Etat n'est que de 2 p. 100. Ainsi, une étape est franchie pour amplifier une grande politique de l'environnement. J'en suis heureux, car je crois que l'environnement est un facteur de solidarité. En revanche, un environnement délaissé peut être un facteur d'exclusion ou d'injustice sociale.

Depuis dix-neuf mois, j'ai l'honneur d'animer cette équipe, cette maison de l'environnement. Je me suis attaché - puis-je dire qu'elle en avait besoin ? - à restaurer sa crédibilité.

Au-delà des besoins de financement de la politique de l'environnement, j'ai voulu que ce ministère soit à nouveau respecté pour son professionnalisme, son sérieux, qu'on y fasse moins d'esbroufe et de démagogie, qu'on traite les problèmes près des hommes, près du terrain. On ne traite pas les problèmes d'environnement en ne faisant qu'en parler ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Ambroise Guellec, rapporteur pour avis. Très bien !

Mme Ségolène Royal. On n'en parle même plus !

M. le ministre de l'environnement. Tous ces problèmes - M. Ambroise Guellec a parlé du plan Loire, sur lequel je reviendrai - exigent beaucoup de travail en commun, une action précise et complexe sur le terrain. Ils requièrent de l'argent et des connaissances technologiques, mettent en jeu la science, le droit et l'urbanisme. Ce sont des problèmes délicats, qu'il convient d'aborder de façon très minutieuse. Et lorsqu'on veut bien quitter le premier niveau - qui n'est pas illégitime, d'ailleurs - de la médiatisation,...

Mme Ségolène Royal. Il fait tilt dès qu'on parle de médiatisation !

M. le ministre de l'environnement. ... de l'émotion, de la sensibilité, qui préside généralement à l'étude des problèmes d'environnement - car il s'agit souvent de la santé des gens -, lorsqu'on renonce à l'esbroufe et à la démagogie qui avaient trop souvent cours avant moi, on voit qu'il faut s'attacher à résoudre concrètement les problèmes.

Je me suis donc efforcé, je le répète, de redonner une crédibilité à ce ministère.

Celle-ci résulte d'abord des efforts de réorganisation et de rigueur dans la gestion que nous avons consentis depuis un an et demi. L'administration centrale de mon ministère n'avait plus d'organigramme interne depuis mai 1992. Nous avons créé une direction générale de l'administration et du développement, englobant l'administration, le budget, les affaires internationales et la recherche.

Nous avons réduit le nombre de bureaux et de directions pour faire des économies de moyens et être plus efficaces. Nous avons déménagé le ministère, réuni le cabinet du ministre et l'essentiel de ses services. Je précise au passage aux législateurs que vous êtes que ce déménagement et ce regroupement ont permis d'économiser 35 millions de francs de loyers.

M. Ambroise Guellac, rapporteur pour avis. On dépensait vraiment beaucoup auparavant !

M. le ministre de l'environnement. Ce déménagement, nous a permis de mieux travailler. Nous sommes maintenant au cœur du quartier le plus important pour l'Etat, le quartier des ministères, et je constate que les gens des autres ministères viennent autant chez nous que nous allons chez eux ; ainsi, nous pourrions mieux travailler du point de vue interministériel.

Le fonds d'intervention pour la qualité de la vie a été recentré en 1994 sur sa véritable mission. Auparavant, 92,5 p. 100 de ses crédits servaient à couvrir les engagements de l'Etat au titre des contrats de plan Etat-région ; autant dire que nous n'avions aucune marge de manœuvre. Certes, et M. Merville l'a regretté, le budget du FIQV a été réduit à des dimensions plus modestes mais, désormais, la quasi totalité des 15 millions qui lui sont attribués seront effectivement consacrés à des projets innovants relatifs à la qualité de la vie.

Monsieur Ollier, vous avez évoqué les crédits consacrés à la lutte contre le bruit, qui représente un vrai fléau. Il n'est pas exact de dire qu'ils ont diminué. En 1994, le Gouvernement dans son ensemble a consacré à cette lutte plus de 500 millions de francs. L'essentiel, j'en conviens, provenait des crédits du plan de relance et mon budget ne prévoyait que 10 millions à ce titre. Pour 1995, le budget du ministère de l'environnement affecte 40 millions à la lutte contre le bruit, auxquels il convient d'ajouter, pour être juste, des crédits en provenance d'autres ministères, comme le ministère de l'équipement, qui consacre 150 millions de francs aux murs anti-bruit.

Pour renforcer la crédibilité de notre action il faut aussi, comme l'a dit très justement M. Albertini, rendre les lois applicables et aller plus vite dans la codification.

Six lois relatives à l'environnement ont été votées entre 1992 et 1993.

Mme Ségolène Royal. Vous voyez qu'il n'y avait pas que de l'esbroufe !

M. Ambroise Guellac, rapporteur pour avis. Mais à quoi ont servi ces lois ? A passer à la télé !

M. le ministre de l'environnement. Beaucoup de ces textes avaient été préparés par Brice Lalonde et nombre d'entre eux, voire la totalité, n'étaient pas du tout appliqués, faute de décrets d'application. Cela, c'est de l'esbroufe !

Il manquait soixante-douze décrets d'application. J'informe l'Assemblée, à laquelle j'ai à rendre compte de mon action, que trente-six de ces décrets ont été publiés. Et je pense pouvoir dire qu'au début de l'année prochaine, nous nous serons acquittés de la totalité de cette tâche de mise en application des lois d'environnement.

S'agissant plus particulièrement de la loi sur l'eau, je voudrais dire à M. Merville ce qu'il en est de la vingtaine de décrets que nécessitait encore son application : quatorze ont été publiés ; un concernant les conditions d'application de cette loi aux opérations intéressant le ministère de la défense se trouve au contre-seing ministériel ; le décret concernant les travaux dans les zones de fraysère est soumis à l'avis du Conseil d'Etat ; les cinq décrets manquants sont en cours d'élaboration.

Notre tâche n'est donc pas achevée, mais elle est en voie de l'être.

Je m'attacherai également, puisqu'il ne faut pas faire soi-même ce que l'on pourrait reprocher aux autres, à ce que le prochain projet de loi, que vous allez examiner...

Mme Ségolène Royal. Encore un !

M. le ministre de l'environnement. ... et qui tend à renforcer la protection de l'environnement, puisse voir ses textes d'application publiés dès qu'il aura été définitivement adopté. A l'unanimité moins les groupes socialiste et communiste, qui se sont abstenus, le Sénat, après un débat très intéressant et très approfondi, vient de le voter. Les décrets concernant les plans de prévention des risques sont d'ores et déjà rédigés et près à être soumis à la concertation interministérielle aussitôt que la loi aura été votée.

L'important chantier de la codification n'avait, faute de moyen et d'une réelle volonté politique, guère avancé avant que je ne prenne mes fonctions. C'est d'ailleurs ce que M. Merville et M. Albertini ont rappelé. J'ai décidé d'en faire l'une de mes priorités en inobliant l'ensemble des services sur ce sujet.

Au mois de septembre 1993, la commission supérieure de codification a approuvé le plan d'ensemble du futur code qui lui était proposé. Le 13 octobre 1994, le dernier livre - le livre VI consacré aux DOM-TOM - a été examiné par cette commission. Le projet de code de l'environnement sera transmis dans les toutes prochaines semaines au Premier ministre, après une dernière relecture d'ensemble.

Un projet de loi de codification sera alors soumis pour avis au Conseil d'Etat de telle manière qu'il puisse être adopté par le conseil des ministres au cours du premier trimestre de 1995.

Il s'agit au total, mesdames, messieurs les députés, d'une codification d'envergure, puisque ce projet de code comporte environ 800 articles législatifs et 2 500 articles réglementaires. Une telle codification s'effectue à droit constant, l'objectif n'étant pas de créer du droit mais de regrouper, d'ordonner, de mettre en perspective, de simplifier les très nombreux textes existants afin d'en faciliter non seulement l'accès à tous, mais aussi la mise en application.

Troisième exemple de la crédibilité retrouvée de mon ministère : le souci que nous avons eu d'être plus attentifs, grâce à une administration plus efficace et mieux dotée, aux problèmes du terrain dans chacune des régions. Je ne le dis pas seulement pour rappeler que je me suis rendu grâce à 150 déplacements personnels, depuis dix-neuf mois, dans beaucoup de départements - c'est ce que j'appelle l'écologie concrète. Je le dis aussi parce que, au-delà de ces déplacements personnels, et de ce que font tous les membres de mon équipe - je parle de l'ensemble du ministère et pas seulement de mon cabinet - nous avons voulu renforcer les moyens de nos services déconcentrés, qui en avaient bien besoin.

La quasi-totalité des créations d'emplois au titre de 1995 que nous avons obtenues - vingt postes sur vingt et un - sera orientée vers les services déconcentrés : quinze

postes nouveaux dans les DIREN, afin de développer la prise en compte de l'environnement dans les DOM et de mettre en œuvre, dans certains départements français, le plan « Loire grandeur nature » et le plan « Prévention des risques naturels », cinq postes - ce qui, je le sais, n'est pas suffisant - accroîtront, dans les directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, les effectifs de l'inspection des installations classées industrielles.

Par ailleurs, la politique d'implantation immobilière des DIREN, dont les services sont encore trop dispersés, sera poursuivie. Je souhaite rassurer sur ce point Denis Merville. Les crédits correspondants, soit 27 millions de francs en 1995, demeurent très largement supérieurs à la dotation de 1993, qui n'atteignait que 18 millions de francs. Cette enveloppe a été calibrée sur le rythme des opérations réalisables.

Je veux rendre compte à l'Assemblée nationale que, sur les vingt-six directions régionales dont je dispose, onze sont maintenant correctement installées, sept projets d'implantation sont engagés sur le plan financier et huit restent à élaborer.

Je me suis également attaché à faire avancer, à débloquer ou même à ressortir certains dossiers difficiles et délicats. C'était ma responsabilité. C'était aussi, et ça le restera, la manière qui est la mienne d'animer le ministère de l'environnement.

L'un de ces dossiers, celui de l'étang de Berre, était un concentré de rancœurs et de polémiques. Nous avons lancé un plan de reconquêtes et je suis allé deux fois sur les lieux pour apprécier les progrès accomplis.

Le plan est en route, et il fait l'objet de l'attention particulière de plusieurs d'entre vous, dont Olivier Darrason, qui a d'ailleurs déposé une proposition de loi, votée par l'Assemblée et le Sénat, visant à autoriser de nouveau la pêche dans l'étang de Berre. Il s'agit cependant d'un plan très difficile, concernant un des lieux industriels les plus complexes de notre pays.

Ambroise Guellec a bien voulu parler du plan « Loire grandeur nature ». Hier, à Orléans, avec lui-même et le président de l'EPALA, mais aussi avec l'ensemble des associations de protection de la nature et les vingt-sept préfets des départements qui se trouvent d'un bout à l'autre de la Loire et de ses affluents, nous avons fait, dix mois seulement après l'annonce de ce plan par M. Balladur, un premier bilan, satisfaisant et vigilant, de sa mise en œuvre. Voilà un dossier dont on ne s'était pas du tout occupé avant mon arrivée alors qu'il touche de nombreuses régions et des dizaines de départements.

Il fallait rétablir la confiance, renouer le dialogue, mettre en œuvre une philosophie consistant tout au long de ce fleuve, qui a une certaine magie, à apprendre à vivre avec lui et non pas sans ou contre lui.

Nous sommes donc engagés dans le plan « Loire grandeur nature », et je veux rendre hommage publiquement à ceux qui l'ont permis, parce qu'il s'agit du plus grand fleuve de France et du plus grand dossier d'aménagement durable du territoire actuellement ouvert dans notre pays. Ce plan est difficile, et nous allons en suivre, trimestre après trimestre, la mise en œuvre.

En 1995, nous ferons un effort particulier pour la Haute-Loire. Le projet de protection envisagé dans le secteur de Brives-Charensac, durement touché puisqu'une crue a provoqué la mort de huit personnes en 1980, a fait l'objet d'un concours qui sera jugé la semaine prochaine. Nous installerons l'un des nouveaux radars météo permettant d'améliorer le système d'alerte contre les crues.

Je veux également dire l'importance que nous attachons à un nouveau projet, qui est sur les rails : je veux parler du projet de salmoniculture nationale, implanté sur le département de la Haute-Loire et destiné à conforter les populations de saumons migrateurs de la Loire et de l'Allier. Ce projet engage une cinquantaine de millions de francs et présente une dimension mondiale par la qualité de ce qu'il permettra de faire. Il sera l'une des clés de la reconquête de nos fleuves et de nos rivières par les poissons migrateurs, plus particulièrement par les saumons.

J'ai annoncé hier à Orléans la mise en place d'une association, Terre de Loire, qui aura pour mission, avec le ministère de la culture, de valoriser ce fleuve sur les plans patrimonial et culturel.

Troisième très grand dossier difficile et en suspens : l'agriculture. Dans ce secteur, les pollutions sont de plus en plus diffuses. Pour ma part, je n'ai pas voulu montrer du doigt les agriculteurs car ce n'est pas ainsi qu'on pourra régler le problème. On ne pourra le régler qu'en coopération avec eux. C'est à cette coopération que je me suis attaché avec le ministre de l'agriculture et les organisations professionnelles agricoles.

L'accord que nous avons conclu au mois d'octobre 1993 permet d'engager un programme sur dix ans contre les pollutions d'origine agricole. Il fait appel à des financements multiples, notamment par le biais des contrats de plan et des agences de l'eau.

J'ai bien entendu le souci exprimé par Ambroise Guellec au sujet de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Nous trouverons une solution pour éviter la distorsion dont il s'est inquiété tout à l'heure.

Les agriculteurs qui s'engagent contractuellement à améliorer leur épandage de déjections et leurs bâtiments d'élevage seront dispensés pendant quelques années des redevances dues aux agences de l'eau. À cet égard, il faudra expliquer les choses, département par département, et faire preuve de pragmatisme.

Les règles du jeu sont claires et transparentes. Nous avons mis en place un comité de suivi, ce qui est également conforme à ma méthode. Ce comité s'est réuni plusieurs fois, et il se réunira autant de fois qu'il le faudra pour adapter et, le cas échéant, corriger les orientations du plan.

Voilà, mesdames, messieurs, trois exemples qui démontrent que j'ai choisi - et je maintiendrai mon choix jusqu'au bout - de privilégier l'action au discours.

M. Georges Mesmin. Très bien !

M. le ministre de l'environnement. Cette crédibilité retrouvée du ministère de l'environnement lui a permis, monsieur le rapporteur spécial, d'être moins sévèrement touché cette année par les annulations budgétaires que la plupart des autres administrations : environ deux fois moins.

Les crédits d'investissement des parcs nationaux et du conservatoire du littoral ont été épargnés en totalité par les gels et les annulations.

M. Patrick Ollier. Bravo !

M. le ministre de l'environnement. Compte tenu des ouvertures réalisées au titre du plan « Loire » et du plan « Risques », les crédits du ministère ont progressé en gestion durant l'année 1994.

Nous avons également pu obtenir des moyens nouveaux, notamment dans chacun des domaines que je viens d'évoquer.

Tout cela contribue à mettre en place dans notre pays une écologie sincère, solidaire et ambitieuse. Permettez-moi de m'attarder sur ces trois ambitions-là.

Il s'agit d'abord d'une écologie sincère, où la politique de transparence est la règle. Dans le domaine de l'environnement, c'est le silence qui peut entretenir les peurs.

De ce point de vue, monsieur Brard, je ne suis pas en désaccord avec vous quant aux inquiétudes que vous avez exprimées. Vous avez parlé du nucléaire, mais nous pourrions parler de bien d'autres sujets. Je suis convaincu qu'il faut changer de culture, respecter davantage les citoyens et mieux les informer car ils sont intelligents, et donc capables de comprendre qu'on ne peut tout faire en même temps.

Le silence, disais-je, entretient les peurs et nourrit la démagogie ou les polémiques. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*) J'ai donc décidé, dans le domaine qui est le mien, de faire de la transparence et de l'information une règle. Mais, pour cela, il faut d'abord connaître et comprendre. C'est ce qui explique notre souci d'accroître les moyens de connaissance scientifique et d'observation et de produire, à intervalles réguliers, des données sur l'environnement physique et économique. Tout cela est indispensable pour évaluer et encourager de nouvelles politiques.

Mais ces données n'intéressent pas seulement l'Etat ou les collectivités locales. En effet, et j'en ai la conviction, à côté des mesures fiscales ou normatives la même information partagée joue un rôle moteur d'encouragement et de sensibilisation dans le comportement de tous les acteurs de notre société, qu'il s'agisse des entreprises, des collectivités locales ou de nos concitoyens.

J'en veux pour preuve le succès que rencontre les « entretiens de Ségur », initiative que nous avons prise il y a un an. Tous les mois, dans mon ministère, nous réunissons des spécialistes qui apportent, de manière ouverte, aux élus, aux associations, aux journalistes et aux techniciens, la dernière information sur un sujet précis, souvent à dimension scientifique.

Je pense, et je le penserai longtemps, que la transparence et l'information sont deux des outils de la responsabilité. Le droit à l'environnement commence par le droit pour chacun de connaître objectivement la situation de l'environnement dans lequel il vit. C'est une condition de la démocratie, qui n'a pas toujours été remplie et qui ne l'est pas toujours aujourd'hui comme elle le devrait.

C'est pourquoi j'ai fait de l'acquisition des connaissances et du renforcement des crédits pour la recherche et pour l'observation une priorité budgétaire de mon ministère pour 1995.

Les crédits ouverts au budget de l'environnement au titre du budget civil de recherche et de développement augmenteront en effet de 18 p. 100 en 1995 par rapport à 1994. Une partie de ces moyens ira à l'INERIS pour de nouveaux programmes, notamment dans le domaine de l'écotoxicologie, c'est-à-dire l'étude de l'impact des polluants environnementaux sur la santé.

J'ai la conviction qu'il faut resserrer le lien entre la santé et l'environnement. Dans le passé, cet axe de recherche n'a pas suffisamment bénéficié de l'attention qu'il méritait alors même que l'augmentation des pathologies - je pense à l'asthme, aux allergies et aux cancers - directement liées à des facteurs environnementaux exigeait, comme encore aujourd'hui, un effort important des pouvoirs publics.

Il faut par ailleurs déplorer la très grande dispersion des moyens dans ce domaine, tant sur le plan des institutions que sur celui des approches et des disciplines.

L'urbanisation grandissante qui prévaut dans nos sociétés modernes et les phénomènes qui en découlent - pollution atmosphérique, trafic automobile, nuisances sonores, exclusion - ne peuvent que contribuer à accentuer les problèmes de santé et à nourrir les inquiétudes légitimes parmi la population. Je pense notamment à la sensibilité particulière des enfants et des personnes âgées à la pollution atmosphérique.

Dans un premier temps, nous allons renforcer la collaboration entre le ministère de l'environnement, ses organismes de tutelle et les grands organismes de recherche, comme le CNRS ou l'INSERM. Les études scientifiques telles que l'étude épidémiologique ERPURS, que nous avons récemment rendue publique et qui a été conduite avec les équipes du réseau de surveillance de la qualité de l'air AIRPARIF et celles de l'observatoire régional de la santé d'Ile-de-France, sont un bon exemple de ce que l'on peut faire quand on réunit les compétences du milieu médical et celles de spécialistes de l'environnement.

Les études épidémiologiques, je le dis comme je le pense, ne sont pas suffisamment développées en France. Je veux donc en faire une priorité.

Les moyens de l'un des outils dont je dispose, l'Institut français de l'environnement, seront augmentés en 1995 de 10 p. 100, après l'avoir été de 17 p. 100 en 1994, ce qui permettra la création de quatre postes nouveaux.

J'en arrive au quatrième et dernier volet de ce chapitre consacré à la connaissance : la pollution de l'air.

Bien que cela n'ait pas d'incidence budgétaire directe, j'ai eu l'occasion d'annoncer, il y a quelques semaines, l'élaboration d'un plan de cinq ans concernant la surveillance et l'information des citoyens sur la qualité de l'air.

Ce plan sera financé par les recettes de la taxe parafiscale sur la pollution atmosphérique. Il comprendra notamment : l'extension, d'ici à l'an 2000, de la couverture des réseaux de surveillance aux vingt-cinq agglomérations de plus de 100 000 habitants qui ne sont pas encore couvertes aujourd'hui ; la mise en œuvre, d'ici à 1997, de mécanismes d'alerte et d'information de la population analogues à celui qui existe déjà en Ile-de-France dans les quelque dix agglomérations les plus concernées.

La transparence doit aussi être recherchée dans l'application et le financement de la politique de l'environnement et, en disant cela, je réponds à l'une des préoccupations d'Ambroise Guellec. C'est ainsi que l'on rendra compréhensibles et acceptables par l'opinion les très nombreuses taxes et redevances jugées indispensables pour mener une politique de l'environnement. Je vous signale d'ailleurs, pour vous donner une proportion, que le produit de ces taxes et redevances liées à l'environnement représente actuellement sept fois le montant du budget que j'ai l'honneur de vous présenter. Quand on parle de l'action des pouvoirs publics et des moyens publics mis en œuvre pour l'environnement, il ne faut donc pas s'arrêter au seul budget modeste, je le reconnais, de mon ministère mais prendre en compte l'ensemble des moyens mis en œuvre, sans oublier de ceux engagés par les collectivités locales.

Personnellement, je ne crois pas qu'il faille regretter d'avoir lancé une politique des déchets banals et d'avoir corrélativement créé une taxe à cette fin, ou bien encore d'envisager de créer une taxe sur les déchets spéciaux - M. Merville m'a invité à en dire un mot - pour agir plus vite et plus fort en matière de réhabilitation des sites pollués industriels orphelins. Je me trouvais ce matin à la fameuse et illustre décharge de Montchanin dont nous

avons lancé la deuxième tranche de réhabilitation. C'était également un dossier en suspens. Nous avons rassemblé des concours financiers et, comme je l'ai indiqué ce matin, je vais publier avant la fin de l'année, probablement au mois de décembre, l'inventaire des sols pollués dans tout le pays auquel nous avons procédé avec les préfets, les DRIRE et les industriels. Cet inventaire a été fait sérieusement. C'est la crédibilité de mon administration qui est en cause. Nous avons recensé 700 sites qu'il va maintenant falloir traiter, avec une priorité pour les sites orphelins dont on ne sait plus qui est propriétaire.

Les moyens dont nous disposons aujourd'hui en France - une petite quarantaine de millions de francs - ne sont pas suffisants.

C'est au moins 100 millions de francs qu'il nous faudrait chaque année. C'est dans cet esprit que je serai sans doute en mesure de vous proposer, au mois de décembre, par un amendement gouvernemental au projet de loi renforçant la protection de l'environnement, de créer une taxe modeste et utile sur chaque tonne de déchets spéciaux industriels. Il y a cinq millions de tonnes de déchets spéciaux industriels en France et une telle mesure, prise en accord avec les industriels, qui y ont également intérêt, devrait donner davantage de puissance pour la gestion de ces sols pollués.

Mais, puisque nous parlons de taxes et de prélèvement, je dirai à mon tour qu'il faut accroître les efforts de transparence et de vérité. D'après plusieurs sondages, les Français ne sont pas opposés à payer plus pour l'environnement, mais ils y seront d'autant plus prêts qu'ils sauront où va leur argent et qu'ils auront la certitude qu'il va bien à l'environnement. Nous travaillons donc à certaines mesures devant permettre plus de transparence, et je pense notamment à la question de l'eau.

Après l'écologie sincère, une écologie solidaire. L'environnement, quand il est bien défendu, peut aussi être source de solidarité. Les « emplois verts », le service national environnement, c'est de la solidarité. L'année 1994 aura vu la mise en place des aides à la création d'emplois pour la protection et l'amélioration de notre environnement, les « emplois verts ». Puisque je dois rendre compte de ce que je fais, je vous indique que les 300 millions de francs que le Premier ministre a dégagés en 1994 sur le budget de l'Etat nous ont permis, d'une manière ou d'une autre, de créer 10 000 « contrats verts » pour la gestion, la surveillance ou l'entretien de la nature.

M. Patrick Ollier. Voilà un bon résultat !

M. le ministre de l'environnement. Je sais bien que la plupart des emplois qui en découlent sont des emplois d'insertion ou de réinsertion, mais ce sont des emplois. Et, pour avoir encouragé sur le terrain plusieurs de ces équipes de jeunes, je veux témoigner non seulement de l'utilité que ces emplois présentent pour l'entretien de la nature, de leurs effets très positifs pour l'entretien de forêts, de berges, de rivières, mais aussi de leur impact moral, humain, très positif pour ceux qui les exercent et qui, auparavant, étaient pour beaucoup en marge de la société.

M. Jean-Pierre Brard. Peuvent-ils manger avec ce que vous leur donnez ? Cela fait 30 000 francs par an, c'est une honte !

M. le ministre de l'environnement. Il fallait bien commencer, monsieur Brard ! Donnez-moi au moins acte que nous avons fait, dans ce domaine, quelque chose qui n'avait pas été fait auparavant.

Mme Ségolène Royal. Et pourquoi les crédits diminuent-ils ? Cessez d'agresser les fonctionnaires en affirmant que rien n'a été fait avant !

M. le ministre de l'environnement. Sept cents projets d'environnement pour les associations et les collectivités locales ont ainsi été soutenus. La dotation de 100 millions de francs que j'avais obtenue directement à ce titre devrait être reconduite en 1995...

Mme Ségolène Royal. Non, elle décroît !

M. le ministre de l'environnement. ... et je souhaite, parce que je suis aussi responsable d'une collectivité locale, que ces emplois humainement, socialement, économiquement et écologiquement utiles puissent être maintenus et reconduits par les collectivités locales. Je m'efforcerai de leur apporter, en 1995, une aide de l'Etat la plus importante possible.

La prise en compte de l'environnement constitue en effet, monsieur Merville, l'un des moyens de développer l'esprit de citoyenneté. Restons-en à la citoyenneté, monsieur Albertini, même si je pense qu'il y a quelquefois des raisons de parler d'« écocitoyenneté ». Se protéger soi-même, c'est protéger les autres. Polluer son propre environnement, par négligence ou par irresponsabilité, c'est mettre en cause celui des autres. J'ai été heureux, à ce titre, de la grande réussite de l'opération « Mille défis pour ma planète » qui a regroupé près de 145 000 jeunes autour de 1 300 projets concrets. Nous allons la poursuivre, d'une autre manière, en 1995.

Enfin, je suis heureux d'avoir pu mettre progressivement en place, comme j'en avais l'ambition, une nouvelle forme civile du service national au titre de l'environnement. Deux cent cinquante jeunes Français ont effectué leur service national dans ce cadre en 1994. Nous avions reçu beaucoup plus de candidatures, vous n'en serez pas surpris. Comme vous l'aviez souhaité, monsieur Merville, le nombre d'appelés effectuant un service national vert passera à cinq cents en 1995, et je tiens à remercier le ministre d'Etat, ministre de la défense, François Léotard.

L'écologie urbaine est aussi une source de solidarité. Elle permet d'apporter une réponse globale aux problèmes de la ville, et je suis d'accord avec vous, messieurs les rapporteurs, pour dire qu'elle doit constituer une de nos priorités. Plus que les autres, les banlieues où les constructions n'ont le plus souvent donné lieu à aucune réflexion d'urbanisme, ont besoin de reconstituer ce qui fait la richesse des cités traditionnelles, à savoir une âme. Le ministère de l'environnement travaille donc avec le ministère de la ville, et c'est assez nouveau. L'objectif est d'intégrer dans les contrats de ville une approche environnementale. Il s'agit de réduire les nuisances, par exemple en réalisant des murs antibruit, de repenser les voies de circulation, en particulier en partageant la rue au profit des vélos, comme il faut partager la route, de développer les espaces verts et de loisirs accessibles, de renforcer les transports en commun.

La procédure des chartes d'écologie urbaine a, par ailleurs, été déconcentrée et cette politique connaîtra, à l'avenir, un nouvel essor : vingt-cinq chartes ont été signées et vingt le seront dans les six prochains mois.

Mme Ségolène Royal. Très bien !

M. le ministre de l'environnement. Personne n'a encore parlé des subventions aux associations. Je vais donc le faire. En effet, la vie associative est importante. C'est un des éléments de la démocratie.

M. Jean-Pierre Brard. Il faut aider davantage les associations !

M. le ministre de l'environnement. Vous auriez dû le dire tout à l'heure, monsieur Brard !

M. Jean-Pierre Brard. Je n'avais que cinq minutes et vous m'avez interrompu !

M. le ministre de l'environnement. Vous avez dit beaucoup de choses et vous avez parlé largement plus de cinq minutes, mais je ne vous le reproche pas.

M. Jean-Pierre Brard. Si vous voulez, je peux vous en parler tout de suite !

M. le ministre de l'environnement. Je sais ce que vous pensez.

M. Jean-Pierre Brard. C'est de la télépathie ! *(Sourires.)*

M. le ministre de l'environnement. Oui, il peut arriver que nous soyons en télépathie tous les deux !

Cette vie associative, qui est naturellement franche, rigoureuse, vigilante, est importante pour la démocratie dans notre pays et je vais augmenter les subventions aux associations de 2 millions de francs en 1995.

J'en viens maintenant aux conventions internationales et à la présidence française de l'Union européenne, ce qui me permettra de répondre aux questions du groupe RPR, à M. Jacques Vernier et à M. Patrick Ollier notamment, ainsi qu'aux rapporteurs.

Monsieur Albertini, vous avez évoqué les suites de Rio. L'élan initial a été donné lors du sommet de Rio, et c'était bien. Avec le respect que je dois à ceux qui l'ont organisée, cela fut une grande messe. Je crois à de tels rassemblements où d'un seul coup 150 chefs d'Etat et de gouvernement et les médias du monde entier, les télévisions sont braqués, au moins pour un moment, sur les grands enjeux globaux de notre planète. Si le sommet de Rio n'avait pas eu lieu, on n'aurait pas du tout parlé, ou à coup sûr pas autant, des problèmes de la désertification de la forêt, de l'eau, de l'effet de serre ou de la couche d'ozone.

Il faut maintenant, et c'est plus ingrat, quitter le stade des discours et des intentions pour mettre en œuvre les conventions qui ont été signées. Le Parlement français a approuvé à l'unanimité deux conventions, l'une sur les changements climatiques, l'autre sur la biodiversité, et depuis quelques mois je passe beaucoup de temps sur une convention concernant la lutte contre la désertification qui n'avait été qu'esquissée à Rio. J'ai été heureux d'y participer aux côtés du ministre des affaires étrangères et de celui de la coopération.

Nous avons abouti puisqu'elle a officiellement été signée à Paris, la semaine dernière.

Il nous faut poursuivre, amplifier cet élan et le traduire concrètement. La France participera activement à la première réunion des parties à la convention climat, qui se tiendra en mars prochain à Berlin.

S'agissant des questions de diversité biologique, la France continuera à déployer ses efforts au plan international pour la protection des espèces menacées, l'éléphant ou le rhinocéros d'Afrique, mais aussi les baleines avec le récent succès d'une initiative française : la création d'un sanctuaire pour les mammifères marins autour de l'Antarctique, décidée en mai dernier par la Commission baleinière internationale.

J'ai parlé de la désertification, mais je suis tout autant soucieux d'un prochain chantier concernant les forêts, même si c'est un sujet très complexe, monsieur Albertini.

L'année 1995 sera marquée par la présidence française de l'Union européenne. Je suis d'accord avec vous, monsieur Merville, pour souhaiter la création d'une véritable Europe de l'environnement. La dimension communau-

taire est en effet essentielle à la conduite d'une politique de l'environnement. Cela passe en premier lieu par une concertation entre les Douze, bientôt les Seize, et par un meilleur contrôle de l'application effective de nos obligations, celles que nous nous sommes collectivement fixées, comme vous l'avez suggéré, monsieur Guellec.

S'agissant des priorités de notre présidence, au-delà d'un bilan d'application de la très imposante législation éditée par la Communauté au cours des vingt dernières années - le travail de simplification accompli en France était utile et peut-être faudra-t-il faire le même, au plan européen - la France s'attachera à développer une approche horizontale des questions d'environnement en promouvant des textes tels que les directives sur la qualité de l'air, la qualité écologique des eaux, sur la prévention et le contrôle intégré des pollutions, ou bien encore en favorisant les réflexions sur la fiscalité écologique qui constitue l'une des pistes de réflexion du Livre blanc sur le thème « Croissance, compétitivité et emploi » publié par le président Delors. En effet, on ne peut, me semble-t-il, être efficace en matière de fiscalité que si l'on aborde cette question au sein de l'Union européenne.

Vous avez évoqué, monsieur Merville, le risque de dumping écologique et la nécessité de règles harmonisées. Notre action ne doit pas se limiter à la seule communauté européenne. Elle doit viser l'ensemble du monde, et c'est difficile. Je rappellerai à cet égard que c'est en grande partie grâce à notre impulsion qu'a été créé, au sein de la nouvelle organisation mondiale du commerce, un comité du commerce et de l'environnement. C'était d'ailleurs l'objet d'une mission particulière que le Premier ministre avait confiée, il y a un an et demi, à l'un de mes prédécesseurs, M. Lalonde, qui a fait un travail utile en la matière.

L'action internationale de la France dans le domaine de l'environnement restera pour moi une priorité. Je passe beaucoup de temps à rencontrer des ministres, à visiter d'autres pays, à travailler au plan européen. C'est d'ailleurs normal et j'en suis heureux. J'ai la chance, dans ce travail international, de pouvoir m'appuyer sur une vraie expérience nationale, un savoir-faire, une expérience institutionnelle qui est souvent enviée et de plus en plus prise comme exemple. La France ne veut pas donner de leçon aux autres pays. Elle peut d'ailleurs quelquefois en recevoir. Simplement, je le dis ici comme je le dis à mes collègues étrangers, notre expérience, qui est maintenant assez ancienne - ce ministère existe depuis vingt-trois ans - est disponible pour tous ceux qui souhaitent en profiter. Et le ministère de l'environnement, outre l'appui qu'il apporte directement à cette action internationale avec un budget de 40 millions de francs, s'attache à mobiliser l'ensemble des autres ministères en faveur de l'environnement.

En 1993, 118 millions de francs venaient des affaires étrangères, 230 millions de francs du ministère de la coopération. Et aux 786 millions de francs de la caisse française de développement il faut rajouter la participation au fonds pour l'environnement mondial - 807 millions de francs sur trois ans - et la création d'un fonds bilatéral français pour l'environnement mondial, doté, pour les trois ans qui viennent, de 440 millions de francs.

Une écologie sincère, une écologie pratique mais aussi une écologie ambitieuse, c'est ce souci que traduit le budget que j'ai l'honneur de vous présenter.

La première ambition, c'est la prévention des risques naturels, et vous avez tous compris qu'il s'agissait de la priorité du ministère de l'environnement pour 1995. Les catastrophes du Grand-Bornand, de Nîmes, de Vaison-la-

Romaine, les crues de plaine de l'hiver dernier, le glissement de terrain de La Salle-en-Beaumont sont là pour nous rappeler les risques que nous pouvons subir à nouveau et nous inviter à ne pas avoir la mémoire courte.

Il y a un an déjà, j'avais annoncé le renforcement systématique de la politique de prévention et de prévoyance. C'est pourquoi le budget de 1994 comportait une hausse de 30 p. 100 des crédits d'investissement pour les réseaux d'annonce et d'alerte de crues, qui ont été ainsi portés à 24 millions de francs, et de 20 p. 100 pour les crédits de fonctionnement de ces mêmes réseaux. Cet effort est maintenu en 1995 et sera même prolongé de dix ans, comme l'a souhaité le Premier ministre, permettant notamment l'implantation de cinq nouveaux radars de Météo-France dans le sud-est de la France d'ici à cinq ans.

Nous allons changer d'échelle en ce domaine de la prévention, et c'est bien nécessaire. Mais aucun gouvernement ne peut promettre qu'il n'y aura plus de crues. Je pense simplement que, grâce à davantage de prévision, de prévention, de précautions, on peut limiter les risques à l'avenir par des moyens réglementaires.

Le plan de prévention des risques est l'outil nouveau regroupant les outils anciens sur lequel vous aurez à vous prononcer dans quelques semaines. Il prévoit la possibilité pour l'Etat, dans les cas, heureusement exceptionnels, où il est impossible d'évacuer les personnes à temps, les délais d'alerte étant trop brefs, d'ordonner par décret l'interdiction ou la restriction d'accès, l'interdiction d'occuper et, éventuellement, la démolition des bâtiments exposés.

Ces deux mesures réglementaires s'ajoutent à un effort considérable de cartographie des risques, puisque les crédits en ce domaine seront portés de 15 millions en 1994 à 40 millions pendant cinq ans, soit une progression de 166 p. 100. Sur ces 40 millions, 35 millions par an seront consacrés à doter de plans de prévention, d'ici à l'an 2000, les 2 000 communes de France les plus menacées.

Des travaux d'entretien des cours d'eau seront également engagés, conformément aux souhaits du Premier ministre. Dans les dix ans qui viennent, nous allons affecter 10,2 milliards de francs à un programme de prévention des risques naturels, dont un milliard pour le seul bassin de la Loire. Il s'agit de l'entretien des berges et des levées. Les choses sont en route et je vous prie de croire qu'aussi longtemps que je le pourrai, je serai très vigilant sur la mise en œuvre de ce plan contre les risques majeurs. Voies navigables de France, établissement public créé en 1991, d'autres ministères et ma propre administration participeront à ce programme.

M. Arata m'a interrogé à ce propos sur un sujet qui me passionne, l'entretien du canal du Midi. Le ministère de l'équipement, responsable de la gestion de ce canal, l'a confiée à Voies navigables de France. L'entretien est donc assuré actuellement par VNF qui a à sa disposition le service de navigation de Toulouse. L'ensemble des opérations de restauration et d'aménagement en cours ou programmées par VNF sur le canal du Midi s'élèvent à 15,8 millions de francs, selon les informations qui m'ont été communiquées par VNF. Ce canal, emprunté par la seule navigation de plaisance, connaît effectivement des difficultés de fonctionnement en raison d'un manque de ressources. Mais c'est un des enjeux pour le développement touristique et la qualité paysagère de cette région. Je suis, pour ma part, favorable à ce que, localement, on puisse diversifier les financements. Je crois savoir que le

contrat de plan Etat-région va dans ce sens. Mais je compte, comme M. Arata l'a souhaité, évoquer ce dossier avec le ministre de l'équipement et des transports.

Le programme de prévention des risques n'aborde pas seulement la question de la lutte contre l'érosion et le ruissellement. Il s'agit aussi, monsieur Merville, à la suite de la réforme de la PAC, de mieux tenir compte des problèmes liés au remembrement et de mieux utiliser les jachères auxquelles nous sommes contraints.

Nous avons devant nous, vous le savez, une nouvelle culture d'aménagement du territoire. Le plan de prévention des risques majeurs, qui va maintenant s'appliquer partout, aussi difficile qu'il soit, notamment en matière d'urbanisme, de faire comprendre la nouvelle rigueur ou la nouvelle détermination des pouvoirs publics, est porteur d'une partie de cette nouvelle culture.

La protection de la nature, mission traditionnelle du ministère de l'environnement, constitue la seconde priorité de mon budget.

Les dotations consacrées à la conservation de la nature ont très fortement progressé dans le budget de 1994. C'était le cas, en particulier, pour les parcs naturels régionaux. Ces dotations sont encore abondées en 1995 de près de 7 millions de francs en fonctionnement et de 4 millions de francs en investissement, pour préparer notamment la mise en place de deux nouveaux grands parcs nationaux, en Corse et en Guyane...

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. le ministre de l'environnement. ... pour tenir compte de la création de réserves naturelles nouvelles et pour renforcer, parce qu'il fait du bon travail - j'en rends hommage à son président, M. Guellec, et à toute son équipe -, le Conservatoire du littoral.

Je ne reviendrai pas longuement sur les propos de M. Merville, qui a excellemment parlé du paysage. C'est un des sujets sur lesquels je me suis beaucoup mobilisé. Je vous confirme, monsieur le rapporteur, que, dans quelques jours, je présenterai au conseil des ministres une longue communication consacrée à la reconquête du paysage français, qu'il s'agisse du paysage urbain, des entrées de ville ou du paysage rural. Dans le plan que nous avons élaboré, nous ferons une place importante à l'amplification des politiques d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques, qui ont trop souvent massacré le paysage français.

M. Jean-Pierre Brard. Va-t-on enfin passer aux actes ?

M. le ministre de l'environnement. Oui, monsieur Brard. En arrivant au Gouvernement, j'ai trouvé un engagement pris avec EDF et portant sur plusieurs milliards de francs. Et parce que c'est mon tempérament, je me suis attaché à le mettre en œuvre...

Mme Ségolène Royal. C'était déjà commencé ! N'insultez pas les fonctionnaires !

M. le ministre de l'environnement. Pour ce faire, j'ai demandé à chaque préfet de France d'établir dans son département, avec les élus locaux et les associations, une carte des points noirs.

Mme Ségolène Royal. C'était déjà fait, figurez-vous !

M. Denis Merville, rapporteur spécial. Non !

M. le ministre de l'environnement. Car il ne suffit pas de déclarer à Paris qu'il faut enfouir les lignes électriques et téléphoniques, il faut aussi savoir quelles sont les priorités. Dans chaque département ce travail a été fait. Nous avons donc maintenant le moyen de mettre en œuvre cet

argent, sans d'ailleurs exclure que l'on puisse faire plus. C'est en tout cas ce que j'ai demandé à France Télécom et à EDF.

Mme Ségolène Royal. Vous défendez aussi la loi paysage ?

M. le ministre de l'environnement. En tout cas, monsieur Merville, je vais, je vous le confirme, tenter de donner une impulsion nouvelle à la politique de reconquête du paysage, en présentant ce plan au conseil des ministres au début du mois de novembre.

Mme Ségolène Royal. Le Gouvernement fait tout le contraire ! La loi paysage a reculé ! C'est invraisemblable, ce décalage entre le discours et la réalité !

M. le président. Madame Royal, je vous en prie !

M. le ministre de l'environnement. Oh, cela ne me gêne pas monsieur le président, je suis habitué.

M. Jean-Pierre Brard. Vous êtes très misogyne, monsieur le ministre !

Mme Ségolène Royal. En plus !

M. le ministre de l'environnement. Certainement pas !

M. Patrick Ollier. Mme Royal aurait mieux fait d'agir quand elle était au pouvoir que de se répandre maintenant en paroles !

M. le ministre de l'environnement. Je confirme que le décret concernant le volet paysager du permis de construire a bien été publié le 18 mai dernier, conformément à l'engagement que nous avons pris, le ministre de l'équipement et moi-même, après un vrai travail de concertation et de dialogue avec les professions et les fonctionnaires chargés de mettre en œuvre la nouvelle réglementation. Tous les dossiers de demande de permis de construire devront désormais comprendre les documents permettant d'appréhender l'insertion dans l'environnement et l'impact visuel des bâtiments.

En ce qui concerne les autorisations d'expropriation, l'article 4 du projet de loi sur le renforcement de la protection de l'environnement prévoit que la déclaration d'utilité publique peut désormais comporter des prescriptions particulières, notamment destinées à préserver l'environnement, de façon à afficher clairement les obligations qui incombent au maître d'ouvrage, qu'il s'agisse de l'Etat ou d'une collectivité locale. C'est un nouveau progrès pour la prise en compte du paysage dans les opérations d'urbanisme.

Quinze années après le précédent, nous avons voulu ouvrir un grand débat sur l'énergie. J'ai bien compris, monsieur Brard, en y participant moi-même sur le terrain, qu'il frustrerait nombre de ceux qui en espèrent peut-être trop, mais au moins aura-t-il eu lieu, et nous en tirerons un certain nombre de conséquences.

Ce débat s'achève après vingt-deux réunions régionales et six grands colloques nationaux, dont plusieurs ont bénéficié de la présence de membres du Gouvernement. M. Souviron me remettra ses conclusions dans les toutes prochaines semaines.

Les deux rapporteurs, ainsi que Patrick Ollier et M. Brard, ont exprimé des inquiétudes au sujet des crédits de l'ADEME, qui est l'un des principaux outils du Gouvernement en matière énergétique. Si le projet de loi sur le renforcement de la protection de l'environnement est voté à l'Assemblée dans les mêmes termes qu'au Sénat, c'est plus de 100 millions qui viendront, monsieur Brard, augmenter les crédits « environnement » de l'ADEME, puisqu'il en résultera une augmentation de 20 francs à 25 francs - le taux n'est pas encore fixé - de la taxe sur la mise en décharge.

Par ailleurs, les crédits d'investissement inscrits dans mon budget augmentent de 5 millions de francs. Les crédits de l'ADEME ne sont donc pas en diminution pour ce qui concerne mon propre ministère. Ils sont stabilisés, il est vrai, pour ce qui concerne les autres ministères, notamment l'industrie.

Les crédits du ministère de l'industrie attribués à l'ADEME étaient de 150 millions de francs en 1994. Ils seront de 155 millions en 1995. Je reconnais, monsieur Ollier, que ce n'est pas suffisant. J'espère simplement - et je fais tout pour cela - que les conclusions du débat sur l'énergie viendront donner, sous l'autorité du Premier ministre, une nouvelle impulsion à la politique de maîtrise de l'énergie, qui a été progressivement démantelée depuis une dizaine d'années, qu'il s'agisse des économies d'énergie ou du soutien aux énergies renouvelables. En tout cas, comptez sur ma détermination pour tenter d'obtenir cette nouvelle impulsion et sa traduction budgétaire.

M. Patrick Ollier. Nous vous faisons confiance.

M. le ministre de l'environnement. Mme Royal a évoqué la sûreté nucléaire. Je suis heureux de l'entendre évoquer ces questions maintenant, car quand elle était en charge de cette direction, comme je le suis moi-même, on a pu compter sur les doigts d'une main les déclarations qu'elle a faites à ce sujet.

Mme Ségolène Royal. C'est faux !

M. le ministre de l'environnement. Je veux néanmoins tenter de répondre à quelques-unes des inquiétudes légitimes qu'elle a exprimées, non sans avoir observé qu'elle s'était bien peu préoccupée de ce problème lorsqu'elle pouvait le faire avec efficacité.

M. Patrick Ollier. Et voilà !

Mme Ségolène Royal. Pas du tout ! Je m'en suis beaucoup préoccupée. Vous voulez les preuves ?

M. le ministre de l'environnement. Enfin, ce n'est pas grave : à chacun son style.

Je tiens donc à vous préciser, madame Royal, que le programme français de remplacement des cuves de réacteur est le plus important au monde et a d'ailleurs été le premier à démarrer. Vingt-trois couvercles neufs ont été provisionnés par EDF pour un coût unitaire de 500 millions de francs.

La direction de la sûreté nucléaire, qui est placée sous la tutelle conjointe du ministre de l'industrie et du ministre de l'environnement, suit cette affaire de très près. J'ai confiance dans le travail, dans la compétence, dans l'expertise de cette direction, et je suis moi-même très vigilant sur la mise en place de ce programme.

Mme Ségolène Royal. Sur combien d'années s'étendra-t-il ?

M. le ministre de l'environnement. Vous avez d'ailleurs oublié un autre sujet : c'est également sous la pression de la direction de la sûreté nucléaire qu'EDF a entamé un vaste programme de remplacement des générateurs de vapeur qui risquaient de se fissurer.

S'agissant de Superphénix, dont vous avez parlé, madame le ministre, avec beaucoup d'irresponsabilité...

Mme Ségolène Royal. Je ne vous permets pas !

M. le ministre de l'environnement. Je me passe de votre permission car vos propos, je le répète, étaient vraiment irresponsables. En voulez-vous la preuve ?

Vous étiez ministre en juillet 1992, quand Pierre Bérégovoy, alors Premier ministre, a décidé... de ne pas décider, en prévoyant que le redémarrage de Superphénix

ferait l'objet d'une procédure complète d'autorisation. L'exploitant - EDF, qui est majoritaire, est placé, je le rappelle, sous la tutelle du Gouvernement, en l'occurrence le vôtre - a donc déposé un dossier le 27 octobre 1992. L'enquête publique, décidée par Pierre Bérégovoy, a démarré le 30 mars 1993, date à laquelle vous étiez encore membre du Gouvernement.

Mme Ségolène Royal. Oui, nous avons décidé l'enquête, mais pas la réouverture!

M. le ministre de l'environnement. Cette enquête, par décision de M. Balladur, a été prolongée jusqu'au 14 mai, puis jusqu'au 14 juin, par décision du Gouvernement.

Mme Ségolène Royal. C'est vous qui avez réouvert!

M. le ministre de l'environnement. Alors que toute la procédure a été engagée par le gouvernement dont vous faisiez partie, tenir de tels propos est bien ce que j'appelle de l'irresponsabilité. Mais à chacun son tempérament et sa méthode. Vous avez la vôtre, j'ai la mienne!

M. Jean-Pierre Brard. Vous ne répondez pas sur le fond!

M. le ministre de l'environnement. M. Brard me demande quels scientifiques ont approuvé le programme de recherche que nous mettons en œuvre progressivement. Je considère comme lui qu'il sera difficile de réorienter le réacteur de la surgénération vers la sous-génération à la fin du siècle.

Mme Ségolène Royal. Et même impossible!

M. le ministre de l'environnement. C'est pourtant ce qu'avait recommandé le collègue de Mme Royal, M. Hubert Curien, dans son rapport.

Mme Ségolène Royal. Pas dans ces conditions!

M. le ministre de l'environnement. Voyez-vous, madame Royal, quand il s'agit de l'énergie atomique et du nucléaire, j'ai tendance à faire plus confiance à M. Curien qu'à vous-même, parce qu'il est moins incompétent que vous! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean-Pierre Brard. M. Curien n'est pas atomiste!

M. le ministre de l'environnement. Monsieur Brard, je m'adresse aussi à d'autres grands scientifiques qui, eux, connaissent bien ces questions.

M. Jean-Pierre Brard. M. Curien est aussi atomiste que je suis archevêque! (*Sourires.*)

Mme Ségolène Royal. Faisons une commission d'enquête parlementaire: elle entendra M. Curien!

M. le président. Cessez, je vous en prie, d'interrompre M. le ministre.

M. le ministre de l'environnement. Ne vous énervez pas, madame Royal! Vous avez pu vous exprimer tout à l'heure, laissez-moi le faire à mon tour.

Quant à vous, monsieur Brard, je conviens que vous avez peu de chances de devenir archevêque. (*Sourires.*)

M. Jean-Pierre Brard. Qui sait? Avec l'ordination des hommes mariés...

M. le ministre de l'environnement. Et je reconnais volontiers que M. Curien, bien qu'il soit un chercheur reconnu et un scientifique respecté dans le monde entier, n'est pas un spécialiste de l'atome. C'est bien pourquoi le Gouvernement a pris le soin de faire valider sa décision et le programme de recherche mis en œuvre par deux grands scientifiques qui, eux, ont des compétences dans ce domaine: le professeur Dautray et M. Détraz.

M. Jean-Pierre Brard. D'autres scientifiques ne partagent pas leurs conclusions!

M. le ministre de l'environnement. Vous voyez ainsi, mesdames et messieurs les députés, que la sûreté nucléaire est un sujet sur lequel je me suis beaucoup engagé. Et vous, à commencer par les producteurs, ont bien compris que le ministre de l'environnement devrait être désormais respecté et écouté.

M. Jean-Pierre Brard. Surtout quand il s'incline!

M. le ministre de l'environnement. Plusieurs d'entre vous ont évoqué la question des transports, l'un des deux ou trois sujets majeurs pour les dix ans qui viennent, en raison notamment de la pollution atmosphérique, qui est de plus en plus liée aux gaz d'échappement et de moins en moins au chauffage ou à l'industrie.

Pour ma part, j'ai fait ce que je pouvais. Le ministre de l'équipement et des transports, quant à lui, a augmenté les crédits consacrés aux transports combinés et engagé des études pour l'autoroute ferroviaire sous les Alpes, à la suite d'une décision personnelle de M. Balladur, qui a même envisagé une étude ultérieure pour une autoroute ferroviaire sous les Pyrénées.

Etant donné le développement de la circulation et l'asphyxie progressive de certains axes, la question des transports dans la ville, dont la responsabilité est partagée par tous les gouvernements successifs, mérite d'être examinée le plus sereinement possible. Il y faudra de la détermination, il y faudra aussi du courage.

Je suis très engagé aussi sur le partage de la route et de la rue au profit des deux-roues, en particulier des vélos. L'idée progresse au sein du Gouvernement et nous encourageons les maires, qui sont les premiers responsables de l'urbanisme dans leur commune, à s'engager eux aussi dans ce partage. J'ai ainsi primé une dizaine de communes de toutes sensibilités qui mènent une politique assez exemplaire: Avignon, Chambéry, Chamonix, Cherbourg, Dunkerque, Lorient, Nantes, Pessac, Strasbourg et le département du Bas-Rhin. J'espère que ces exemples seront suivis.

Je suis également d'accord avec vous, monsieur Brard, pour encourager le développement rapide du véhicule électrique en zone urbaine. Vous voyez que nous pouvons nous retrouver de temps en temps.

M. Jean-Pierre Brard. Mais il faut donner des sous!

M. le ministre de l'environnement. Justement, des mesures importantes ont déjà été prises, comme l'amortissement exceptionnel sur douze mois ou la création de fonds de soutien à l'achat des 1 000 premiers véhicules électriques par les collectivités locales.

Mais je crois comme vous qu'il faut aller plus loin, notamment pour toutes les flottes captives des administrations et des organismes publics dans chacune des grandes villes de France.

M. Jean-Pierre Brard. Que fait La Poste, par exemple?

M. le ministre de l'environnement. Sur le partage des compétences, monsieur Albertini, vous avez observé avec justesse qu'il est beaucoup plus facile de parler de décentralisation et de clarification des compétences que de s'engager concrètement dans cette voie. Je viens d'en faire l'expérience au Sénat, où j'ai tenté, comme vous le suggérez, d'identifier un « pilote » sur chacune des politiques d'environnement, étant entendu que tout le monde, et c'est heureux, souhaite y participer.

Quand j'ai voulu, comme, me semble-t-il, les présidents de conseils généraux le souhaitaient, leur confier la responsabilité, qui engage et qui oblige, du schéma départemental des déchets ménagers, je me suis aperçu que ce n'était pas aussi facile que cela.

Voilà pourquoi j'ai accepté qu'après le mois de février 1996, c'est-à-dire après que tous les schémas départementaux auront été publiés pour les déchets ménagers et tous les schémas régionaux pour les déchets industriels, il y ait décentralisation, l'Etat faisant son travail conformément à la loi et sous sa propre autorité pour élaborer ces schémas, le suivi et la gestion de ceux-ci, puisqu'il s'agit essentiellement, de les financer. Pour autant, il n'y aura là rien d'obligatoire. Il appartiendra aux départements volontaires de faire appel à cette compétence.

Dans le projet de loi qui vous sera soumis, il est prévu que les régions pourraient être désignées comme pilotes en matière de politique de paysage au même titre qu'elles sont déjà identifiées comme pilotes de la politique des parcs naturels régionaux. J'ignore si l'Assemblée voudra bien me suivre. En tout état de cause, je m'efforcerai de clarifier les choses autant que faire se peut. Comme vous, monsieur Habig, je suis convaincu qu'un surcroît d'efficacité dans le domaine de l'environnement passe par quelques modifications dans la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales.

Quant aux contrats de plan Etat-régions, ils sont maintenant en cours et, pour la première fois, d'importantes sommes d'argent ont été contractualisées pour l'environnement. Le montant des crédits contractualisés par mon ministère au cours du XI^e Plan sont en effet en augmentation de 60 p. 100 par rapport au plan précédent.

Mesdames, messieurs les députés, monsieur le président, je n'ai pas été mis en difficulté par ceux d'entre vous qui ont souligné que le ministère de l'environnement était un ministère modeste.

M. Jean-Pierre Brard. Lilliputien !

M. le ministre de l'environnement. Nous avons la chance de vivre avec trois mille fonctionnaires qui font bien leur travail et souvent dans des conditions difficiles...

Mme Ségolène Royal. Même avant, ils faisaient bien leur travail !

M. le ministre de l'environnement. Certes, ce budget, est modeste. J'ai pourtant la conviction que ce ministère est un grand ministère et qu'il joue pleinement son rôle au sein du Gouvernement. Avec ses outils, agences de l'eau, ADEM, et d'autres structures encore, notamment dans le domaine de la recherche, il tend à développer et à amplifier une grande politique de l'environnement.

Pour être modeste par sa taille et son budget, ce ministère n'en est pas moins l'un des grands ministères car il se trouve au cœur de tous les prochains grands enjeux de notre société. Je ne doute pas que nous en aurons la preuve au cours du prochain débat présidentiel. Je remercie les groupes de la majorité de la confiance et du soutien qu'ils m'ont témoignés. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Nous commençons par les questions du groupe République et Liberté.

La parole est à M. Gérard Saumade.

M. Gérard Saumade. Monsieur le ministre, vous avez souligné l'accroissement important des moyens consacrés à la prévention des risques naturels dans ce budget. Je

souhaite profiter de ce contexte pour attirer une fois encore votre attention sur les risques spécifiques des inondations dans la région méditerranéenne.

En effet, dans cette région, où les rivières ont des systèmes d'oued, les risques dus aux inondations sont systématiquement sous-évalués par la plupart des experts. Ceux-ci se fondent essentiellement sur les débits, ce qui est tout à fait insuffisant car les dégâts les plus importants et les dangers les plus graves dépendent à la fois et d'abord de la violence et de la rapidité de la crue et souvent même de la première vague. Il convient par conséquent d'être particulièrement attentif aux interdictions de constructions dans le lit majeur des rivières qui est beaucoup plus vaste qu'il n'y paraît au préalable.

Hier encore, dans ma commune, une personne a été sauvée de justesse alors qu'elle avait été emportée par un oued qui s'était formé brutalement sans que rien l'ait laissé prévoir.

Dans ces conditions, monsieur le ministre, ne faudrait-il pas informer de ces risques tout à fait particuliers ceux qui sont chargés d'établir les plans d'occupation des sols, à savoir les maires, mais aussi ceux qui les aident dans cette tâche, généralement les services de l'équipement ? J'ai lu avec stupéfaction dans un honorable quotidien qu'un ingénieur général de l'équipement, dont je rairai le nom, avait déclaré que la vallée du Lez, que je connais très bien, ne présentait aucun risque d'inondation. Je peux pour ma part vous affirmer, moi qui habite dans cette région de l'Hérault, que plusieurs nouveaux lotissements seront un jour ou l'autre inondés car ils sont situés sur des zones qui, lors de la grande inondation de 1958, étaient sous deux mètres d'eau !

Je souhaite donc que les dangers dus à la rapidité propre à un oued fassent l'objet d'une approche plus rigoureuse. Ce qui s'est passé à Vaison-la-Romaine en est un très bon exemple. Sachez que cela se reproduira ailleurs ! A cet égard, il conviendrait que sur les crédits de prévention soit conçu un programme de retenues collinaires. Les Américains ont obtenu par ce système des résultats certains en Californie. Comment ne parvenons-nous pas à avoir un plan d'ensemble pour le secteur méditerranéen ? Certes, on a bien fait quelques retenues par-ci, par-là mais hors de tout vrai plan d'ensemble. J'ignore quelles sont les réticences qu'il faut vaincre en la matière. En tout état de cause, elles sont bien réelles.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'environnement. Monsieur le président Saumade je suis très heureux que vous ayez posé cette question. Ayant déjà été très long - peut-être même trop long - à propos de notre action au titre du plan de prévention des risques naturels, je n'y reviendrai pas. Sachez que ce ne sont pas que des mots : c'est véritablement la priorité de mon budget. Les chiffres, le temps que je consacre à cette question et l'ampleur du plan arrêté par le Premier ministre, le 24 janvier dernier, notamment pour la connaissance et la cartographie, en témoignent.

Je veux vous confirmer que nous avons terminé le travail de cartographie de l'inondabilité pour 340 communes de vingt-quatre départements du Sud-Est, dont le vôtre, ce qui doit permettre, à partir des événements du passé et des accidents récents, de déterminer les zones les plus exposées. Je vous prie de croire que le souci de rigueur que vous réclamez présidera à l'élaboration des plans de prévention des risques dont devront se doter, dans les cinq ans qui viennent au plus tard, les communes concernées. Nous y veillerons même s'il est quelquefois difficile de le faire comprendre.

A cet égard, nous ne serons pas trop, les uns et les autres, pour expliquer qu'il faut se garder d'avoir la mémoire courte. Des scènes comme celles auxquelles nous avons assisté il y a deux ans et hier encore de gens sortant presque nus de leurs maisons, en pleine nuit, ne doivent plus se reproduire. Certes, on ne peut pas empêcher les crues, mais je le répète, on peut au moins en limiter les risques ou les conséquences par davantage de précautions, de prévention et de prévisions.

Tel est précisément l'objet de cette cartographie dont la traduction dans les plans d'occupation des sols sera menée avec une grande détermination.

En tout cas, je vous remercie beaucoup, monsieur le député, d'avoir posé cette question.

M. le président. Nous passons aux questions du groupe de l'UDF.

La parole est à M. Pierre Lang.

M. Pierre Lang. Monsieur le ministre, permettez-moi tout d'abord de vous remercier d'avoir tenu l'engagement que vous avez pris l'an dernier de consacrer près de 13 millions de francs de crédits au traitement d'un site orphelin en Moselle-Est, en l'occurrence les dépôts de pneus et de résidus de broyage automobile qui avaient été amenés de manière illégale à partir de l'Allemagne, notamment à Betting-lès-Saint-Avold et à Forbach.

A l'heure actuelle, dans leur quasi-totalité les dépôts de pneus ont disparu. Je vous en félicite ainsi que le préfet de la région Lorraine et les services de l'ADEME. « Ce qu'il n'a pas été possible de faire pendant trois années sous le précédent gouvernement s'est réglé en une seule année ! » : voilà ce qu'a déclaré le préfet qui n'avait pas rédigé moins de quatorze rapports à votre prédécesseur au ministère de l'environnement pour attirer son attention sur le danger de ces dépôts de pneus. Mais ces quatorze rapports étaient restés sans suite.

Seuls demeurent des dépôts importants de résidus de broyage automobile, notamment à Betting-lès-Saint-Avold, où un dépôt estimé à 13 400 mètres cubes occupent toujours le site. L'ADEME, après un démarrage un peu lent, a procédé à l'analyse de ces dépôts qui peuvent être classés en deux parties suivant leur teneur en PCB : 25 PPM pour une moitié et 65 PPM pour l'autre environ. L'ADEME a ensuite proposé pour traitement l'incinération en cimenterie pour la totalité des déchets ou la mise en décharge classée de la partie la moins polluée.

Monsieur le ministre, pourriez-vous me donner des assurances sur le financement et l'exécution de cette dernière tranche de travaux ? En vous remerciant une fois de plus, sachez que les habitants de la Moselle-Est font la différence entre ceux qui ne font que parler d'environnement sans avoir jamais rien réalisé de concret dans notre région et ceux qui, en moins de dix-huit mois, ont fait en sorte que les immenses dépôts de pneus ne soient plus qu'un mauvais souvenir.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'environnement. Monsieur Lang, j'ai été très sensible à vos remerciements qui s'adressent bien entendu également à l'ensemble de mes collaborateurs au sein de l'administration du ministère et aux personnels de l'ADEME, de la DIREN et de la DRIRE. Je ne manquerai pas de les leur transmettre.

Venons-en au dépôt de résidus de broyage automobile de Betting-lès-Saint-Avold. Il est, comme vous l'avez rappelé, divisé en deux parties. La première partie est une zone constituée d'un volume de 7 000 mètres cubes avec une teneur moyenne en PCB de 25 PPM. Ces déchets

peuvent donner lieu à une élimination par enfouissement ou par incinération en cimenterie. La mise en œuvre peut démarrer très rapidement. Le projet de financement sera soumis au prochain comité consultatif de modernisation de la gestion des déchets qui se réunira - vous n'aurez pas longtemps à attendre - le 6 novembre prochain.

La deuxième partie représente 6 400 mètres cubes constitués de résidus de broyage automobile avec une teneur moyenne en PCB de 65 PPM, donc beaucoup plus nocive. La réglementation en la matière considère qu'un tel déchet est contaminé au PCB. Un traitement dans une installation spécifique est alors requis. Cependant, pour ces déchets faiblement contaminés nous avons imaginé la solution suivante que je voudrais officiellement vous confirmer.

Il s'agirait de procéder à des campagnes d'essai en cimenterie afin d'envisager l'incinération dans ces installations de déchets, à faible teneur en PCB. Si les résultats des essais offrent toutes les garanties nécessaires, nous agréerons une ou plusieurs cimenteries et nous les autoriserons parallèlement pour l'élimination des déchets à faible teneur en PCB. Compte tenu des délais d'expérimentation et de procédure qui sont, vous le comprendrez, nécessaires avant qu'une cimenterie soit agréée, je pense être en mesure de vous dire que l'élimination de résidus de broyage automobile présents sur le site de Betting-lès-Saint-Avold pourrait être réalisée en totalité durant l'année prochaine.

M. le président. La parole est à M. Georges Mesmin.

M. Georges Mesmin. Monsieur le ministre, je voudrais à nouveau attirer votre attention sur une question, au sujet de laquelle je suis déjà intervenu, celle de la pollution atmosphérique par les gaz d'échappement des moteurs Diesel. Des études ont en effet confirmé la toxicité de ces gaz d'échappement et en particulier leur caractère cancérigène.

Il est incontestable que des progrès sensibles en matière de réduction des pollutions ont été réalisés depuis quelques années pour ce qui concerne, d'une part, les effluents gazeux des installations industrielles et, d'autre part, certains des polluants contenus dans les gaz d'échappement des véhicules : c'est le cas pour les oxydes de carbone et d'azote ainsi que pour le plomb. Cela est dû, notamment, aux réglementations édictées pour l'emploi des pots catalytiques et aux incitations fiscales qui ont contribué à développer l'emploi des carburants sans plomb.

Cependant, le parc des véhicules Diesel ne fait que croître et aucune disposition n'est encore arrêtée pour réglementer l'emploi des filtres à particules. Le projet de loi de finances prévoit des augmentations du prix des carburants, très sensibles pour les carburants sans plomb, non polluants, et très modestes pour le diesel, polluant !... Cela n'est guère cohérent !

Il existe bien une directive européenne du 23 mars 1994 relative aux mesures à prendre à l'encontre de la pollution de l'air par les émissions des véhicules à moteur. Mais, monsieur le ministre, d'une part, le décret d'application signé par votre collègue des transports est dans l'attente de votre signature, et, d'autre part, cette directive européenne ne tient pas compte des nouvelles études et des progrès scientifiques soulignant le danger cancérigène de ces particules. C'est pourquoi les normes qu'elle édicte sont insuffisantes aux dires des experts qui en avaient averti la Commission de Bruxelles. Cela est assez préoccupant. Il serait utile de prendre en compte dès maintenant les recherches technologiques, afin de prévoir les

retombées industrielles de miniaturisation et de production des dispositifs antipolluants qui s'imposeront aux équipementiers et aux constructeurs automobiles.

En attendant, je pense que certaines dispositions conservatoires simples pourraient être prises, par exemple l'interdiction de laisser tourner les moteurs de véhicules diesel à l'arrêt pour le stationnement. Cela serait bien utile dans les grandes villes.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'environnement. Monsieur Mesmin, je partage votre souci de vigilance à propos des émissions de moteurs diesel. Dans ce domaine comme dans d'autres, il fallait d'abord accroître la connaissance. C'est l'objet de plusieurs études bibliographiques menées sur la toxicité, d'une étude complémentaire confiée à l'INERIS, d'une étude épidémiologique, d'un programme inter-organismes, d'une autre étude épidémiologique baptisée Air Pur et à laquelle j'ai fait allusion et de programmes nés grâce aux concours européens. Donc, bien connaître le risque et le problème que vous évoquez était la première condition.

S'agissant des actions, je veux rappeler que par arrêté du 7 juillet 1994 ont été instaurées les obligations de remise en état des véhicules constatés comme défectueux. Pour ce qui concerne les émissions polluantes, lors d'un contrôle technique réglementaire, la réparation deviendra obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 1996 pour les voitures diesel. Un arrêté est en cours de contreseing, vous l'avez rappelé, mais il n'est pas encore arrivé sur mon bureau, c'est pourquoi je ne l'ai pas encore signé. Cet arrêté vise à transposer la directive communautaire 94-12 du 23 mars 1994. Il prévoit un durcissement des normes, ce qui permettra de réduire les émissions des véhicules diesel de 55 p. 100 pour les particules, de 70 p. 100 pour le monoxyde de carbone et de 40 p. 100 pour les oxydes d'azote et les composés hydrocarbonés.

Ces nouvelles normes seront appliquées à compter du 1^{er} janvier 1996 pour les nouveaux modèles et du 1^{er} janvier 1997 pour vous les autres. Les normes applicables en l'an 2000 doivent être rediscutées d'ici à la fin de l'année et au début de 1995, sous la présidence française à Bruxelles.

Enfin, la teneur en soufre du gazole va être progressivement diminuée, en application de la directive communautaire du 23 mars 1993. Autrefois de l'ordre de 0,3 p. 100, cette teneur est réduite à 0,2 p. 100 depuis le 1^{er} octobre 1994, et ne sera plus que de 0,05 p. 100 au 1^{er} octobre 1996.

Par étapes, nous allons donc, monsieur Mesmin, dans le sens que vous souhaitez, et que je souhaite aussi. L'arrêté de transcription correspondant d'ailleurs à cette autre directive communautaire du 23 mars 1993 est paru le 24 janvier 1994 chez nous.

M. le président. Nous passons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Patrick Ollier.

M. Patrick Ollier. Monsieur le ministre, vous êtes particulièrement bien placé pour apprécier les enjeux de la politique des parcs nationaux, que ce soit en faveur de la protection d'espèces prestigieuses de la grande faune, d'écosystèmes rares et de paysages exceptionnels, ou de l'aménagement du territoire, pour sauvegarder un patrimoine et une culture rurale menacés.

Je voudrais insister sur ce dernier aspect, car les parcs nationaux sont des territoires d'expérimentation du monde rural de demain. Ils sont, je pense, les seules structures un peu fortes de votre ministère, et, dans cer-

tains vallées reculées de la montagne comme dans mon département des Hautes-Alpes par exemple, ils peuvent être un atout pour un développement local combinant économie et patrimoine naturels, notamment dans leur zone périphérique. Ils peuvent également être des exemples pour les autres parties du territoire rural dans ces départements.

Depuis deux ans, vous avez réussi, dans un contexte budgétaire difficile, à maintenir les dotations permettant de rémunérer les personnels ainsi que la capacité d'investissement et d'intervention des parcs nationaux. Je vous en remercie. En tant que président d'un parc national, je suis très sensible au fait que vous ayez pu éviter, en 1994, les effets du gel budgétaire et, par la suite, augmenter les moyens qui sont les nôtres.

Dans ce contexte positif, je serais heureux de connaître les mesures que vous envisagez pour développer l'efficacité de ce réseau exceptionnel, soit en le complétant, soit en lui donnant de nouveaux moyens d'agir, notamment pour le développement durable des zones périphériques, alors que nous sommes à mi-parcours du grand débat sur l'aménagement du territoire.

L'Etat ne devrait-il pas, pour ces territoires, avoir une ambition renouvelée? Je pense au parc national des Écrins. Pour avoir tenu des réunions avec tous les élus des conseils municipaux et des conseils généraux de la zone périphérique, vallée par vallée, je sais combien ils savent comprendre les politiques de protection quand ils y sont associés, et combien ils se mobilisent. Mais ils demandent que les actions des différents ministères soient mieux coordonnées, qu'on développe la fonction de conseil et d'appui technique du parc national et qu'on prenne en compte les coûts d'une politique plus ambitieuse du patrimoine naturel.

Les parcs nationaux peuvent être des modèles d'aménagement du territoire local. Je souhaite, monsieur le ministre, que vous nous aidiez à atteindre cet objectif.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'environnement. A mon tour, je vous exprime ma gratitude, monsieur Ollier, non seulement pour les témoignages que vous venez d'apporter, mais aussi pour votre action à la tête de l'un de nos grands parcs nationaux, celui des Écrins. Je veux l'exprimer aussi à tous ceux qui consacrent bénévolement beaucoup de temps - scientifiques, associations, élus locaux, élus nationaux - à faire vivre et à animer nos parcs nationaux et nos parcs naturels régionaux.

En 1995, vous le savez, les crédits des parcs nationaux augmenteront de 1,1 p. 100 pour le fonctionnement et de 6,5 p. 100 pour l'investissement. Ce sont des évolutions sensibles.

Toutefois, comme je l'ai rappelé, notamment à l'occasion du trentième anniversaire du parc de la Vanoise, les choses ne sont pas parfaites s'agissant des parcs nationaux. Nos sept parcs s'étaient vu assigner une triple mission : assurer la conservation d'éléments majeurs du paysage - la faune, la flore - permettre la découverte de ces espaces par le plus grand nombre, participer au maintien de l'habitat permanent, au développement de l'activité des zones périphériques. Si les deux premiers objectifs ont été, me semble-t-il, largement atteints, il n'en va pas de même du troisième - vous le savez comme moi, puisque nous avons l'honneur d'être élus tous les deux de zones de montagne et de zones périphériques. Les rapports des établissements publics que sont les parcs nationaux avec leurs zones périphériques ne sont pas encore satisfaisants.

C'est pourquoi, j'ai constitué plusieurs missions pour examiner ce point : l'une a été confiée à madame Hélène Blanc, préfet, pour examiner comment pourraient être améliorés les rapports entre les établissements publics, les services de l'Etat et les collectivités territoriales de ces zones périphériques ; l'autre a été confiée à l'inspection générale des ponts et chaussées et à l'inspection générale du ministère de la culture et de la francophonie, afin d'inventorier le patrimoine architectural existant, tant en zone centrale qu'en zone périphérique.

Par ailleurs, en 1994, 13 600 000 francs de crédits d'investissements ont été consacrés aux zones périphériques ; en 1995, ce montant sera augmenté de 3 millions de francs.

Je reste convaincu que l'image, l'attrait, la splendeur de nos parcs nationaux d'aujourd'hui, et de ceux que nous créerons bientôt en Corse, je l'espère, et en Guyane, peuvent apporter beaucoup encore sur le plan économique comme sur le plan touristique aux communes des zones périphériques, si celles-ci constituent de véritables structures d'accueil et à condition qu'on les y aide davantage.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. le ministre de l'environnement. Lorsque les deux missions m'auront rendu leurs rapports, j'aurai soin, monsieur le député, de les soumettre à la concertation et à la discussion avec les organismes animateurs, notamment les conseils d'administration et les présidents des parcs nationaux, pour tenter d'aller, par étapes, dans le sens que vous souhaitez.

M. Patrick Ollier. Je vous remercie.

M. le président. La parole est à M. Alain Poyart.

M. Alain Poyart. Monsieur le ministre, dans le sud du département du Nord, et plus exactement dans l'Avesnois, coulent deux rivières, l'Helpe majeure et l'Helpe mineure, appelées par commodité « Les deux Helpe ». Ces deux rivières connaissent des crues très importantes. Les dernières ont eu lieu à la fin de l'année 1993. Un contrat de rivière est en cours d'élaboration. L'objectif principal de ce contrat, d'un montant total de 37 millions de francs, est la lutte contre les inondations. Un montant de 32,5 millions de francs financera des actions pour lesquelles la subvention de l'Etat s'élève à 3,5 millions de francs, soit un taux d'intervention de 10 p. 100.

Or, dans le cadre du plan décennal de lutte contre les risques naturels, instauré lors du comité interministériel du 24 janvier 1994, le taux d'intervention de l'Etat est de 20 p. 100 pour les cours d'eau non domaniaux, ce qui est le cas des deux Helpe. Il existe donc une disparité entre la politique nationale et ce contrat de rivière local.

Quelles mesures entendez-vous prendre, monsieur le ministre, pour mettre fin à cette disparité ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'environnement. Monsieur Poyart, je vous rappelle que la charge de l'entretien des cours d'eau non domaniaux incombe théoriquement aux riverains et non pas à l'Etat. Par exception, l'Etat intervenait déjà pour faciliter la réalisation de ces travaux lorsqu'il y avait des contrats de rivière préalablement signés.

Le Gouvernement a décidé, en janvier dernier, de généraliser ce soutien incitatif dans le cadre du plan décennal de prévention des risques majeurs. Il existe effectivement une disparité entre les taux d'aides pour les travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau non domaniaux. Le taux des aides était traditionnellement de

10 p. 100 dans le cadre des contrats de rivière et il a été porté à 20 p. 100 dans le cadre du plan décennal de prévention des risques naturels.

Nous avons prévu de remédier à cette distorsion dans le cadre des nouveaux contrats de rivière, y compris ceux qui sont dans leur dernière phase de mise au point, c'est-à-dire dont les dossiers sont définitifs mais dont le contrat n'est pas encore signé. Une circulaire paraîtra prochainement modifiant les dispositions en vigueur qui datent du 22 mars 1993. Elle portera de 10 à 20 p. 100 le taux d'intervention de l'Etat pour les opérations prévues dans les nouveaux contrats de rivière et répondant également aux objectifs du plan décennal de restauration et d'entretien des rivières.

Cette harmonisation pourra s'appliquer au contrat de rivière des deux Helpe que vous avez en charge et qui vous préoccupe légitimement, monsieur le député, car ce contrat de rivière n'est pas encore définitivement approuvé.

J'attire toutefois votre attention sur le fait que ce taux de 20 p. 100 ne pourra être appliqué qu'aux travaux répondant aux objectifs du plan décennal. Le programme de 32 500 000 francs du projet de contrat de rivière des deux Helpe, qui s'inscrit sous la rubrique « Restaurer l'écoulement des eaux du projet de contrat des deux Helpe », ne répond que partiellement à ces objectifs. Il comprend principalement des travaux de restauration d'anciens seuils de plans d'eau, qui visent essentiellement à satisfaire des objectifs patrimoniaux et paysagers ainsi que des travaux de stabilisation artificielle des berges. Ces deux catégories de travaux ne relèvent pas du programme décennal de restauration de rivière. Cette précision devrait utilement vous servir à éventuellement améliorer la présentation des choses.

D'une manière plus générale, ces nouvelles règles nécessiteront un examen au cas par cas - et je suis prêt naturellement à examiner le vôtre - des différents dossiers de contrats de rivière.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe UDF.

La parole est à M. Pierre Lang, pour une seconde question.

M. Pierre Lang. Monsieur le ministre, ma question porte sur les moyens dont disposera en 1995 l'ADEME au titre du fonds de modernisation et de gestion des déchets.

Le projet de loi relatif au renforcement de la protection de l'environnement a prévu une forte augmentation de la taxe sur la mise en décharge qui alimente ce fonds. Cette taxe devrait passer, dès 1995, de 20 à 50 francs par tonne de déchets réceptionnés en décharge.

Or nous nous trouvons devant une double incertitude. D'abord, l'augmentation pourrait être très inférieure, puisque le Sénat en a prévu l'étalement jusqu'en 1998. Le taux applicable en 1995 ne serait alors que de 25 francs par tonne. En outre, ce projet de loi pourra-t-il être voté définitivement avant fin décembre ? Le calendrier très serré de la présente session permet d'en douter. La taxe serait alors maintenue à son taux actuel.

Au regard des prévisions, le manque à gagner pour l'ADEME risque donc d'être fort important. Quelles en seraient les conséquences pour le programme d'intervention prévu par l'agence ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'environnement. Monsieur le député, il n'y a pas de crédits d'Etat pour financer les efforts considérables que les collectivités locales sont obli-

gées de consentir pour le traitement et la gestion des déchets ménagers. Les seuls crédits disponibles proviennent, d'une part, d'Eco-Emballage, d'autre part, de la taxe sur la mise en décharge de 20 francs par tonne, qui transite par l'ADEME, et dont l'essentiel est redistribué aux projets d'investissement.

Si nous voulons augmenter l'aide aux collectivités locales, il nous faut donc envisager d'augmenter le montant de cette taxe. J'avais proposé, je le reconnais, une très forte augmentation. Le Sénat, à la sagesse duquel je n'en suis remis, a décidé de rendre cette augmentation plus progressive et plus modeste : 25 francs en 1995, 30 francs en 1996, 35 francs en 1997, 40 francs en 1998. Cette proposition arrivera devant vous au cours de l'examen du projet de loi sur le renforcement de la protection de l'environnement qui devrait être soumis à l'Assemblée nationale vers le 3 ou le 4 décembre prochains, aussitôt après le vote du budget. J'espère que nous serons en mesure d'achever la navette avant la fin de cette session, pour qu'il soit définitivement adopté.

La proposition du Sénat me paraît équilibrée. Naturellement, tout le produit de cette taxe reviendra aux collectivités locales. Il est bon que ce soit le Parlement, Sénat et Assemblée nationale, qui en fixe le montant.

M. le président. La parole est à M. Georges Mesmin, pour une seconde question.

M. Georges Mesmin. Je vais revenir, pour ma part, sur la question déjà posée par Ambroise Guellec à propos des dotations aux parcs régionaux, car mon collègue, Jean-Paul Fuchs, président de la Fédération des parcs nationaux, l'a vivement souhaité.

Lors de son discours dans le Vexin en septembre dernier, le Premier ministre avait promis que les crédits seraient maintenus. Effectivement, les crédits de 1995 seront équivalents à ceux de 1994. Mais vous envisagez la création de six nouveaux parcs en 1995. Est-ce compatible avec le maintien des crédits aux parcs existants ?

Par ailleurs, le fonds d'intervention pour la qualité de la vie, qui est la plupart du temps destiné aux parcs régionaux, n'est pas budgétisé et les crédits ne sont délégués qu'en cours d'année, souvent assez tard. Les prévisions des parcs régionaux risquent de s'en trouver perturbées.

Jean-Paul Fuchs demande donc si vous ne pourriez pas vous engager à budgétiser le FIQV et, en tout cas, garantir à l'Assemblée que les 6,7 millions de francs inscrits bénéficieront entièrement aux parcs régionaux.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'environnement. Je suis très attaché, monsieur Mesmin, à la politique des parcs naturels régionaux et je vous remercie de le confirmer à votre collègue, Jean-Paul Fuchs, que j'ai rencontré récemment dans le parc naturel régional qu'il préside, comme c'est le cas aussi pour Ambroise Guellec et beaucoup d'autres parlementaires.

Je suis très heureux qu'en respectant le nouveau décret fixant le niveau très exigeant des chartes des parcs naturels régionaux, nous puissions probablement en 1995 officialiser trois, quatre, voire cinq nouveaux parcs naturels régionaux.

Conformément à l'engagement du Premier ministre, le budget consacré à ces parcs a été maintenu à 20,5 millions de francs en fonctionnement et à 25 millions en investissement. Nous pourrions avoir des problèmes si trop de parcs arrivaient à maturation et à officialisation en 1995. Je compte sur le soutien de l'Assemblée nationale, dans les tout derniers moments de la discussion budgétaire, au

cours de la navette, pour obtenir quelques millions supplémentaires. De mon côté, et dans le cadre du FIQV, j'ai provisionné de l'argent pour cette éventualité.

* Nous ferons tout, parce que c'est notre responsabilité, pour faire face, avec votre soutien, à la mise en place de nouveaux parcs naturels régionaux. En tout cas, pour ceux qui existent, nous avons tenu nos engagements et nous continuerons à le faire.

M. le président. La parole est à M. Paul-Louis Tenailon.

M. Paul-Louis Tenailon. Pour conserver la qualité de l'eau, nous disposons d'outils administratifs, de financements et, - vous l'avez souligné dans vos propos, monsieur le ministre -, d'une volonté politique chez les responsables à tous les niveaux.

Nous n'en sommes pas là, hélas, s'agissant de la qualité de l'air, qui devient une préoccupation pour les Français.

Plusieurs grandes agglomérations urbaines, à commencer par Paris, ont connu en juillet dernier des taux record de pollution de l'air. Quand la pollution habituelle par les gaz d'échappement se conjugue à un temps très ensoleillé et à des températures supérieures aux normales saisonnières, elle atteint des taux très inquiétants. Ainsi, dans l'après-midi du 13 juillet, les habitants de Neuilly comme ceux d'Aubervilliers ont-ils respiré un air dont chaque mètre cube contenait 274 microgrammes d'ozone, soit deux fois plus que le taux maximal toléré.

S'il advenait que la grande chaleur coïncide, comme ce fut le cas en 1992, avec le chassé-croisé des automobilistes les 31 juillet et 1^{er} août, la situation pourrait devenir catastrophique. Les effets de ces pics de pollution sur la santé ne sont plus contestés. Vous en avez d'ailleurs signalé les conséquences pour les enfants, les personnes âgées, les asthmatiques et les malades, mais c'est la population tout entière qui en est victime.

Des recherches médicales sont menées conjointement en Ile-de-France par AIR-PARIF et l'observatoire régional de la santé pour déterminer avec précision les atteintes que ces problèmes sont susceptibles d'engendrer. Pourrez-vous, monsieur le ministre, en publier les conclusions ?

L'association AIR-PARIF, chargée de contrôler la qualité de l'air en Ile-de-France, améliore d'année en année son dispositif de surveillance. Mais, monsieur le ministre, un élu de l'Ile-de-France est bien placé pour dire qu'on ne peut pas exiger pour notre région un privilège particulier. Des efforts identiques sont-ils envisagés au bénéfice des autres agglomérations ?

Pour l'instant, nous avons un peu le sentiment qu'on se limite à un constat, au demeurant fort bien fait. Mais nous respirons un air toujours plus pollué, et plus gravement encore à des périodes déterminées. Le budget pour 1995 comporte-t-il des dispositions permettant de prendre en charge les difficultés constatées pendant les périodes difficiles ? Envisagez-vous pour l'avenir, monsieur le ministre, de définir des orientations générales dans ce domaine, s'agissant notamment de pollutions particulièrement graves à des périodes bien déterminées ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'environnement.

M. le ministre de l'environnement. J'ai bien peu de temps, aujourd'hui, monsieur Tenailon, pour répondre à une question aussi fondamentale et qui nous a tant mobilisés.

Il faut d'abord faire un effort de connaissance et d'information, et dire la vérité aux gens ; ce qui suppose l'extension des réseaux de surveillance d'ici à 1997 dans les cinq grandes agglomérations de 250 000 habitants ou

plus qui n'en sont pas dotées, d'ici à l'an 2000 dans vingt agglomérations de plus de 100 000 habitants qui n'en sont pas encore pourvues, l'élargissement du champ des polluants observés, le triplement, d'ici à l'an 2000, du nombre de camions laboratoires. Nous devons accroître encore notre effort de réflexion avec le ministère de la santé. Tout cela contribue à la transparence.

La qualité de l'air étant observée, nous avons le souci de la faire connaître, non seulement en Ile-de-France - comme nous le faisons et c'est ce qui explique le sentiment d'inquiétude, d'ailleurs légitime, qui est né cet été lorsque l'on a annoncé que le niveau 2 de pollution avait été atteint - mais dans toute la France. Je me soucie donc de cet effort de connaissance, de vérification, de transparence. Il faut pouvoir réagir sans faire de catastrophisme, en évitant tout autant l'indifférence. Ne comparons pas Paris à d'autres grandes capitales comme Séoul, Mexico ou Athènes et sachons raison garder.

Je dois mentionner aussi l'obligation du pot catalytique, depuis le 1^{er} octobre 1993, la prime à la casse et les effets qu'elle a nécessairement sur le renouvellement du parc automobile, l'obligation de réparer les véhicules anciens déclarés polluants. Il y a enfin, et c'est plus difficile, une nouvelle politique d'aménagement du territoire : moins de voitures dans la ville, le partage de la route, un effort pour le transport collectif, pour le « covoiturage », pour la tarification urbaine.

C'est une nouvelle culture d'aménagement urbain qui apportera la vraie réponse, la réponse durable à la question de la pollution atmosphérique puisque la pollution est de plus en plus liée au transport et de moins en moins au chauffage et à l'industrie. C'est en tout cas un sujet sur lequel nous sommes très mobilisés.

M. le président. La parole est à M. Pierre Cardo.

M. Pierre Cardo. Monsieur le ministre, ma question concerne le problème particulier des carrières. Vous avez pris un certain nombre de décisions, et notamment des financements sur le FIQV, pour des sites expérimentaux permettant de tester des mesures de détection de vide puis éventuellement de comblement. Une telle expérience est extrêmement intéressante mais pose un certain nombre de questions.

Tout d'abord, la question de la maîtrise d'ouvrage n'est pas réglée. S'il y a expérimentation, il faudra qu'il y ait une entité qui en assume la responsabilité. Si l'on peut trouver la responsabilité de la maîtrise d'œuvre au niveau des services de l'Etat, ce n'est pas évident pour la maîtrise d'ouvrage.

Une telle expérimentation doit démarrer rapidement dans la mesure où la loi que vous allez bientôt soumettre à notre assemblée permettra probablement des avancées importantes dans le domaine des risques naturels et plus particulièrement des carrières. Au-delà de la notion de bilan économique, qu'il sera peut-être nécessaire de mettre en avant, un certain nombre de problèmes techniques vont se poser. Sans entrer trop dans le détail, j'aurais voulu savoir aussi si l'on pouvait envisager d'apporter une réponse au problème des zones dites bleues. Dans la réglementation, elles sont liées essentiellement au problème des inondations et il y a toujours des difficultés lorsqu'il s'agit de carrières et donc d'effondrements.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'environnement. Je remercie M. Cardo de rappeler ici, par l'exemple qu'il vit tous les jours, une des questions majeures qui n'ont jamais été vraiment traitées : les risques naturels, on le sait, peuvent provoquer des catastrophes et notamment la perte de vies

humaines sans qu'on ait le temps de les prévoir et d'évaluer les gens. C'est le cas de la butte de l'Hautil et du fameux massif de la Séchillienne, dans le Dauphiné, où une masse de rochers de 40 millions de mètres cubes va tomber un jour, dans les quinze ans qui viennent, selon les spécialistes, sur un village de quatre-vingt-dix-sept maisons.

C'est en pensant à ces cas-là et aux vies des gens que j'ai proposé une mesure dans le projet de loi que vous examinerez bientôt. Le Sénat a retenu l'idée de l'expropriation et de l'indemnisation sans tenir compte du risque, de telle sorte que les gens puissent être indemnisés non pas sur la valeur actuelle de leur maison, qui ne vaut plus grand-chose compte tenu du risque, mais selon une valeur qui leur permette de se réinstaller.

Nous allons réaliser l'étude que vous souhaitez sur la butte de l'Hautil, dans le cadre des crédits dégagés pour la prévention des risques par le FIQV le 15 mars 1994. Les premiers chiffres dont nous disposons font apparaître un coût considérable pour un comblement, alors que l'expropriation et l'indemnisation des propriétaires coûteraient beaucoup moins cher.

Je suis donc très sensible à votre préoccupation. Le projet de loi que l'Assemblée va examiner ne concerne effectivement que les zones à risques très graves, les zones rouges. Nous n'avons pas encore prévu d'actions particulières pour les zones bleues, à risques moyens, dont les conséquences seraient essentiellement économiques. Nous devons définir des priorités compte tenu des sommes disponibles, qui, je le souligne, sont nouvelles. Nous avons trouvé un chemin, une méthode, des crédits pour mettre au moins à l'abri les vies humaines. Je suis prêt à en discuter avec vous, dans le cadre du projet de loi et en dehors de l'Assemblée. En effet, c'est en pensant au cas de votre circonscription, après que vous m'en avez personnellement fait part, que j'ai trouvé ce chemin.

M. Jean-Pierre Brard. Et l'Isère ? Vous oubliez M. Biessy.

M. le ministre de l'environnement. M. Biessy n'est pas ici, monsieur Brard, mais je pense à lui et j'ai parlé de l'Isère tout à l'heure. Ne cherchez pas à polémiquer à chaque fois. Cela n'a pas beaucoup d'intérêt ! Moi, je n'élabore pas un texte dans ce souci.

M. Jean-Pierre Brard. Je bouche les trous de votre mémoire.

M. le ministre de l'environnement. Je n'ai pas de trous dans ma mémoire ! J'avais parlé du Dauphiné avant que vous n'en parliez vous-même. Mon souci est de trouver une vraie solution à un vrai problème. Donnez-m'en acte.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le président, je demande la parole pour un rappel au règlement, fondé sur l'article 58.

M. le président. Mon cher collègue, dans le cadre de l'organisation de la discussion du projet de loi de finances, arrêtée en application de l'article 120 du règlement par la conférence des présidents, le temps imparti à chaque groupe tient compte de l'ensemble des interventions, y compris, le cas échéant, des explications de vote.

Le temps imparti à votre groupe, comme à chaque groupe, étant épuisé - j'ai été, je crois, très libéral -, je ne peux donner la parole à quiconque pour quelque raison que ce soit.

M. Jean-Pierre Brard. Je le regrette car j'avais des choses à dire à M. le ministre, qu'il n'aura pas autrement la possibilité d'entendre ! (*Sourires.*)

M. le président. Mon cher collègue, vous avez eu largement le temps de vous exprimer puisque tout à l'heure vous avez tenu la tribune à peu près une demi-heure - mais le dialogue entre le ministre et vous était très intéressant et j'ai trouvé cela tout à fait naturel.

J'applique la règle pour tout le monde et pas simplement pour vous.

M. Jean-Pierre Brard. Je l'espère bien ! (*Sourires.*)

ENVIRONNEMENT

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne : « Environnement ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 93 059 467 francs ;

« Titre IV : moins 7 175 000 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. - INVESTISSEMENT EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 232 670 000 francs ;

« Crédits de paiement : 74 770 000 francs. »

TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 659 100 000 francs ;

« Crédits de paiement : 246 000 000 francs. »

Personne ne demande la parole ? ...

Je mets aux voix le titre III.

(*Le titre III est adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix la réduction de crédits du titre IV.

(*La réduction de crédits est adoptée.*)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(*Les autorisations de programme et les crédits du titre V sont adoptés.*)

M. le président. Les groupes socialiste et communiste ont voté contre.

Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(*Les autorisations de programme et les crédits du titre VI sont adoptés.*)

M. le président. Même vote.

Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de l'environnement.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

2

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI MODIFIÉS PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu, le 21 octobre 1994, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par le Sénat, relatif à l'organisation des juridictions et à la procédure civile, pénale et administrative.

Ce projet de loi, n° 1603, est renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

J'ai reçu, le 21 octobre 1994, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi de programme, modifié par le Sénat, relatif à la justice.

Ce projet de loi, n° 1604, est renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Lundi 24 octobre 1994, à dix heures, première séance publique :

Discussion de la proposition de résolution, adoptée par la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sur la proposition de directive du Conseil fixant les modalités de l'exercice du droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales pour les citoyens de l'Union résidant dans un Etat membre dont ils n'ont pas la nationalité (E 233). (Propositions de résolution n° 1162 de M. Paul Mercieca et n° 1366 de M. André Fanton.)

M. André Fanton, rapporteur au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (rapport n° 1582, rapport d'information n° 1350 au nom de la délégation pour l'Union européenne).

A seize heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1995, n° 1530.

M. Philippe Auberger, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 1560).

Industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur et article 58 :

- Industrie, postes et télécommunications.

M. Bernard Carayon, rapporteur spécial, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 26 au rapport n° 1560).

- Industrie.

M. Franck Borotra, rapporteur pour avis, au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 1565, tome XI).

- Postes et télécommunications.

M. Claude Gaillard, rapporteur pour avis, au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 1565, tome XII).

- Commerce extérieur.

M. Olivier Dassault, rapporteur spécial, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 27 au rapport n° 1560) ;

Mme Louise Moreau, rapporteur pour avis, au nom de la commission des affaires étrangères (avis n° 1562, tome VII) ;

M. Francis Saint-Ellier, rapporteur pour avis, au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 1565, tome XIII).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures trente.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

NOTIFICATION DE L'ADOPTION DÉFINITIVE D'UNE PROPOSITION D'ACTE COMMUNAUTAIRE

Il résulte d'une lettre de M. le Premier ministre, en date du 20 octobre 1994, qu'a été adoptée définitivement par les instances communautaires le 19 août 1994 la proposition d'acte communautaire suivante :

Corrigendum à la proposition de règlement (CE) du Conseil portant application à l'Afrique du Sud de certains des avantages octroyés par la Communauté aux pays en développement dans le cadre des préférences tarifaires généralisées - COM (94) 318 final/2 94/0171 (ACC) (E 294).

NOMINATION DE RAPPORTEURS

LOIS CONSTITUTIONNELLES, LÉGISLATION ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE

M. Arnaud Cazin d'Honinchtun, rapporteur pour le projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la partie législative du livre III du code des juridictions financières (n° 1569).

PRODUCTION ET ÉCHANGES

M. Francis Saint-Ellier, rapporteur pour avis sur le projet de loi relatif à la sécurité et à la modernisation des transports (n° 1348).

M. Pierre Lang, rapporteur sur la proposition de résolution de M. Denis Jacquat tendant à constituer une commission d'enquête chargée d'établir un bilan des différentes mesures de délocalisations administratives ainsi qu'un schéma directeur pour les nouvelles opérations envisagées (n° 1524).

M. Jean-Claude Lemoine, rapporteur sur la proposition de résolution de M. Alain Bocquet tendant à constituer une commission d'enquête sur les pratiques de certains organismes spécialisés dans la construction et la gestion de logements en accession sociale à la propriété (n° 1534).

En remplacement de M. Eric Doligé, démissionnaire, M. Claude Vissac, rapporteur pour avis sur le projet de loi de finances pour 1995 (Ville).

A B O N N E M E N T S

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
	DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :			Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 25 : questions écrites et réponses des ministres. Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
03	Compte rendu..... 1 an	116	914	
33	Questions..... 1 an	115	598	
83	Table compte rendu.....	56	96	
93	Table questions.....	55	104	
	DEBATS DU SENAT :			
05	Compte rendu..... 1 an	106	576	
35	Questions..... 1 an	105	377	
85	Table compte rendu.....	56	90	
95	Table questions.....	35	58	
	DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :			
07	Série ordinaire..... 1 an	718	1 721	DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 Téléphone : STANDARD : (1) 40-58-75-00 A B O N N E M E N T S : (1) 40-58-77-77 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS
27	Série budgétaire..... 1 an	217	338	
	DOCUMENTS DU SENAT :			
09	Un an.....	717	1 682	
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Tout paiement à la commande facilitera son exécution Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

Prix du numéro : 3,60 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

